DÉLIBÉRATION N°CP 2025-321
DU 20 NOVEMBRE 2025

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA CRÉATION ET DE LA DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE - QUATRIÈME AFFECTATION

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1084 du 14 juin 2017, (UE) 2020/972 du 2 juillet 2020, (UE) 2021/1237 du 23 juillet 2021, et (UE) 2023/1315 du 23 juin 2023 ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.112926 relatif pour l'Île-de-France, au fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014, publié au JOUE L187 du 26 juin 2014 et modifié par les règlements (UE) 2017/1084, (UE) 2020/972, (UE) 2021/1237, et (UE) 2023/1315 ;

VU le règlement (UE) 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 publié au JOUE L du 15 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014, publié au JOUE L187 du 26 juin 2014 et modifié par les règlements (UE) 2017/1084, (UE) 2020/972, (UE) 2021/1237, et (UE) 2023/1315 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République ;

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CR 31-05 du 23 juin 2005 relative aux aides régionales dans le domaine culturel (crédits de fonctionnement) ;

VU la délibération n° CR 46-15 du 10 juillet 2015 relative aux aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel et portant adaptation des dispositifs régionaux aux évolutions européennes et nationale ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 modifiée relative aux « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée relative à la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération CR2017-191 modifiée du 23 novembre 2017 pour une politique régionale

ambitieuse d'investissement culturel ;

VU la délibération n°CR2020-016 du 5 mars 2020 relative à la politique cinéma et audiovisuelle renforcée dans les domaines de l'international et de la diffusion : création du volet international du fonds de soutien et soutien aux projets de médiations culturelles dans les salles de cinéma franciliennes ;

VU la délibération n° CP2022-240 du 7 juillet 2022 relative aux quatrièmes affectations 2022 pour les aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel

VU la délibération n° CP2022-342 du 23 septembre 2022 relative aux cinquièmes affectations 2022 pour les aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel

VU la délibération n° CP2022-441 du 10 novembre 2022 relative aux sixièmes affectations 2022 pour les aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement ;

VU la délibération n° CP2023-104 du 29 mars 2023 relative à la politique régionale en faveur des aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel et des arts plastiques, numériques et urbains en Île-de-France - affectations pour 2023 (fonctionnement et investissement)

VU la délibération n° CP 2023-155 du 1er juin 2023 relative aux diverses dispositions en matière de communication institutionnelle 2ème rapport 2023 adoptant la charte de visibilité ;

VU la délibération n°CP2023-225 du 5 juillet 2023 relative à la quatrième affectation 2023 en faveur des aides à la création et à la diffusion cinématographiques, audiovisuelles, éditoriales, numériques et plastiques et jeune création ;

VU la délibération n°CP2023-288 du 5 juillet 2023 relative à Oriane, Agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation ;

VU la délibération n°CP 2024-019 du 31 janvier 2024 relative aux attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale des aides à la création et à la diffusion cinématographiques, audiovisuelles et jeune création – premier rapport 2024 ;

VU la délibération n°CP2024-144 du 30 mai 2024 relatives aux attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale des aides à la création et à la diffusion cinématographiques, audiovisuelles, éditoriales, numériques et plastiques - troisième affectation 2024

VU la délibération n°CP 2024-247du 27 septembre 2024 relatives aux attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de la création et de la diffusion cinématographique et audiovisuelle - quatrième affectation 2024

VU la délibération n°CP 2024-331 du 15 novembre 2024 relatives aux attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de la création et de la diffusion cinématographique et audiovisuelle - cinquième affectation 2024 ;

VU la délibération n°CP 2025-040 du 30 janvier 2025 relatives aux premières affectations 2025 en faveur des organismes associés à l'action culturelle régionale et autres interventions culturelles

VU la délibération n°CP 2025-063 du 27 mars 2025 relatives aux attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de la création et de la diffusion cinématographique et audiovisuelle – Première affectation

VU la délibération n° CP 2025-131 du 19 juin 2025 relative à Oriane - jeunesse et promesse républicaine (3ème rapport) ;

VU la délibération n°CP 2025-145 du 19 juin 2025 relatives aux attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de la création et de la diffusion cinématographique et audiovisuelle – Deuxième affectation

VU l'avis du comité de sélection d'aide à la création de jeu vidéo du 8 juillet 2025 ;

VU l'avis du comité de lecture audiovisuel du 8 septembre 2025 (productions majoritaires) ;

VU l'avis du comité de lecture cinéma des 8, 10 et 15 septembre 2025 (productions majoritaires) ;

VU l'avis du comité de lecture cinéma des 8 et 15 septembre 2025 (productions minoritaires) ;

VU l'avis du comité de sélection d'aide à l'écriture de scénario des 8 septembre (auteurs confirmés) et 9 septembre (auteurs débutants) 2025 ;

VU le budget de la Région Île-de-France pour l'année 2025 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2025-321 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Investissement culturel – Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels

Décide de participer au titre du dispositif « Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels » au financement des 5 projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération, par l'attribution de 5 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1 405 000 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP2022-392 du 23 septembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **1 405 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100201 « Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2025.

Article 2 : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation

Décide de participer au titre du dispositif « Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation » au financement du projet détaillé en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel
de **25 000 €.**

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n° CP2022-392 du 23 septembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **25 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100204 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » du budget 2025.

Article 3 : Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration

Décide de participer au titre du dispositif « Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation » au financement du projet détaillé en annexe 3 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel
de **16 000 €.**

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n° CP2022-392 du 23 septembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **16 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-004 « Fonds d'investissement pour la culture », action 13100401 « Fonds d'investissement pour la culture » du budget 2025.

Article 4 : Fonds de soutien cinéma de la Région Île-de-France

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds de soutien cinéma » au financement des 9 projets détaillés en annexe 4 à la présente délibération, par l'attribution de 9 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **2 629 600 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2025-063 du 27 mars 2025 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **2 629 600 €** disponible sur le chapitre 903 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-004 « Fonds d'investissement pour la culture », action 13100402 « Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle » du budget 2025.

Article 5 : Fonds de soutien audiovisuel de la Région Île-de-France

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds de soutien audiovisuel » au financement des 13 projets détaillés en annexe 5 à la présente délibération, par l'attribution de 13 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1 075 000 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2025-063 du 27 mars 2025 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **1 075 000 €** disponible sur le chapitre 903 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-004 « Fonds d'investissement pour la culture », action 13100402 « Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle » du budget 2025.

Article 6 : Fonds de soutien international cinéma

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds de soutien international cinéma » au financement des 6 projets détaillés en annexe 6 à la présente délibération, par l'attribution de 6 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **637 500 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2025-063 du 27 mars 2025 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **637 500 €** disponible sur le chapitre 903 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-004 « Fonds d'investissement pour la culture », action 13100402 « Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle » du budget 2025.

Article 7 : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds d'aide à la création de jeu vidéo » au financement des 5 projets détaillés en annexe 7 à la présente délibération, par l'attribution de 5 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **253 300 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2025-063 du 27 mars 2025 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **253 500 €** disponible sur le chapitre 903 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-004 « Fonds d'investissement pour la culture », action 13100403 « Jeux vidéos » du budget 2025.

Article 8 : Actions culturelles cinématographiques et audiovisuelles

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux manifestations cinématographiques » au financement de 4 projets détaillés en annexe 8 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **125 000 €**.

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux réseaux cinématographiques » au financement de 11 projets détaillés en annexe 9 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **304 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature deconventions conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2022-441 du 10 novembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **429 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-008 « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100802 « Actions culturelles cinématographiques et audiovisuelle » du budget 2025.

Article 9 : Aide à l'écriture de scénario

Décide de participer au titre de l'aide à l'écriture de scénario, au financement des 9 projets détaillés en annexe 10 à la présente délibération par l'attribution de 12 bourses d'un montant maximum de **117 000 €**.

Subordonne le versement de ces 12 bourses à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n° CP 2021-347 du 22 septembre 2021 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **117 000 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-008 (131008) « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100804 « soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle » du budget 2025.

Article 10 : Fonds de soutien international cinéma - Correctifs de fiches projets sans incidence financière

Modifie la base subventionnable et le taux d'intervention des fiches-projet ALLELUIA (n°EX091029) et ANOTHER JOURNEY WITHOUT WOMEN (n°EX093057), au titre du fonds de soutien international, telle que présentée dans les fiches-projet jointes en annexe 11 à la présente délibération. Les montants des subventions restent inchangés.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2025-063 du 27 mars 2025 autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Article 11 : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France : série de fiction « MARIE-ANTOINETTE – saison 2 » (dossier n° EX079405) – changement de bénéficiaire

Décide de transférer à la société BANIJAY STUDIO FRANCE MA2 (EXM04302), l'aide remboursable anciennement attribuée par délibération n° CP2023-372 du 17 novembre 2023 pour la mise en œuvre de la saison 2 de MARIE-ANTOINETTE réalisée par Edward Balzagette et Raph Reyntjents, d'un montant de 330 000 € détaillé en annexe 12 à la présente délibération.

Subordonne le versement de cette aide remboursable à la signature d'un avenant modificatif, en annexe 12, conforme à la convention type adoptée par délibération n° CP 2022-441 du 10 novembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Article 12 : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France – deux longs métrages de fiction « LA NOVICE » dossier n°EX090745 et « L'INCIDENT » dossier n° EX092993 – changement de SIRET du bénéficiaire

Modifie le SIRET du bénéficiaire LIGNE 2, qui a obtenu deux subventions par délibération n° CP2025-063 du 27 mars 2025 pour LA NOVICE et la délibération n° CP2025-145 du 17 juin 2025 pour L'INCIDENT, au titre du fonds de soutien cinéma et audiovisuel, tel que présenté dans les fiches projets jointes en annexe 13 de la présente délibération. Le montant des subventions restent inchangé.

Subordonne les versements des subventions aux signatures conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2025-063 du 27 mars 2025 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Article 13 : Convention de coopération 2023-2025 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le CNC, le département de Seine-Saint-Denis, la ville de Paris et la Région Ile-de-France - Convention d'application financière pour 2025 et annexe détaillée associée

Approuve la convention d'application financière au titre de l'exercice budgétaire 2025 ainsi que son annexe financière associée, jointes en annexe 14 et 15 à la présente délibération et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Article 14 : Dérogation au principe de non-commencement d'exécution

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation prévue aux articles 17 et 29, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 20 novembre 2025, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 20 novembre 2025 (référence technique : 075-237500079-20251120-lmc1247173-DE-1-1) et affichage ou notification le 20 novembre 2025.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 : Fiches Projets Investissement Construction rénovation et aménagement de bâtiments culturel

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX094098 - Rénovation et aménagement du cinéma municipal Les 4 vents à Brie Comte Robert (77)

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-311-2041482-131002-300
Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	862 789,00 € HT	23,18 %	200 000,00 €
	Montant total de la subvention		200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BRIE COMTE ROBERT
Adresse administrative : 2 RUE DE VERDUN
77170 BRIE COMTE ROBERT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur JEAN LAVIOLETTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : rénovation et aménagement du cinéma municipal Les 4 vents à Brie Comte Robert (77)

Dates prévisionnelles : 23 mai 2025 - 21 novembre 2034
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Située en Seine-et-Marne, Brie-Comte-Robert (19 447 habitants) est une commune dotée de nombreux équipements culturels et d'un riche patrimoine. Son cinéma municipal Les 4 Vents, classé Art et Essai et labellisé Jeune Public, est un mono-écran de 168 places, implanté au cœur de la ville. Lieu de proximité et de lien social, il propose une programmation diversifiée et de nombreuses actions d'éducation à l'image. Avec près de 27 000 spectateurs en 2024, dont plus de 4 000 scolaires, la commune prévoit sa rénovation et son agrandissement dans le cadre du réaménagement du centre commercial voisin.

Le projet prévoit des mises aux normes énergétiques ambitieuses : isolation renforcée de la toiture et des murs, remplacement du système de chauffage/climatisation par une PAC Air-Eau, installation d'une gestion technique centralisée (capteurs CO2, variateurs), modernisation des installations électriques et des éclairages.

L'agrandissement du hall vise à améliorer l'accueil des publics et permettre l'organisation d'ateliers. Des aménagements sont prévus pour les PMR en salle, pour la cabine de projection (nouvelle installation laser) et pour les agents (espaces de travail et de stockage dédiés). Enfin, la signalétique du bâtiment sera revue pour renforcer l'identité du lieu.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :
- BRIE-COMTE-ROBERT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	821 992,00	95,27%
Achat mobilier	5 503,00	0,64%
Achat projecteur numérique	32 211,00	3,73%
Fauteuils accompagnateurs PMR	3 083,00	0,36%
Total	862 789,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	256 292,00	29,71%
CNC (aides sélectives)	172 558,00	20,00%
DETR - DSIL	175 102,00	20,29%
Région Ile-de-France (montant demandé)	258 837,00	30,00%
Total	862 789,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097451 - Construction du 78 Espace Culturel à Savigny-sur-Orge (91)

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-311-2041482-131002-300
Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	6 500 000,00 € HT	15,38 %	1 000 000,00 €
		Montant total de la subvention	1 000 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAVIGNY SUR ORGE
Adresse administrative : 48 AVENUE CHARLES DE GAULLE
91600 SAVIGNY SUR ORGE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alexis TEILLET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : construction du 78 Espace Culturel à Savigny-sur-Orge (91)

Dates prévisionnelles : 18 juillet 2025 - 20 novembre 2034
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Savigny-sur-Orge, commune de près de 37 000 habitants en Essonne, est engagée dans une politique culturelle volontariste et accessible à tous, reposant sur un fort maillage associatif et éducatif. La Ville souhaite développer le 78 Espace culturel sur le site de l'ancien cinéma Excelsior, fermé depuis 2008.

Cet équipement municipal de 1 572 m² sur une parcelle de 3 000 m² ouvrira en 2027. Doté des dernières technologies de projection et de sonorisation, le 78 développera une programmation riche et diversifiée (sorties nationales, Art et Essai, actions éducatives et

numériques) et proposera des ateliers pour les scolaires, la petite enfance, les seniors et les publics en rupture numérique.

Il comprendra trois salles de cinéma (399 places dont 8 PMR), une Micro-Folie (musée numérique et ateliers), des espaces de médiation et d'éducation à l'image, un espace de restauration convivial ainsi qu'un jardin d'agrément propice aux activités extérieures, notamment concerts et cinéma en plein air.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable de 6,5 M€ correspond au plafond du dispositif pour la construction et l'aménagement de l'espace culturel. Les dépenses liées aux espaces verts, relevé altimétrique, honoraires géotechniques, topographique, piézométriques et de perméabilité ne sont pas éligibles.

Localisation géographique :
- SAVIGNY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Terrassement, fondations, gros oeuvre, étanchéité, façades	5 098 523,00	41,53%
Menuiseries extérieures, serrurerie	654 586,00	5,33%
Menuiseries intérieures	1 797 301,00	14,64%
Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation, climatisation, électricité	1 229 806,00	10,02%
Scénographie	823 516,00	6,71%
Signalétique	63 825,00	0,52%
Travaux concessionnaires	130 000,00	1,06%
Honoraires Maître d'oeuvre	1 725 565,00	14,06%
Recommandations architecturales ADRC	515,00	0,00%
Mission d'accompagnement cinématographique	24 600,00	0,20%
Etude économique	0,00	0,00%
Contrôle technique	0,00	0,00%
CSPS	17 930,00	0,15%
CSSI	4 260,00	0,03%
Dépenses non éligibles	705 124,00	5,74%
Total	12 275 551,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	7 063 987,00	57,55%
Conseil départemental de l'Essonne	2 761 564,00	22,50%
CNC - aide sélective	500 000,00	4,07%
Région Ile-de-France (montant demandé)	1 950 000,00	15,89%
Total	12 275 551,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097452 - Rénovation complète des salles du cinéma l'Ariel Centre à Rueil Malmaison (92)

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-311-204182-131002-300
Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	321 548,00 € HT	23,32 %	75 000,00 €
	Montant total de la subvention		75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	SPL RUEIL SPECTACLES
Adresse administrative	:	9 PLACE DES ARTS 92500 RUEIL MALMAISON
Statut Juridique	:	Société Anonyme d'Economie Mixte
Représentant	:	Monsieur ALAIN BOUTEILLER, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : rénovation complète des salles du cinéma l'Ariel Centre à Rueil Malmaison (92)

Dates prévisionnelles : 18 juillet 2025 - 20 novembre 2034
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
L'Ariel Centre-Ville, situé à Rueil-Malmaison, est un cinéma Art et Essai labellisé Jeune Public de trois salles. Ancien UGC repris par la Ville en 1987 et confié à la société du Théâtre André Malraux, il a été agrandi en 1995 avec la création de la troisième salle.

Avant la crise sanitaire, les deux cinémas Ariel accueillaient environ 275 000 spectateurs annuels, contre environ 200 000 aujourd'hui.

Le projet présenté concerne la rénovation des salles 1 et 2, dont les équipements datent respectivement de 1991 et 1995 et n'ont pas été renouvelés depuis la numérisation intervenue en 2011-2012.

Les travaux prévoient le remplacement des fauteuils, des sols, des peintures et teintures, ainsi que la modernisation du système sonore de la salle 2 avec l'installation d'enceintes, d'un caisson de basses et d'un processeur. Ils comprennent également le déplacement des éclairages, des travaux électriques, la remise en état du plafond ainsi que la rénovation du couloir et des sanitaires attenants.

L'objectif est d'améliorer l'expérience spectateur en termes de confort, d'acoustique et d'éclairage, de rendre la salle 2 accessible aux personnes à mobilité réduite, de réduire les risques professionnels et de réaliser des économies d'énergie.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :
- RUEIL-MALMAISON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Son salle 2	41 185,00	12,81%
Rénovation fauteuils salles 1 et 2	119 284,00	37,10%
Sols et tentures salles 1 et 2	121 747,00	37,86%
Peinture	8 483,00	2,64%
Electricité et luminaires	27 414,00	8,53%
Remise en état plafond	3 435,00	1,07%
Total	321 548,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	99 474,00	30,94%
CNC	125 610,00	39,06%
Région Île-de-France (montant demandé)	96 464,00	30,00%
Total	321 548,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :

SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX094139 - Rénovation et modernisation du cinéma Saint Germain des Prés à Paris 6

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-311-20422-131002-300
Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	500 000,00 € HT	18,00 %	90 000,00 €
	Montant total de la subvention		90 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	SOC LES FILMS DU LOSANGE
Adresse administrative	:	9 RUE DES PETITES ECURIES 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur CHARLES GILIBERT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : rénovation et modernisation du cinéma Saint Germain des Prés.

Dates prévisionnelles : 11 juin 2025 - 20 novembre 2034
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Situé au cœur du Quartier latin, le cinéma Saint-Germain-des-Prés (Paris 6), salle emblématique inaugurée en 1969 sous le nom de Bilboquet dans d'anciens locaux de cabaret, a successivement porté les noms d'Olympic-Saint-Germain, Saint-Germain-des-Prés, Étoile Cinémas, Beau Regard et Silencio des Prés.

Repris en 2024 par Les Films du Losange, il rouvrira à l'automne 2025 après une rénovation complète de ses 270 m² : façade, hall, salle, bar-speakeasy, cabine de projection et espaces de travail seront modernisés et mis aux normes de sécurité et d'accessibilité (escaliers,

sanitaires PMR, SSI, désenfumage, signalétique braille), avec de nouveaux systèmes techniques (électricité, chauffage/climatisation, CTA, plomberie).
La salle de 208 places bénéficiera d'une projection numérique 2K, d'un traitement acoustique, de nouveaux fauteuils et d'un éclairage Art Déco.

Le cinéma proposera une programmation Art et Essai mêlant exclusivités, patrimoine et ciné-clubs, assortie d'une médiation active (jeune public, cartes blanches à des cinéastes, avant-premières, rencontres) pour redonner à cette salle mythique son rôle de lieu de cinéma incontournable à Paris, conjuguant exigence artistique et accueil des publics.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable de 500 000 € correspond aux dépenses de rénovation et modernisation du cinéma. Les dépenses relatives à l'aménagement du bar 35 000 € ne sont pas éligibles et les honoraires et études éligibles (15% des honoraires et études) sont plafonnés à 75 000 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRavaux de rénovation	425 000,00	77,08%
Honoraires et études	91 350,00	16,57%
Espace Speakeasy/bar	35 000,00	6,35%
Total	551 350,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Mairie de Paris	43 000,00	7,80%
Région Île-de-France (montant demandé)	100 000,00	18,14%
Fonds propres	150 000,00	27,21%
Emprunt bancaire	258 350,00	46,86%
Total	551 350,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097448 - Rénovation du cinéma Le Lucernaire à Paris

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-311-20422-131002-300
Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	174 893,00 € HT	22,87 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE LUCERNAIRE FORUM
Adresse administrative : 53 RUE NOTRE-DAME DES CHAMPS
75006 PARIS 6E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur MAXENCE GAILLARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : rénovation et mise aux normes des salles de cinéma du Lucernaire et des parties communes accueillant le public

Dates prévisionnelles : 2 juillet 2025 - 20 novembre 2034
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Le Cinéma du Lucernaire, situé à Paris 6e, est une salle Art et Essai labellisée « Recherche et Découverte », « Jeune Public » et « Patrimoine ». Spécialisé en seconde exclusivité, il prolonge la diffusion de films d'auteur écartés des circuits commerciaux. Sa programmation exigeante s'articule autour de six axes : auteurs français, cinémas du Sud, films rares, jeune public, œuvres confidentielles et rétrospectives.

Le lieu, hybride et vivant, associe cinéma, théâtre, librairie et restaurant. L'équipe comprend un programmateur, deux caissiers-projectionnistes et un pôle communication/accueil. Près de

40 000 spectateurs sont attendus annuellement.

Le projet concerne la rénovation, la mise aux normes et l'embellissement des trois salles du cinéma ainsi que des espaces communs accueillant le public. Porté par la structure gérant le cinéma, ce chantier s'inscrit dans une démarche de modernisation globale des locaux pour améliorer le confort des spectateurs, la sécurité et l'attractivité du lieu. Les travaux comprennent la rénovation de la billetterie, des portes vitrées d'accès public, des cloisons, des sanitaires (plomberie, portes), la mise aux normes de l'évacuation de ventilation de la salle 1, ainsi que des prestations de peinture, nettoyage, éclairage et menuiseries.

Ces actions visent à moderniser durablement l'établissement tout en préservant son identité historique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable de 174 893 € correspond aux dépenses valorisées par rapport à la surface du cinéma représentant 26% de l'établissement ainsi que la mise aux normes de la ventilation du cinéma.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gros oeuvre	710 286,00	91,81%
Second oeuvre	24 130,00	3,12%
Equipements	4 020,00	0,52%
Honoraires et divers	24 180,00	3,13%
Mise aux normes ventilation cinéma	11 020,00	1,42%
Total	773 636,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	477 155,00	61,68%
Mairie de Paris	52 468,00	6,78%
Région Ile-de-France (montant demandé)	52 468,00	6,78%
SCI Le Lucernaire	191 545,00	24,76%
Total	773 636,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :

SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Annexe 2 : Fiche projet Investissement culturel Materiel numerique scenographique et numerisation

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX094497 - Changement des équipements de projection et adaptations techniques du cinéma Le Studio à Aubervilliers (93)

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-311-204181-131002-300
Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	72 850,00 € HT	34,32 %	25 000,00 €
		Montant total de la subvention	25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION CINEMA LE STUDIO
Adresse administrative : 2 RUE EDOUARD POISSON
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame PEJOUX CLAUDINE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : changement des équipements de projection et adaptations techniques du cinéma Le Studio à Aubervilliers (93).

Dates prévisionnelles : 16 juin 2025 - 20 novembre 2034
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
L'Association Cinéma Le Studio, créée en 1994 à Aubervilliers (93), est un cinéma associatif classé Art et Essai soutenu par la Ville d'Aubervilliers.

Cinéma mono-écran de 127 places, Le Studio joue un rôle clé dans l'action culturelle et éducative locale. Sa programmation exigeante et accessible propose chaque semaine 5 à 7 films, dont la moitié Art et Essai, soit environ 20 séances publiques et 6 à 8 séances scolaires et périscolaires, en plus de festivals, débats et ateliers.

Le Studio accueille près de 33 000 spectateurs par an, dont 14 000 élèves, et mène de nombreuses actions en direction des jeunes, familles et seniors.

Confronté à l'obsolescence critique de son projecteur numérique Sony R15, dont l'entretien n'est plus assuré par le constructeur, le cinéma risque un arrêt d'exploitation.

Le projet présenté vise donc le remplacement urgent du projecteur et de la toile, ainsi que les adaptations techniques nécessaires, afin d'assurer la continuité des projections et de maintenir une offre culturelle et éducative de proximité sur le territoire.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières premières et fournitures	67 698,26	92,93%
Rémunération s intermédiaires et honoraires (prestation d'installation)	5 152,00	7,07%
Total	72 850,26	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	43 650,26	59,92%
Région Ile-de-France (montant demandé)	29 200,00	40,08%
Total	72 850,26	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Annexe 3 : Fiche projet Investissement Acquisition construction et restauration de structures itinerantes

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097459 - Renouvellement du matériel du cinéma itinérant de l'association Cinessonne

Dispositif : Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration de structures itinérantes (n° 00001098)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration de structures itinérantes	53 597,00 € TTC	29,85 %	16 000,00 €
	Montant total de la subvention		16 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CINESSONNE
Adresse administrative : 15 PLACE JACQUES BREL
91130 RIS ORANGIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Luc LARRIBA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renouvellement du matériel du cinéma itinérant de l'association Cinessonne.

Dates prévisionnelles : 14 août 2025 - 20 novembre 2034
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Depuis 1996, l'association Cinessonne fédère les salles de cinéma Art et Essai de l'Essonne et déploie une action culturelle d'envergure sur l'ensemble du département.

Elle se distingue par une programmation exigeante et accessible (films d'auteurs, jeune création française et internationale), son rôle majeur dans l'éducation à l'image (« École et Cinéma », « Collège au Cinéma ») et son cinéma itinérant, actif depuis vingt ans avec près d'une centaine de projections annuelles dans plus de vingt communes, en particulier en zones rurales dépourvues d'équipement permanent.

Cinessonne contribue directement à l’aménagement culturel équilibré du territoire. Aujourd’hui, son matériel de projection, utilisé et transporté à chaque séance, est en fin de vie (projecteur numérique âgé de dix ans, sonorisation et toile de projection).

Le projet vise à renouveler l’ensemble de ces équipements afin de garantir la continuité et la qualité de la diffusion Art et Essai dans le sud de l’Essonne et de pérenniser un service culturel de proximité essentiel.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Projecteur et accessoires	43 944,00	81,99%
Chaine son et toile	9 653,00	18,01%
Total	53 597,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CNC - Aide à l'équipement numérique	23 791,00	44,39%
Fonds propres	13 727,00	25,61%
Région Ile-de-France (montant demandé)	16 079,00	30,00%
Total	53 597,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Annexe 4 : Fiches projets de soutien a la production cinematographique

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098230 - GEN Z de Ye Ye - LUX POPULI PRODUCTION

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: LPP LUX POPULI PRODUCTION
Adresse administrative	: 4 RUE DE SUEZ 75018 PARIS
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur CHRISTIAN RAJAUD, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage documentaire GEN Z de Ye Ye.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice et réalisatrice : Ye Ye

Synopsis : Gen Z est un documentaire choral centré sur Tiantian, jeune chef d'orchestre franco-chinois en quête de sens après la perte de son père. Entre Paris, la campagne normande et Chengdu, le film tisse un portrait sensible d'une génération en mutation, entre deuil intime et utopie partagée.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 15 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	320 758,00	64,07%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	122 253,00	24,42%
Autres dépenses	57 626,00	11,51%
Total	500 637,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	40 637,00	8,12%
1er coproducteur étranger : Japon	150 000,00	29,96%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : Arte	80 000,00	15,98%
CNC : Aide aux Cinémas du monde	120 000,00	23,97%
SACEM	5 000,00	1,00%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	75 000,00	14,98%
Droits France	15 000,00	3,00%
Droits Monde (hors Asie)	15 000,00	3,00%
Total	500 637,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098231 - LES JOURS D'APRES de Stéphanie Pillonca - FELICITY PRODUCTION

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 275 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	FELICITY PRODUCTION
Adresse administrative	:	10 RUE BREA 75006 PARIS
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Madame CHRISTINE ROUXEL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction LES JOURS D'APRÈS de Stéphanie Pillonca.

Dates prévisionnelles : 12 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-autrices : Catherine Hoffmann et Stéphanie Pillonca
Réalisatrice: Stéphanie Pillonca

Synopsis : Dans un charmant village de campagne, Louise reste seule dans sa maison natale pour la vider. En l'absence de son mari, elle retrouve ses amis d'enfance et une complicité renait avec l'un d'entre eux. Alors que ses enfants deviennent indépendants, restera-t-elle dans la vie qu'elle a jusqu'alors construite ?

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 15 septembre 2025.

L'aide proposée comprend un bonus de 25 000 € pour éco-production.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- MARLY-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	2 096 957,00	85,65%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	0,00	0,00%
Autres dépenses	351 210,00	14,35%
Total	2 448 167,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	772 147,00	31,54%
CNC : Avance sur recettes	100 000,00	4,08%
CNC : Aide à la création musicale	3 000,00	0,12%
SACEM	3 000,00	0,12%
Procirep / Angoa : Aide au développement	29 420,00	1,20%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	400 000,00	16,34%
Pré-achat Pay TV : Canal+	645 000,00	26,35%
Pré-achat Pay TV : Ciné+/OCS	85 600,00	3,50%
Pré-achat Free TV : TV5 Monde	50 000,00	2,04%
Droits France : Jour2Fête	50 000,00	2,04%
Ventes internationales	50 000,00	2,04%
Mécénat : Cinefeel	50 000,00	2,04%
CPCF Films (Artaban 02)	210 000,00	8,58%
Total	2 448 167,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098093 - MALIKA de Mounia Meddour - APACHES

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 284 100,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: APACHES
Adresse administrative	: 8 RUE PIERRE PICARD 75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Madame FANNIE PAILLOUX, Présidente directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction MALIKA de Mounia Meddour.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-autrices : Mounia Meddour et Joanne Giger
Réalisatrice : Mounia Meddour

Synopsis : Devenir l'une des plus grandes mezzo-soprano et connaître un succès mondial, voilà l'objectif de Malika Bellaribi. Déterminée, elle parvient à intégrer la prestigieuse École Nationale de musique de Paris. Dès lors, Malika va tenter contre vents et marées de se hisser au rang des meilleurs chanteurs lyriques, jusqu'à réussir à chanter sur la scène du Théâtre du Châtelet.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 8 septembre 2025.

L'aide proposée comprend un bonus de 35 000 € pour éco-production.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la

République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	2 671 480,00	80,04%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	217 239,00	6,51%
Autres dépenses	449 135,00	13,46%
Total	3 337 854,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport producteur	701 720,00	21,02%
Apport coproducteur	546 134,00	16,36%
Pré-achat Pay TV : Ciné+/OCS	500 000,00	14,98%
Pré-achat Pay TV : Amazon Prime	200 000,00	5,99%
Pré-achat Free TV : France 2	350 000,00	10,49%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	420 000,00	12,58%
Pool de Sofica	200 000,00	5,99%
SACEM : aide à la production d'oeuvres audiovisuelles musicales	20 000,00	0,60%
Droits France : Jour2Fête	250 000,00	7,49%
Ventes internationales : The Party Films Sales	100 000,00	3,00%
Région PACA	50 000,00	1,50%
Total	3 337 854,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098094 - LA FETE SAUVAGE d'Hadrien Bichet - LES FILMS DU 24

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 295 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: LES FILMS DU 24
Adresse administrative	: 24 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Madame LAURENCE LENICA, Administratrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction LA FÊTE SAUVAGE d'Hadrien BICHET.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteur et réalisateur : Hadrien Bichet

Synopsis : Iris et Fabien, un couple de jeunes chefs couronnés de deux étoiles Michelin, organisent une grande fête dans le village d'enfance de Fabien pour célébrer leur réussite. Mais au fil de la nuit, entre haute gastronomie et retour aux sources, rivalités sociales et tensions familiales, leur ascension triomphale menace de se transformer en une chute brutale.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 8 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	3 401 018,00	80,89%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	0,00	0,00%
Autres dépenses	803 368,00	19,11%
Total	4 204 386,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur et Distributeur : UGC	2 076 264,00	49,38%
Pré-achat Pay TV	1 120 000,00	26,64%
MG / Préventes internationales	100 000,00	2,38%
Autres financements (SOFICA, fonds privés)	500 000,00	11,89%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	408 122,00	9,71%
Total	4 204 386,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098100 - LE CABINET DU DOCTEUR ALBERTINI d'Emmanuel Mouret - MOBY DICK FILMS

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 310 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	MOBY DICK FILMS
Adresse administrative	:	22 B RUE DE PARADIS 75010 PARIS
Statut Juridique	:	Société à Responsabilité Limitée
Représentant	:	Monsieur FREDERIC NIEDERMAYER, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction LE CABINET DU DOCTEUR ALBERTINI d'Emmanuel Mouret.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-auteurs : Emmanuel Mouret et Carmen Leroi
Réalisateur : Emmanuel Mouret

Synopsis : Julia est atteinte depuis toujours d'une jalousie maladive qui a nui à ses histoires amoureuses. Décidée cette fois à préserver sa relation avec Caroline, elle a entamé une psychothérapie avec le docteur Albertini. Mais l'arrivée de Sandra, une nouvelle collègue, dans l'environnement de Caroline, suscite de nouveaux soupçons de sa part et Julia ne peut s'empêcher d'enquêter. Jusqu'au jour où Sandra est retrouvée assassinée...

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la

République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	4 029 500,00	78,96%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	0,00	0,00%
Autres dépenses	1 074 000,00	21,04%
Total	5 103 500,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	1 163 500,00	22,80%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : Arte	600 000,00	11,76%
Pré-achat Pay TV 1	1 150 000,00	22,53%
Pré-achat Pay TV 2	215 000,00	4,21%
CNC : Avance sur recettes	600 000,00	11,76%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	425 000,00	8,33%
Sofica	200 000,00	3,92%
Droits France : Pyramide	500 000,00	9,80%
Ventes internationales : Pyramide International	250 000,00	4,90%
Total	5 103 500,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098102 - DUMAS - DIABLE NOIR de Ladj Ly - CHAPTER 2

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 385 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CHAPTER 2
Adresse administrative	:	14 RUE DE LA COMETE 75007 PARIS 7E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur DIMITRI RASSAM, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction DUMAS - DIABLE NOIR de Ladj LY.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-auteurs : Thomas Bidegain, Dan Franck et Anne Abitbol
Réalisateur : Ladj Ly

Synopsis : En partie noble, en partie esclave, bras armé de la Révolution, Thomas-Alexandre Dumas devient le premier général noir de l'armée française avant d'être effacé de l'Histoire. Sa légende est au cœur de l'œuvre de son fils, Alexandre Dumas.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	25 046 341,00	56,39%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	10 666 118,00	24,02%
Autres dépenses	8 700 170,00	19,59%
Total	44 412 629,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	10 240 540,00	23,06%
Apport coproducteur étranger : Belgique	421 000,00	0,95%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : M6	7 000 000,00	15,76%
Pré-achat Pay TV 1 : Disney+	6 000 000,00	13,51%
Pré-achat Pay TV 2	4 500 000,00	10,13%
CNC : aide sélective aux effets visuels numériques	200 000,00	0,45%
CNC : aide automatique aux effets visuels numériques	400 000,00	0,90%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	700 000,00	1,58%
Autres régions : aide à la production	700 000,00	1,58%
Droits France et Monde : Pathé/Goodfellas	13 251 089,00	29,84%
Partenariats	1 000 000,00	2,25%
Total	44 412 629,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098103 - BADINTER de Pierre Godeau - MARISIM PRODUCTIONS

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 340 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: MARISIM PRODUCTIONS
Adresse administrative	: 25 RUE SIMON DEREURE 75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur JEAN NAINCHRIK, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction BADINTER de Pierre GODEAU.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteur et réalisateur : Pierre Godeau

Synopsis : L'histoire de Robert Badinter et de son combat pour l'abolition de la peine de mort.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 10 septembre 2025.

L'aide proposée comprend un bonus de 30 000 € pour éco-production.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	4 405 525,00	77,41%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	555 617,00	9,76%
Autres dépenses	729 737,00	12,82%
Total	5 690 879,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	1 490 879,00	26,20%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : France 2	1 000 000,00	17,57%
Pré-achat Pay TV : Canal+	1 200 000,00	21,09%
Pré-achat Pay TV : Ciné+/OCS	200 000,00	3,51%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	500 000,00	8,79%
Région Grand Est : aide à la production	300 000,00	5,27%
Droits Monde : Pan Distribution	1 000 000,00	17,57%
Total	5 690 879,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098355 - GARANCE de Jeanne Herry - TRESOR FILMS

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 368 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	TRESOR FILMS
Adresse administrative	:	12 RUE BARBETTE 75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur ALAIN ATTAL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction GARANCE de Jeanne Herry.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice et réalisatrice : Jeanne Herry

Synopsis : Garance est une jeune actrice mais elle n'est pas vedette. Elle se démène et court après les cachets, vaillante, joyeuse, tout en trouvant dans l'alcool un réconfort inconditionnel. Garance quitte son conjoint et commence alors un parcours de 8 ans de déménagements, d'expériences de travail, de nouvelles rencontres, de fêtes et d'angoisses, de joies et de coups durs… Mais elle consomme toujours plus d'alcool, jusqu'à mettre sa vie en danger.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 10 septembre 2025.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	10 366 146,00	80,55%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	327 940,00	2,55%
Autres dépenses	2 175 875,00	16,91%
Total	12 869 961,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	2 814 154,00	21,87%
Apport coproducteur étranger : Belgique	357 000,00	2,77%
Apport coproduction, droits France et Monde : Studiocanal	2 000 000,00	15,54%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : France 2	1 700 000,00	13,21%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	518 307,00	4,03%
Pré-achat SVOD : Netflix	2 000 000,00	15,54%
Pré-achat Pay TV : Canal+ et Canal+ International	3 480 500,00	27,04%
Total	12 869 961,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098133 - THE WILD INSIDE de Patrick Imbert - FOLIVARI

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 317 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: FOLIVARI
Adresse administrative	: 28 BOULEVARD DE PORT-ROYAL 75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur DAMIEN BRUNNER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du film d'animation pour le cinéma, THE WILD INSIDE, réalisé par Patrick Imbert

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-auteurs : Patrick Imbert, Johanna Goldschmidt et David Coquard-Dassault
Réalisateur : Patrick Imbert

Synopsis : Alaska. Tracy Petrikoff, 17 ans, solitaire et farouche, vit avec son père Bill et son frère Scott dans une maison délabrée à l'écart d'une petite ville. Depuis que sa mère Hannah, conductrice de traineaux reconnue, a disparu dans d'étranges circonstances, tout va de travers. Tracy éprouve des crises de colère incontrôlées, de longues insomnies et des visions mystérieuses. Elle ne sait pas encore qu'elle a hérité de sa mère d'un don qui la lie profondément aux animaux qui sillonnent le parc national. Tout bascule lorsque Tracy sauve une adolescente, Jesse, qui avait perdu conscience lors d'une partie de chasse.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 10 septembre 2025.

L'aide proposée comprend un bonus de 75 000 € pour dépenses de fabrication exceptionnelles.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	4 471 499,00	50,25%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	3 846 967,00	43,24%
Autres dépenses	579 189,00	6,51%
Total	8 897 655,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	2 383 951,00	26,79%
Apport coproducteur étranger : Luxembourg	2 096 704,00	23,56%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : France 3 Cinéma	500 000,00	5,62%
Pré-achat Pay TV 1 : Canal+ / Canal+ International	503 000,00	5,65%
Pré-achat Pay TV 2 et droits France : Ciné+	700 000,00	7,87%
Droits Monde : MK2 Films (part française)	400 000,00	4,50%
Pool de SOFICA	200 000,00	2,25%
CNC : aide au développement	6 000,00	0,07%
CNC : aide au pilote	30 000,00	0,34%
CNC : aide à la production	350 000,00	3,93%
CNC : avance sur recettes	600 000,00	6,74%
Eurimages (part française)	400 000,00	4,50%
Media - Slate développement	55 000,00	0,62%
Procirep	60 000,00	0,67%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	413 000,00	4,64%
Région Nouvelle-Aquitaine : aide à la production	100 000,00	1,12%
Département de la Charente : aide à la production	100 000,00	1,12%
Total	8 897 655,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Annexe 5 : Fiches Projets de soutien a la production audiovisuelle

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098078 - RESEAUX SOCIAUX LA FABRIQUE DE L'ADDICTION de Laetitia Ohnona - Memento

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	MEMENTO
Adresse administrative	:	53 RUE DU FBG ST ANTOINE 75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur THIERRY MARRO, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du documentaire RESEAUX SOCIAUX, LA FABRIQUE DE L'ADDICTION (90mn) écrit et réalisé par Laetitia Ohnona pour Arte.

Dates prévisionnelles : 14 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice et réalisatrice : Laetitia Ohnona

Présentation : Les mécanismes d'addiction aux réseaux sociaux présentent des similarités troublantes avec ceux autrefois observés dans l'industrie du tabac. Le secteur des technologies fait aujourd'hui l'objet d'examens judiciaires portant sur sa responsabilité potentielle quant aux impacts de ses services sur la santé mentale des utilisateurs.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	468 669,30	70,89%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	64 230,00	9,72%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	128 224,83	19,39%
Total	661 124,13	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	90 424,13	13,68%
Arte	280 000,00	42,35%
RTS	7 000,00	1,06%
RTBF	5 200,00	0,79%
CNC FSA automatique	82 500,00	12,48%
CNC développement	15 000,00	2,27%
Procirep Angoa	11 000,00	1,66%
Crédit d'impôt (le cas échéant)	85 000,00	12,86%
Aide régionale demandée	60 000,00	9,08%
Distributeur Minimum garanti (en cours)	25 000,00	3,78%
Total	661 124,13	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098108 - LA SAGA DES GIPSY KINGS d'Isabelle Gendre - Tre production !

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	TRE PRODUCTION
Adresse administrative	:	55 AVENUE DE FETILLY 17000 LA ROCHELLE
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur CHRISTOPHE BOUVET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du documentaire LA SAGA DES GIPSY KINGS (90mn) d'Isabelle Gendre pour France 2.

Dates prévisionnelles : 21 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice - réalisatrice : Isabelle Gendre

Présentation : Si leur musique a fait le tour du monde, on connaît peu l'histoire passionnelle des Gipsy Kings, de leurs origines à leur réconciliation. Entre feux de camp, scènes mondiales, drames familiaux et triomphes planétaires, la série explore un destin hors norme, fait de fraternité, de trahisons et de musique.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	266 483,00	63,73%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	34 425,00	8,23%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	117 216,00	28,03%
Total	418 124,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	10 624,00	2,54%
France 2	275 000,00	65,77%
CNC FSA automatique	97 500,00	23,32%
Aide régionale demandée	35 000,00	8,37%
Total	418 124,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098113 - LA PAGODE DE BABYLONE réalisé par Joël Farges - Kolam

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: KOLAM PRODUCTIONS
Adresse administrative	: 19 RUE DE SAINTONGE 75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société à Responsabilité Limitée
Représentant	: Monsieur Rémy PRUD'HOMME, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du documentaire LA PAGODE DE BABYLONE (70mn) réalisé par Joël Farges pour Ciné+.

Dates prévisionnelles : 27 juin 2025 - 20 novembre 2025
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteurs : Joël Farges et Pierre Collier

Réalisateur : Joël Farges

Présentation : L'histoire de la Pagode est celle d'un rêve : Amélie Kelsen, vendeuse au Bon Marché, épouse le copropriétaire qui fait construire pour elle ce bâtiment, une ode à la Belle Époque et au Japon. Devenue salle de cinéma en 1931, la Pagode programme les films les plus incisifs et controversés, au point de s'imposer après-guerre comme le temple de la cinéphilie. Tel un phénix, cette salle au destin mouvementé a connu plusieurs "vies". Condamnée en 2015, elle va renaître en 2026, dans son fabuleux décor restauré.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	80 163,00	79,02%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	0,00	0,00%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	21 283,00	20,98%
Total	101 446,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	10 197,00	10,05%
Ciné+	25 489,00	25,13%
CNC, FSA automatique	40 000,00	39,43%
Procirep Angoa	8 260,00	8,14%
Aide régionale demandée	15 000,00	14,79%
distributeur (en cours)	2 500,00	2,46%
Total	101 446,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098114 - BÊTES DE FLIC réalisé par Slimane-Baptiste Berhoun - Dim Sum Entertainment

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 90 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	DIM SUM ENTERTAINMENT
Adresse administrative	:	RUE DE SEVRES 75006 PARIS 6E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur THOMAS PLESSIS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production de la fiction unitaire BÊTES DE FLIC (90mn) réalisé par Slimane-Baptiste Berhoun pour France Télévision.

Dates prévisionnelles : 13 juin 2025 - 20 novembre 2025
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé :

Description :
Autrice : Samantha Mazeras

Réalisateur : Slimane-Baptiste Berhoun

Présentation : Jeff, capitaine de police chevronné à la BAC, a tout donné à son métier au détriment de sa famille, qui le lui reproche. À l'occasion d'un anniversaire et alors qu'il espère un fragile apaisement, Jeff choisit une nouvelle fois le travail. L'intervention policière tourne mal. Il se retrouve dans un zoo, où il est grièvement blessé et sombre dans le coma. À son réveil, il découvre un don : il peut comprendre les animaux. Ce pouvoir bouleverse sa vie et son métier.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- THOIRY
- GUIBEVILLE
- CLAMART
- MAISONS-ALFORT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	2 224 781,00	82,93%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	0,00	0,00%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	457 825,00	17,07%
Total	2 682 606,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	281 206,00	10,48%
France Télévision	1 690 000,00	63,00%
RTBF	31 500,00	1,17%
RTS	11 000,00	0,41%
CNC, FSA automatique	150 000,00	5,59%
CNC aide à la préparation	30 000,00	1,12%
Crédit d'impôt (le cas échéant)	360 000,00	13,42%
Aide régionale demandée	50 000,00	1,86%
FT distribution	60 000,00	2,24%
TV5 Monde	18 900,00	0,70%
Total	2 682 606,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098236 - 10% LE FILM réalisé par Emile Noblet - Mon voisin production

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 150 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	MON VOISIN PRODUCTIONS
Adresse administrative	:	46 AVENUE DE BRETEUIL 75007 PARIS 7E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur DOMINIQUE BESNEHARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production de la fiction unitaire 10% - LE FILM ! (120 mn) réalisé par Emilie Noblet pour Netflix et France Télévision.

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrices : Fanny Herrero, Lison Daniel et Violaine Bellet

Réalisatrice : Emilie Noblet

Présentation: Andréa Martel, devenue réalisatrice, mise tout sur son premier long métrage, mais les obstacles s'accumulent et le tournage vire au chaos : départ d'acteurs, blessures, animaux ingérables, tempête, abandon du producteur, tensions personnelles. Entre décisions risquées et rôle de mère à assumer, elle s'accroche à son projet. Le tournage, devient alors le théâtre de conflits d'ego et de générations...

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la

République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- CHATEAUFORT
- ISSY-LES-MOULINEAUX
- COLOMBES
- RUEIL-MALMAISON
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	11 696 701,00	67,32%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	2 608 962,00	15,02%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	3 068 798,28	17,66%
Total	17 374 461,28	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	450 280,64	2,59%
coproducteur français Mother Prod	450 280,64	2,59%
France Télévision	1 500 000,00	8,63%
Netflix	13 000 000,00	74,82%
CNC, cosip automatique	243 900,00	1,40%
Aide régionale demandée	230 000,00	1,32%
Fonds privés, Fondations, mécénat, (en cours)	500 000,00	2,88%
Distributeur, minimum garanti (en cours)	1 000 000,00	5,76%
Total	17 374 461,28	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098238 - ENSEMBLE ! réalisée par Maxime Gridelet - Tournez s'il vous plaît

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	TSVP TOURNEZ S'IL VOUS PLAIT PRODUCTION
Adresse administrative	:	8 BOULEVARD BONNE NOUVELLE 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société à Responsabilité Limitée
Représentant	:	Madame CHRISTIE MOLIA, Productrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production de la série d'animation ENSEMBLE ! (3X20 mn), réalisée par Maxime Gridelet pour France Télévision Lumni.

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteurs : Maxime Gridelet, Virginie Boda et Zoe Guiet

Réalisateur : Maxime Gridelet

Présentation : On ne naît pas citoyen, on le devient. Apprendre à écouter, à faire une place à l'autre, à dire ce qu'on ressent, à se calmer, à réparer après une dispute sont des apprentissages aussi fondamentaux que les mathématiques et la lecture. A travers des personnages attachants et des situations quotidiennes, animés en stop motion, la série Ensemble ! accompagne avec humour et douceur les enfants de 7 à 9 ans dans la découverte des premières règles du vivre ensemble.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	439 513,00	85,15%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	0,00	0,00%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	76 645,00	14,85%
Total	516 158,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	89 158,00	17,27%
France Télévision Lumni	170 000,00	32,94%
CNC cosip automatique	137 000,00	26,54%
Procirep Angoa	10 000,00	1,94%
Crédit d'impôt	45 000,00	8,72%
Aide régionale demandée	60 000,00	11,62%
2e diffuseur français (en cours)	5 000,00	0,97%
Total	516 158,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098271 - DONJONS ET CHATONS réalisée par Clément de Ruyter et Jérémy Guiter - Watch Next Media

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 155 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	WATCH NEXT MEDIA
Adresse administrative	:	29 RUE DES PANOYAUX 75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur PHILIPPE ALESSANDRI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production de la série d'animation DONJONS ET CHATONS (12x22mn) réalisée par Clément de Ruyter et Jérémy Guiter pour France Télévision.

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteurs : Clément de Ruyter et Mélanie Duval (auteurs littéraires)
Brendan Merien, Clément de Ruyter et Théo Ferré (auteurs graphiques)

Réalisateurs : Clément de Ruyter et Jérémy Guiter

Présentation : Dans un monde fantastique et rempli de dangers se dresse le Royaume des Chats, seule oasis de paix. Il est impossible d'y entrer, mais très facile d'en sortir puisqu'il suffit de contrarier le Roi Walter. C'est ce qui arrive à quatre chatons à la suite d'un malheureux incident. Le seul espoir de rentrer chez eux ? Trouver un trésor grandiose pour obtenir le pardon de Walter. Pour ça, il faudra affronter mille dangers, déployer des trésors de courage, et surtout arriver à s'entendre.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	3 248 541,00	53,22%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	2 002 053,00	32,80%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	853 302,00	13,98%
Total	6 103 896,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	427 107,00	7,00%
Mélusine coproducteur Luxembourg	1 200 120,00	19,66%
Coproducteur Lunanime	292 000,00	4,78%
2e diffuseur france (en cours)	100 000,00	1,64%
France Télévision	1 100 000,00	18,02%
Radio télévision Luxembourg	19 908,00	0,33%
RTS	21 221,00	0,35%
BBC	244 800,00	4,01%
Radio Danemark	33 600,00	0,55%
CNC, cosip automatique	800 000,00	13,11%
CNC développement	100 000,00	1,64%
Procirep Angoa	12 100,00	0,20%
Crédit d'impôt	693 040,00	11,35%
Aide régionale demandée	219 000,00	3,59%
Pictanovo	120 000,00	1,97%
Département du Vaucluse	50 000,00	0,82%
Autres aides publiques françaises ou étrangères (préciser) 1	350 000,00	5,73%
Sofica 1	150 000,00	2,46%
Sofica 2	150 000,00	2,46%
Gallimard	21 000,00	0,34%
Total	6 103 896,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098274 - GRAND GALOP réalisée par Karin Kempf - Frog Box

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 205 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: FROG BOX
Adresse administrative	: 43 RUE LA FAYETTE 75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur Stanislas RENAUDEAU D'ARC, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production de la série d'animation GRAND GALOP (26x22mn) réalisée par Karin Kempf pour France Télévision.

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteurs : Bonnie Bryant, Frédéric Lenoir, Mélanie Duval et Sophie Decroisette

Réalisatrice : Karin Kempf

Présentation : Un groupe de jeunes cavaliers en séjour estival au centre équestre de Pine Hollow accueille Lisa, fraîchement arrivée de la grande ville. Lisa n'est jamais montée à cheval mais, fascinée par ces animaux, elle découvre avec enthousiasme les joies de l'équitation et va partager des aventures excitantes en pleine nature sauvage avec ses nouveaux compagnons.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	5 146 945,90	51,68%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	4 664 095,10	46,83%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	147 691,00	1,48%
Total	9 958 732,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	387 612,00	3,89%
copro Italie Red Monk	782 880,00	7,86%
France Télévision	2 000 000,00	20,08%
RAI	1 000 000,00	10,04%
ZDF	1 000 000,00	10,04%
CNC, cosip automatique	2 000 000,00	20,08%
Crédit d'impôt	1 268 240,00	12,73%
Aide régionale demandée	300 000,00	3,01%
Département de la Charente	70 000,00	0,70%
Media	150 000,00	1,51%
Distribution Super Rights	1 000 000,00	10,04%
Total	9 958 732,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098278 - PARADOXES réalisée par Pierre Zandrowicz - Atlas V

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: ATLAS V
Adresse administrative	: 13 RUE DE MONT-LOUIS 75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur ANTOINE CAYROL, Président directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production de la série de fiction PARADOXES (6x17mn) réalisée par Pierre Zandrowicz pour Arte.tv.

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteurs : Maxime Donzel et Émilie Valentin

Réalisateur : Pierre Zandrowicz

Présentation : Roman, journaliste dépressif pour Bois Magazine, se retrouve au cœur d'une anomalie quantique causée par Léa, scientifique un peu trop ambitieuse. Un trou noir s'ouvre en pleine forêt, dévoilant une zone étrange qui semble être la matérialisation de l'inconscient tourmenté de Roman. Accompagné de Léa, de l'armée et d'une psychologue aux méthodes discutables, Roman va devoir affronter ses démons pour sauver le monde, et se sauver lui-même.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	697 854,53	79,45%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	10 743,33	1,22%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	169 773,60	19,33%
Total	878 371,46	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	96 471,46	10,98%
Arte.tv	290 000,00	33,02%
CNC, cosip automatique	150 000,00	17,08%
CNC développement	23 000,00	2,62%
CNC aide aux effets numériques	40 000,00	4,55%
Procirep Angoa	5 900,00	0,67%
Crédit d'impôt	118 000,00	13,43%
Aide régionale demandée	100 000,00	11,38%
Media développement	55 000,00	6,26%
Total	878 371,46	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098288 - NOISYWOOD réalisé par David Fontao - What's up productions

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	WHAT'S UP PRODUCTIONS
Adresse administrative	:	5 PROMENADE EUROPA 44200 NANTES
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur Jérôme POULAIN, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du documentaire NOISYWOOD (3x35 mn) réalisé par David Fontao pour Arte.

Dates prévisionnelles : 3 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteurs : David Fontao et Simon Clair

Réalisateur : David Fontao

Présentation : En réalisant « Vermines », Sébastien Vanicek n'imaginait pas être propulsé dans le viseur d'Hollywood. Et pourtant, à 35 ans, ce réalisateur originaire de Noisy-le-Grand va signer le prochain « Evil Dead ». C'est cette ascension à la conquête de l'Amérique que retrace Noisywood à travers la caméra de David, un ami d'enfance de Sébastien qui va l'accompagner jusque sur le tournage en Nouvelle-Zélande, pour vivre avec lui une expérience mouvementée, souvent drôle et touchante.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	317 778,21	59,99%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	80 923,98	15,28%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	131 053,41	24,74%
Total	529 755,60	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport producteur	36 592,92	6,91%
2ème coproducteur français Unfold	15 682,68	2,96%
Arte	200 000,00	37,75%
CNC, cosip automatique	95 000,00	17,93%
CNC images de la diversisté	45 000,00	8,49%
Procirep Angoa	42 480,00	8,02%
Aide régionale demandée	65 000,00	12,27%
Pays de Loire	15 000,00	2,83%
Distributeur minimum garanti (en cours)	5 000,00	0,94%
Sacem	10 000,00	1,89%
Total	529 755,60	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098291 - LE TRANSSAHARIEN de Vassili Silovic et Friedrich Klütsch - BLEU KOBALT

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	BLEU KOBALT
Adresse administrative	:	7 RUE BACHAUMONT 75002 PARIS 2E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Madame FLORENCE SALA, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du documentaire LE TRANSSAHARIEN (2x52mn) de Vassili Silovic et Friedrich Klütsch pour Arte.

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteurs et réalisateurs : Vassili Silovic et Friedrich Klütsch

Présentation : Ce documentaire en deux épisodes suit les traces du Transsaharien et de son histoire durant la seconde guerre mondiale. Ce réseau ferroviaire devait relier la Méditerranée au fleuve Niger en Afrique centrale, en suivant des gisements de ressources naturelles et des projets agricoles à grande échelle. Une idée née de la colonisation, puis approuvée par la France de Vichy et l'Allemagne Nazie.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la

République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	390 691,00	51,77%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	172 923,00	22,92%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	190 980,00	25,31%
Total	754 594,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	65 642,00	8,70%
Kobalt Deutschland	65 642,00	8,70%
Arte	160 000,00	21,20%
Histoire Tv	29 000,00	3,84%
ZDF	160 000,00	21,20%
RTBF	10 000,00	1,33%
RTS	10 000,00	1,33%
CNC, cosip automatique	109 000,00	14,44%
Procirep Angoa	15 310,00	2,03%
Aide régionale demandée	100 000,00	13,25%
DMCA	10 000,00	1,33%
SNCF	10 000,00	1,33%
Minimum garanti distributeur (en cours)	10 000,00	1,33%
Total	754 594,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098384 - MIRAPOLIS

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LA BELLE TELE
Adresse administrative	:	9 CITE DE TREVISE 75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société à Responsabilité Limitée
Représentant	:	Monsieur OLIVIER DROUOT, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du documentaire MIRAPOLIS (60MN) réalisé par Louis Daboussy pour France 3 Île-de-France.

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteur et réalisateur : Louis Daboussy

Présentation : Inauguré le 21 mai 1987 mais fermé quatre ans plus tard, le parc d'attraction Mirapolis devait devenir un Disneyland français. Toutefois, le projet a rapidement connu des difficultés majeures, marquées par des pertes financières importantes, des montages de financement obscures, des choix politiques contestés et des irrégularités de gouvernance. L'histoire de Mirapolis méritait un retour rétrospectif sur ses conditions de création, de fonctionnement et d'échec.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	124 632,42	93,26%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	250,00	0,19%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	8 754,86	6,55%
Total	133 637,28	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	16 552,28	12,39%
Cable guy coproducteur français (en industrie)	2 150,00	1,61%
France 3 IDF	59 935,00	44,85%
CNC cosip automatique	30 000,00	22,45%
Aide régionale demandée	20 000,00	14,97%
Public Sénat (en cour)	5 000,00	3,74%
Total	133 637,28	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098285 - 13 NOVEMBRE NOS VIES EN ECLATS (ex 13 novembre 2015 - des récits, un coeur de voix) de Valérie Manns - INA

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-27638-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: INA INSTITUT NATIONAL DE L AUDIOVISUEL
Adresse administrative	: 4 AV DE L EUROPE 94366 BRY SUR MARNE
Statut Juridique	: Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant	: Madame VALERIE ABITA, Productrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du documentaire pour la télévision, 13 NOVEMBRE NOS VIES EN ECLATS ex 13 novembre 2015 - des récits, un coeur de voix (2X45mn), réalisé par Valérie Manns pour France Télévision.

Dates prévisionnelles : 26 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Autrice et réalisatrice : Valérie Manns

Présentation : Les attentats du 13 novembre 2015 font partie des « événements monstres » ou « événements monde ». Ils ont causé la mort de 130 personnes et le traumatisme physique et psychique de centaines de personnes. Ils ont affecté la France entière et provoqués une bascule majeure au sein de la société. La mission scientifique « Programme 13 novembre » a capté 1000 entretiens entre 2016 et 2021. Ce film se propose de construire une mémoire collective en montrant pour la première fois une partie de ces entretiens. Le programme de recherche "13 novembre" a bénéficié d'une aide de la Région Ile-de-France sous la forme de quatre allocations doctorales votées en 2018 et 2021.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- BRY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	305 540,47	74,11%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	0,00	0,00%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	106 718,40	25,89%
Total	412 258,87	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	45 258,87	10,98%
France Télévision	190 000,00	46,09%
2e diffuseur France (en cours)	10 000,00	2,43%
CNC, cosip automatique	106 000,00	25,71%
Procirep Angoa	11 000,00	2,67%
Aide régionale demandée	50 000,00	12,13%
Total	412 258,87	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Annexe 6 : Fiches projets de soutien a la production internationale cinematographique

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098104 - WINDFALL de Peter Mackie Burns - LE BUREAU FILMS

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	879 336,00 € HT	14,22 %	125 000,00 €
		Montant total de la subvention	125 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE BUREAU FILMS
Adresse administrative : 3 PASSAGE GUSTAVE LEPEU
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur OURY MILSHTEIN, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction WINDFALL de Peter MACKIE BURNS.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice : Juliette Towhidi
Réalisateur : Peter Mackie Burns

Synopsis : Tony, avocat d'origine nigériane et Sara, médecin iranienne, vivent à Londres. Alors qu'ils sont sur le point de voir aboutir leurs démarches pour adopter un enfant, la mère de Sara décède brutalement. Sa mort lève le voile sur un passé familial trouble, ce qui menace l'équilibre du couple.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 8 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	879 336,00	21,79%
Dépenses hors Île-de-France	3 156 941,00	78,21%
Total	4 036 277,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport producteur dépositaire	5 000,00	0,12%
Apport coproducteur étranger : Royaume-Uni	3 196 277,00	79,19%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : Arte	225 000,00	5,57%
Apport industries techniques : L'Atelier	50 000,00	1,24%
CNC : Aide aux Cinémas du Monde	175 000,00	4,34%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	250 000,00	6,19%
Sofica	85 000,00	2,11%
Ventes internationales : The Bureau Sales (part française)	50 000,00	1,24%
Total	4 036 277,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098134 - CE QUI BLESSE d'Arnaud Desplechin - CHARLES GILLIBERT CG CINEMA

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	2 495 416,00 € HT	7,61 %	190 000,00 €
		Montant total de la subvention	190 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHARLES GILLIBERT CG CINEMA
Adresse administrative : 7 RUE DES PETITES ECURIES
75010 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur CHARLES GILLIBERT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction CE QUI BLESSE d'Arnaud DESPLECHIN.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteur et réalisateur : Arnaud Desplechin

Synopsis : Docteur H., psychanalyste américaine de renom exerçant à Paris vient de décéder. À l'occasion de ses obsèques, plusieurs de ses anciens patients se réunissent pour évoquer leur souvenir de cette femme qui, en quelques séances, a changé le cours de leur vie.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 8 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la

République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	2 495 416,00	57,63%
Dépenses hors Île-de-France	1 834 584,00	42,37%
Total	4 330 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport producteur dépositaire	180 000,00	4,16%
Apport coproducteur étranger : Belgique	2 266 723,00	52,35%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : France TV	400 000,00	9,24%
Eurimages (part française)	195 222,00	4,51%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	250 000,00	5,77%
Pré-achat Pay TV : Canal+	300 000,00	6,93%
Droits France et Monde : Les Films du Losange	738 055,00	17,05%
Total	4 330 000,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098262 - LES ENFANTS DE DIEU de Marie-Clémentine Dusabejambo - LES FILMS DU BILBOQUET

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	241 774,00 € HT	25,02 %	60 500,00 €
		Montant total de la subvention	60 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES FILMS DU BILBOQUET
Adresse administrative : 16 RUE SAINTE-MARTHE
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame EUGENIE MICHEL VILLETTE, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction LES ENFANTS DE DIEU de Marie-Clémentine Dusabejambo.

Dates prévisionnelles : 16 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice et réalisatrice : Marie-Clémentine Dusabejembo

Synopsis : Rwanda 2012. Veneranda, survivante du génocide et assistante sociale, organise des séances de discussion entre victimes et familles de bourreaux. Les plaies du passé de Veneranda se rouvrent lorsqu'elle apprend la grossesse inattendue de sa fille Tina et l'identité du père. Veneranda doit affronter ses contradictions et son histoire passée.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 15 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la

République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	241 774,00	25,66%
Dépenses hors Île-de-France	700 482,00	74,34%
Total	942 256,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur dépositaire : Les Films du Bilboquet	30 045,00	3,19%
1er coproducteur étranger : Rwanda	303 662,00	32,23%
2ème coproducteur étranger : Côte d'Ivoire	271 662,00	28,83%
3ème coproducteur étranger : Norvège	61 000,00	6,47%
Pré-achat Free TV : TV5 Monde	50 000,00	5,31%
CNC : Aide aux Cinémas du Monde (post-production)	70 000,00	7,43%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	120 887,00	12,83%
Fondation pour la mémoire de la Shoah	20 000,00	2,12%
Droits France : Survivance	15 000,00	1,59%
Total	942 256,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098263 - UN ENFANT SAGE de Natasha Merkulova et Alexey Chupov - HIGH SEA PRODUCTION

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	209 926,00 € HT	25,01 %	52 500,00 €
		Montant total de la subvention	52 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HIGH SEA PRODUCTION
Adresse administrative : 7-9 RUE DES PETITES ECURIES
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur PATRICK ANDRE, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction UN ENFANT SAGE de Natasha Merkulova et Alexey Chupov.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-auteurs et co-réalisateurs : Natasha Merkulova et Alexey Chupov

Synopsis : Russie, 2024. Après le décès de sa mère, Miki, 12 ans, est recueilli par son oncle Slava. Rapidement, Lev, un chirurgien urgentiste et ami de Slava, emménage avec eux. Miki supporte mal la présence de Lev, trop autoritaire à ses yeux. Un jour, il découvre que Slava et Lev sont en couple depuis des années. Miki rejette d'abord cette réalité, avant d'apprendre à voir Lev autrement. Peu à peu, il s'attache à sa nouvelle famille.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 15 septembre 2025.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	209 926,00	9,56%
Dépenses hors Île-de-France	1 985 074,00	90,44%
Total	2 195 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport coproducteur étranger : Lettonie	1 495 000,00	68,11%
Pré-achat Pay et Free TV : Arte / Ciné+	250 000,00	11,39%
CNC : Aide aux Cinémas du Monde	150 000,00	6,83%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	75 000,00	3,42%
Eurimages (part française)	150 000,00	6,83%
Droits France : Tandem	15 000,00	0,68%
Droits Monde : Kinology	60 000,00	2,73%
Total	2 195 000,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098264 - CONGO BOY de Rafiki Fariala - UNITÉ

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	339 234,00 € HT	24,91 %	84 500,00 €
		Montant total de la subvention	84 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNITE
Adresse administrative : 92 RUE DE MONTREUIL
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur BRUNO NAHON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction CONGO BOY de Rafiki Fariala.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-auteurs : Rafiki Fariala et Tommy Baron
Réalisateur : Rafiki Fariala

Synopsis : Bangui, République centrafricaine. Robert a 17 ans et rêve de faire carrière dans la musique - une idée qu'il ne peut avouer à son père qui veut le voir faire des études de médecine. Robert vit dans une insouciance de jeune, oubliant qu'il n'est pas un Centrafricain comme les autres. Ses parents ont fui le Congo quand il était enfant, et leur statut de réfugiés à Bangui reste très précaire. Alors que le pays sombre dans la crise et les affrontements entre milices, les parents tentent des démarches pour obtenir des passeports et pouvoir fuir le pays, mais ils se retrouvent en prison. À 17 ans, Robert se retrouve sans aucun soutien. Il doit s'occuper de ses quatre frère et soeurs et de surcroît trouver de l'argent pour faire libérer ses parents. Contre toute attente, la musique va alors l'aider.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 15 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	339 234,00	31,64%
Dépenses hors Île-de-France	732 987,00	68,36%
Total	1 072 221,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur dépositaire : Unité	67 116,00	6,26%
1er coproducteur étranger : RCA	474 861,00	44,29%
2ème coproducteur étranger : RDC	2 309,00	0,22%
3ème coproducteur étranger : Italie	124 935,00	11,65%
CNC : Aide aux Cinémas du Monde	180 000,00	16,79%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	150 000,00	13,99%
Droits France : Jour2Fête	10 000,00	0,93%
Ventes internationales : The Party Film Sales	13 000,00	1,21%
Pré-achat Free TV : TV5 Monde	50 000,00	4,66%
Total	1 072 221,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098265 - HORS JEU de Paul Shkordoff - KAZAK PRODUCTIONS

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	503 637,00 € HT	24,82 %	125 000,00 €
		Montant total de la subvention	125 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : KAZAK PRODUCTIONS
Adresse administrative : 90 RUE REBEVAL
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur JEAN-CHRISTOPHE REYMOND, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction HORS JEU de Paul Shkordoff.

Dates prévisionnelles : 17 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-auteurs : Paul Shkordoff et Frank Graziano
Réalisateur : Paul Shkordoff

Synopsis : Danny, joueur de basket américain professionnel en fin de carrière, est en quête d'un nouveau souffle professionnel à Belgrade, berceau du basketball européen. Malgré les limites physiques qu'il rencontre et son exclusion de son équipe serbe, il est prêt à tout pour retourner sur le parquet et jouer un dernier match.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 15 septembre 2025.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	503 637,00	21,00%
Dépenses hors Île-de-France	1 894 862,00	79,00%
Total	2 398 499,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
1er coproducteur étranger : Canada	353 336,00	14,73%
2ème coproducteur étranger : Canada	633 311,00	26,40%
3ème coproducteur étranger : Serbie	694 352,00	28,95%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	250 000,00	10,42%
CNC : Aide aux Cinémas du Monde	150 000,00	6,25%
Eurimages (part française)	37 500,00	1,56%
Pré-achat Pay TV 1 : Canal+	175 000,00	7,30%
Ventes internationales	45 000,00	1,88%
Pré-achat Pay TV 2 : Ciné+	30 000,00	1,25%
Droits France	30 000,00	1,25%
Total	2 398 499,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Annexe 7 : Fiches projets du fonds daide a la creation de jeu video

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX096026 - Aide à la création du jeu vidéo SEMMELWEIS

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100403- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 28 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: N130
Adresse administrative	: 72 RUE CONDORCET 93100 MONTREUIL
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur HUGO ARCIER, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo SEMMELWEIS.

Dates prévisionnelles : 19 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanence. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
SEMMELWEIS est un jeu vidéo narratif en solo, développé par le studio de création N°130.

Inspiré de l'histoire vraie du médecin hongrois Ignace Semmelweis (1818–1865), le jeu retrace sa découverte révolutionnaire sur l'hygiène hospitalière et son destin tragique.
Sous forme de point & click, il invite les joueurs à mener une enquête historique immersive au cœur du service obstétrique de l'hôpital de Vienne en 1846. Il propose une expérience originale, à la croisée de la reconstitution historique et de la narration engagée, avec un gameplay accessible et une forte ambition visuelle.

Le studio N°130, fondé en 2016, est reconnu pour ses créations mêlant art et technologie, notamment dans les domaines du film, de la VR et de l'installation interactive. SEMMELWEIS marque leur premier projet vidéoludique, avec une attention particulière portée à la direction artistique et au sound design.

Le projet, prévu pour une sortie le 15 février 2027, est en cours de développement.

Le comité de sélection jeu vidéo du 8 juillet 2025 a émis un avis favorable sur ce projet.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération auteurs	66 000,00	22,56%
Dépenses de personnels	134 350,00	45,93%
Dépenses équipements et outils de production	29 000,00	9,91%
Charges externes	9 000,00	3,08%
Sous-traitance	25 000,00	8,55%
Divers	29 150,00	9,97%
Total	292 500,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	147 500,00	50,43%
CNC (aide au prototype et à la production)	90 000,00	30,77%
Pictanovo	25 000,00	8,55%
Région Ile-de-France (montant demandé)	30 000,00	10,26%
Total	292 500,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX096028 - Aide à la création du jeu vidéo MAZE LOOTERS

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100403- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 67 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	FIRESIDE STUDIOS
Adresse administrative	:	10 RUE DE CAMBRAI 75019 PARIS
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur JEREMY MOIRANO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo MAZE LOOTERS

Dates prévisionnelles : 27 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanence. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
MAZE LOOTERS est un jeu d'aventure et d'exploration coopératif à la première personne, dans lequel les joueurs incarnent des souris tentant de sauver leur village en retrouvant des fragments magiques disséminés dans des labyrinthes maudits.

Conçu comme une expérience coopérative dès le début, le jeu sera disponible sur PC.

Le projet est porté par Fireside Studios, un nouveau studio fondé en mai 2025 par trois anciens collaborateurs d'Innerspace VR, rencontrés lors du développement du jeu ANOTHER FISHERMAN'S TALE.

Le studio se donne pour mission de créer des jeux pensés pour favoriser la coopération et renforcer les liens sociaux, notamment chez les jeunes générations.

Le jeu est en phase de développement avec une sortie prévisionnelle fixée au 1er mars 2027.

Le comité de sélection Jeu vidéo du 8 juillet 2025 a émis un avis favorable sur ce projet.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations auteurs	10 000,00	2,27%
Dépenses de personnels	375 000,00	85,23%
Dépenses équipements et outils de production	5 000,00	1,14%
Charges externes	10 000,00	2,27%
Divers	40 000,00	9,09%
Total	440 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	20 000,00	4,55%
Editeur	200 000,00	45,45%
CNC (écriture, pré-production et production)	145 000,00	32,95%
Région Ile-de-France (montant demandé)	75 000,00	17,05%
Total	440 000,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX096040 - Aide à la création du jeu vidéo PARAGNOSIA II : MUSEUM

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100403- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 19 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: SINE CODA
Adresse administrative	: 119 RUE DE CHARONNE 75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur LUC LE DAUPHIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo PARAGNOSIA II : MUSEUM

Dates prévisionnelles : 30 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanence. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
PARAGNOSIA II : MUSEUM est un jeu d'observation sur PC.

Le joueur incarne un agent d'une société spécialisée dans la surveillance paranormale, missionné pour libérer le Duskeath Museum de ses présences surnaturelles grâce au Cam-on-Rail, un dispositif automatisé de neutralisation.

Au cours de huit rondes nocturnes successives, il lui incombe d'identifier et de photographier les anomalies surnaturelles présentes dans les différentes salles de l'établissement. Un nombre excessif d'anomalies non détectées entraîne la défaillance de la mission et la disparition de l'agent.

L'objectif assigné consiste à survivre aux huit nuits et à purifier le musée de toute influence malveillante.

Le jeu est développé par Sine Coda, un studio fondé en 2024 par une équipe issue de divers horizons : game design, développement et production documentaire.

La sortie est prévue pour le 2 mars 2026.

Le comité de sélection Jeu vidéo du 8 juillet 2025 a émis un avis favorable sur ce projet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations auteurs	8 000,00	6,91%
Dépenses de personnels	103 200,00	89,19%
Charges externes	507,00	0,44%
Divers	4 000,00	3,46%
Total	115 707,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres Sine Coda	21 204,00	18,33%
Fonds propres Tell me films	36 650,00	31,67%
CNC (aide à la production)	35 923,00	31,05%
Région Ile-de-France (montant demandé)	21 930,00	18,95%
Total	115 707,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX096041 - Aide à la création du jeu vidéo PROJECT ENTROPIA

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100403- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 54 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: ATTABOY INTERACTIVE
Adresse administrative	: 6 RUE DE MONTTESSUY 75007 PARIS 7E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur JEROME BEAUNE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo PROJECT ENTROPIA

Dates prévisionnelles : 30 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanence. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
PROJECT ENTROPIA est un jeu d'aventure narratif en 3D, mêlant exploration contemplative, puzzles et plateformes, dans un Paris dystopique submergé par le sable, conséquence d'un mystérieux phénomène appelé l'Entropie.

Le joueur incarne Léon, un orphelin capable de manipuler le sable, accompagné d'Ernest, un ingénieur énigmatique, dans une quête pour découvrir les secrets de ce monde métamorphosé.

Le jeu est développé par Attaboy Interactive, un studio fondé en 2022.

La date de sortie est prévue pour le 31 mars 2026.

Le comité de sélection jeu vidéo du 8 juillet 2025 a émis un avis favorable sur ce projet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de personnels	279 477,00	34,38%
Dépenses équipements et outils de production	39 074,00	4,81%
Charges externes	16 707,00	2,05%
Sous-traitance	477 495,00	58,73%
Divers	256,00	0,03%
Total	813 009,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	423 009,00	52,03%
Région Ile-de-France (montant demandé)	150 000,00	18,45%
CNC (aide à la pré-production et à la production)	210 000,00	25,83%
BPI PIA	30 000,00	3,69%
Total	813 009,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX096042 - Aide à la création de jeu vidéo BLIND FRONTIERS

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100403- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 85 300,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: BEE BRIDGES INTERACTIVE
Adresse administrative	: 229 RUE SAINT HONORE 75001 PARIS
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Madame TENINKE CAMARA, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo BLIND FRONTIERS

Dates prévisionnelles : 30 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanence. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
BLIND FRONTIERS est un projet transmédia situé dans un univers post-conflits, marqué par un dérèglement environnemental, une rareté des ressources et la présence menaçante de machines de guerre abandonnées. Dans ce monde hostile évolue Niuma, une protagoniste au cœur de sociétés aux cultures singulières.

Le projet présente une proposition originale. La thématique, contemporaine, est traitée de manière structurée. L'attention portée à l'accessibilité dès la phase de conception du jeu constitue un élément notable, reflétant une démarche d'ouverture et d'inclusion.
Le projet est porté par Bee Bridges Interactive, un studio de création transmedia, actuellement incubé à I-Engage (Université Paris 8). Le studio conjugue narration authentique, impact culturel et inclusivité à travers plusieurs formats : jeu vidéo, bande dessinée et création sonore. Bee Bridges s'engage également dans la transmission, en menant des ateliers de création auprès des jeunes publics.

La sortie prévisionnelle du jeu est fixée au 1er juin 2028.

Le comité de sélection jeu vidéo du 8 juillet 2025 a émis un avis favorable sur ce projet.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de personnels	598 333,00	72,47%
Dépenses équipements et outils de production	27 500,00	3,33%
Charges externes	9 000,00	1,09%
Sous-traitance	108 500,00	13,14%
Divers	82 270,00	9,96%
Total	825 603,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	60 000,00	7,27%
Innov UP BPI prêt	335 603,00	40,65%
Business Angel	100 000,00	12,11%
Crowfunding	30 000,00	3,63%
Innov Up Sub	80 000,00	9,69%
Media Europe	100 000,00	12,11%
Région Ile-de-France (montant demandé)	120 000,00	14,53%
Total	825 603,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

Annexe 8 : Fiches projets de soutien aux manifestations cinematographiques

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097612 - FESTIVAL PIDS - 12ÈME ÉDITION - 2026

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-657341-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	275 000,00 € TTC	14,55 %	40 000,00 €
		Montant total de la subvention	40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ENGHIEN-LES-BAINS
Adresse administrative : 57 RUE DU GENERAL DE GAULLE
95880 ENGHIEN LES BAINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe SUEUR, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : 12ÈME ÉDITION DU FESTIVAL PIDS (Paris Images Digital Summit)
Du 21 au 24 janvier 2026 au Centre des Arts à Enghien-les-Bains (95)

Dates prévisionnelles : 17 juillet 2025 - 24 janvier 2027
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Cette manifestation consacrée aux effets visuels numériques dans le cinéma présente le meilleur de la création mondiale et facilite les rencontres entre les professionnels du secteur. Cette manifestation est regroupée avec d'autres sous la bannière du "Paris Images" (Paris Images Production Forum, le Paris Images AFC Events - Micro Salon AFC et journées de la PostProduction - et le cycle de conférences du CNC) afin d'avoir plus de visibilité à l'international.

Au programme du PIDS en 2026 : un salon des technologies innovantes PIDS XP, le Numeric Lab (un incubateur de start-ups numériques innovantes) le PIDS Workshop Pro, atelier de sensibilisation aux VFX en direction des producteurs, des conférences et des avant-premières de films avec des effets spéciaux. Le PIDS a aussi développé un volet grand public ainsi qu'un

travail de sensibilisation aux effets visuels numériques (ateliers, masterclasses, projections) en direction des collégiens & lycéens de la ville.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le festival PIDS à hauteur de 40 000 euros, soit 14,55 % d'une base subventionnable de 275 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- ENGHIEN-LES-BAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de production	103 000,00	36,14%
Frais techniques	34 000,00	11,93%
Communication	64 000,00	22,46%
Rémunération des personnels	84 000,00	29,47%
Total	285 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Recettes propres	28 000,00	9,82%
Ville d'Enghien (A)	130 000,00	45,61%
Région IdF (S)	50 000,00	17,54%
CNC (S)	40 000,00	14,04%
CD 95 (S)	11 000,00	3,86%
Partenariats privés	26 000,00	9,12%
Total	285 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° 25004525 - FESTIVAL COURTS DEVANT (L'ETE) - 20EME EDITION - 2026

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	97 000,00 € TTC	25,77 %	25 000,00 €
		Montant total de la subvention	25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COURTS DEVANT
Adresse administrative : 8 COUR SAINT-PIERRE
75017 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur REMI BERNARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : FESTIVAL COURTS DEVANT : L'ETE (les Ecrans et Talents Emergents) 20ème édition du 9 au 16 janvier 2026 au cinéma 7 Batignolles (Paris) & dans toute l'Île-de-France

Dates prévisionnelles : 28 juillet 2025 - 7 janvier 2027
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Ce festival qui se consacre à l'émergence de nouveaux talents (compétition d'une quarantaine de courts et de premiers longs métrages) bénéficie de la participation de très nombreux réalisateurs, producteurs et du grand public. Pour l'édition 2026, en plus des projections et des rencontres avec les réalisateurs, sont prévus des workshops, des séances de pitchs, des tables rondes, des séances de lecture de scénarios, et un marché aux projets avec des producteurs.

Le festival organise également un concours de courts métrages "Ça Tourne en Île-de-France" qui met au défi les jeunes cinéastes franciliens de réaliser un court métrage de fiction (d'une durée comprise entre 2 et 10 minutes maximum) en seulement sept jours, sur un sujet imposé

(cinéma et handicap cette année), et tourné en Île-de-France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le festival Courts Devant à hauteur de 25 000 euros, soit 25,77 % d'une base subventionnable de 97 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 000,00	2,94%
Services extérieurs	13 000,00	12,75%
Autres services extérieurs	11 000,00	10,78%
Rémunération des personnels	75 000,00	73,53%
Total	102 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Recettes propres	5 000,00	4,90%
DRAC (S)	20 000,00	19,61%
Ville de Paris (S)	9 000,00	8,82%
Région IdF (S)	30 000,00	29,41%
Autres produits	38 000,00	37,25%
Total	102 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° 25004542 - FESTIVAL CINEMA DU REEL - 48EME EDITION - 2026

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	349 000,00 € TTC	10,03 %	35 000,00 €
		Montant total de la subvention	35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES AMIS DU CINEMA DU REEL
Adresse administrative : 25 RUE DU RENARD
75197 PARIS 4E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CARINE CHICHKOWSKY, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : 48EME EDITION DU FESTIVAL CINEMA DU REEL
du 21 au 28 mars 2026 à Paris et en Île-de-France

Dates prévisionnelles : 21 juillet 2025 - 28 mars 2027
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Le festival Cinéma du Réel est un festival international de films documentaires de catégorie 1 (classement du CNC). Depuis 1984, le festival est co-organisé par la BPI et l'association Les Amis du Cinéma du Réel. C'est l'un des festivals les plus anciens d'Île-de-France : en 2026 ce sera sa 48ème édition (du 21 au 28 mars). A la suite de la fermeture du Centre Pompidou pour travaux, le festival organise pour la deuxième année consécutive une édition hors les murs dans des cinémas (4 à Paris) et dans 2 lieux culturels franciliens (le Cube à Garges-lès-Gonesse et à la Maison des projets du Centre Pompidou Francilien à Massy).

Au programme en 2026 : des compétitions (française et internationale) et des panoramas de films documentaires en avant-première, rencontres avec les réalisateurs, un important volet professionnel "Paris Doc" qui comprend un forum public, des colloques, des workshops ("First

contact"), etc. Le festival développera une action de sensibilisation des lycéens franciliens au cinéma documentaire, en organisant de nombreuses séances spécifiques pour eux ou en immersion dans les séances du festival lesquelles sont précédées d'interventions dans les lycées (15 établissements en 2025). En 2026, un atelier de programmation sera organisé avec le lycée de Garges-lès-Gonesse en partenariat avec le Cube. Un autre atelier de programmation sera organisé à Massy à la Maison des projets du Centre Pompidou Francilien en partenariat avec CinéMassy et un lycée de la ville. Un Pass étudiants est mis en place avec aussi une journée spécifique Réel Université pour les étudiants (pas seulement en cinéma). Depuis 2022, le festival propose également un parcours aux exploitants franciliens pour leur faire découvrir en avant-première des documentaires et les inciter à la programmer lorsqu'ils sortiront en salles après le festival.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le festival Cinéma du Réel à hauteur de 35 000 euros, soit 10,03 % d'une base subventionnable de 349 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- PARIS
- MASSY
- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	25 000,00	7,06%
Services extérieurs	18 000,00	5,08%
Autres services extérieurs	174 000,00	49,15%
Rémunération des personnels	137 000,00	38,70%
Total	354 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	94 000,00	26,55%
Ministère Culture (S)	14 000,00	3,95%
CNC (S)	75 000,00	21,19%
Région IdF (S)	40 000,00	11,30%
Ville de Paris (S)	10 000,00	2,82%
Sociétés civiles	97 000,00	27,40%
Autres produits	24 000,00	6,78%
Total	354 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° 25004543 - LA FÊTE DU COURT METRAGE - EDITION 2026

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	933 000,00 € TTC	2,68 %	25 000,00 €
		Montant total de la subvention	25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FAITES DES COURTS FETES DES FILMS
Adresse administrative : 12 RUE VIVIENNE
75002 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Roland NGUYEN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Edition 2026 de la Fête du court métrage
Du 25 au 31 mars 2026 dans toute l'Île-de-France

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2025 - 31 mars 2027
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Pendant une semaine, La Fête du court métrage permet au plus grand nombre de découvrir le court métrage. Cette opération de valorisation du court métrage se décline sur l'ensemble des régions en France et à l'étranger. Elle propose des programmes de films courts diffusés dans des cinémas et d'autres lieux culturels, des actions pédagogiques (fiches sur les films) et culturelles et des rencontres à visée professionnelle. Elle est l'occasion de rencontres avec des réalisateurs de courts métrages, d'ateliers d'éducation à l'image, ou des master classes dans plusieurs villes ambassadrices en Île-de-France.

En 2026, l'association propose de mettre la Région Île-de-France au cœur de la Fête du court métrage avec l'élaboration d'une carte blanche composée d'un programme de films issus des dispositifs d'aide à l'écriture, d'aide après réalisation et FoRTE. Cette carte blanche labellisée

sera proposée dans la programmation officielle aux plus de 9 000 organisateurs en France et dans le reste du monde.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient La Fête du court métrage à hauteur de 25 000 euros, soit 2,68 % d'une base subventionnable de 933 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de fonctionnement	92 000,00	9,70%
Charges de personnel	224 000,00	23,63%
Organisation	116 000,00	12,24%
Programmation	49 000,00	5,17%
Prestations de service	42 000,00	4,43%
Communication	425 000,00	44,83%
Total	948 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CNC (S)	463 000,00	48,84%
Région IdF (S)	40 000,00	4,22%
Ville de Paris (S)	40 000,00	4,22%
OIF (S)	28 000,00	2,95%
DGSCO (S)	10 000,00	1,05%
Min. Justice (S)	14 000,00	1,48%
Autres produits	353 000,00	37,24%
Total	948 000,00	100,00 %

Annexe 9 : Fiches projets de soutien aux reseaux cinematographiques

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097681 - ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL-D'OISE - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	200 000,00 € TTC	11,00 %	22 000,00 €
		Montant total de la subvention	22 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ECRANS VO
Adresse administrative	:	5 AV DE LA PALETTE 95300 PONTOISE
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur Ludovic LEDRU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL-D'OISE
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
L'association Ecrans VO rassemble 26 cinémas (sur 30 existants) dans le département du Val-d'Oise.

En 2026, elle proposera à son réseau de salles, les actions structurantes suivantes :
- des actions pédagogiques (avec les dispositifs d'éducation à l'image "Ecole & Cinéma" et "Collège au Cinéma") ;
- l'animation du réseau de salles (rencontres, débats, partenariats locaux) ;
- la mise en place d'un circuit de cinéma itinérant dans le Vexin (8 communes) ;
- des formations à destination des personnels des salles ;
- la diffusion des films, principalement via son festival de films d'animation "Image par image" ;
- le projet "Ambassadeurs jeunes du cinéma" du CNC (porté par les 6 réseaux de salles) ;
- un site internet, des lettres mensuelles et l'animation des réseaux sociaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le réseau Ecrans VO en 2026 à hauteur de 22 000 euros, soit 11 % d'une base subventionnable de 200 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	56 000,00	24,56%
Frais techniques	40 000,00	17,54%
Communication	2 000,00	0,88%
Rémunération des personnels	130 000,00	57,02%
Total	228 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	9 000,00	3,95%
CD 95 (S)	72 000,00	31,58%
DRAC (S)	57 000,00	25,00%
CNC (S)	40 000,00	17,54%
Région IdF (S)	50 000,00	21,93%
Total	228 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097682 - UNIVERSITE PERMANENTE DU CINEMA DOCUMENTAIRE - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	34 000,00 € TTC	29,41 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATELIERS VARAN
Adresse administrative : 6 IMPASSE MONT-LOUIS
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIE BONNEL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : UNIVERSITE PERMANENTE DU CINEMA DOCUMENTAIRE
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
Les Ateliers Varan ont pour objet d'assurer des activités de recherche, de formation, d'enseignement et de documentation dans le domaine du documentaire. Chaque année, ils organisent des projections-débats à destination de tous les publics : jeunes réalisateurs, monteurs, cinéphiles, etc. Cette université permanente du documentaire "Les Dimanches de Varan" sont des rencontres autour du cinéma documentaire : 15 séances sont programmées chaque année.

Au programme en 2026 : Histoire d'un plan / Le cinéaste Eduardo Coutinho / Carte blanche à Marie-José Mondzain / Déconstruire les classiques du cinéma documentaire / Hommage à Maria Koleva / Le cinéma militant en France (1960-1981) / Le cinéma de Yann Le Masson / 45 années de Réel / Le cinéma ukrainien / Jean-André Fieschi par Bernard Eisenschitz / le cinéma politique au Mozambique / la problématique de la diffusion du cinéma documentaire (liste non exhaustive).

Par ailleurs, les Ateliers Varan mènent à l'année des ateliers d'écriture documentaire à destination des professionnels dont 6 projets sont pitchés chaque année pendant le volet professionnel "First Doc" du Festival Cinéma du Réel.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le demandeur.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Conception, organisation	12 000,00	35,29%
Logistique	8 000,00	23,53%
Communication	3 000,00	8,82%
Rémunération des personnels	11 000,00	32,35%
Total	34 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	5 500,00	16,18%
CNC (S)	10 000,00	29,41%
Région IdF (S)	10 000,00	29,41%
SCAM	8 500,00	25,00%
Total	34 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097683 - ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 71 SALLES FRANCILIENNES - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	175 000,00 € HT	17,14 %	30 000,00 €
		Montant total de la subvention	30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE D ILE DE FRANCE
Adresse administrative	:	19 RUE FREDERICK LEMAITRE 75020 PARIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur Dominique TOULAT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 71 SALLES FRANCILIENNES
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
L'action de ce réseau de 71 salles franciliennes s'articule autour de 3 axes principaux : la diffusion des films, leur accompagnement culturel et un rôle de conseil et d'expertise.

En 2026, l'ACRIF proposera à son réseau de salles (sur les 7 départements franciliens hors Paris), les actions structurantes suivantes :
- l'organisation de pré-visionnements mensuels pour les programmateurs de salles franciliennes ;
- la mise en place de circulations de films Art & Essai et Recherche (une trentaine de films par an) ;
- la réalisation de petites vidéos de présentation des cinéastes et de leurs films ("Les minutes ACRIF") ;
- l'édition de livres sur des cinéastes ou des genres cinématographiques ;
- des journées professionnelles organisées dans les salles du réseau ;
- des rencontres avec les salles de la grande couronne pour générer de nouvelles dynamiques ;
- des parcours thématiques qui circulent dans les cinémas ("La RomCom à la française" en

2026) ;
- un groupe de réflexion sur le jeune public et les 15/25 ans ;
- des résidences de création de cinéastes dans des cinémas (2 nouvelles résidences en 2026) ;
- des formations à destination des personnels des salles ;
- le projet "Ambassadeurs jeunes du cinéma" du CNC (porté par les 6 réseaux de salles) ;
- un site internet, des lettres mensuelles et l'animation des réseaux sociaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le réseau ACRIF en 2026 à hauteur de 30 000 euros, soit 17,14 % d'une base subventionnable de 175 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Actions culturelles	37 000,00	20,00%
Fonctionnement du réseau	26 000,00	14,05%
Rémunération des personnels	122 000,00	65,95%
Total	185 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	42 000,00	22,70%
CNC (S)	78 000,00	42,16%
DRAC (S)	25 000,00	13,51%
Région IdF (S)	40 000,00	21,62%
Total	185 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097684 - ACTION DE PROMOTION DU DOCUMENTAIRE EN IDF - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	205 000,00 € TTC	19,51 %	40 000,00 €
		Montant total de la subvention	40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS DOCUMENTAIRE SUR GRAND ECRAN
Adresse administrative : 70 RUE DOUY DELCUPE
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Annick PEIGNE-GIULY, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION DE PROMOTION DU DOCUMENTAIRE EN ÎLE-DE-FRANCE
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
Documentaire sur grand écran est un centre de ressources du cinéma documentaire qui favorise la diffusion de longs métrages de jeunes réalisateurs émergents et d'auteurs confirmés. Il accompagne la diffusion des films documentaires lors de leur sortie en salles, il conseille les programmateurs de salles franciliennes, organise des formations et diffuse ses programmes de films documentaires dans les salles "art & essai" franciliennes. Il organise également des séances régulières dans 4 cinémas franciliens. L'association est un des partenaires importants du Mois Documentaire (en novembre) en faisant aux exploitants des propositions de programmations thématiques.

Son festival des meilleurs documentaires "Best of Doc" créé en 2020, qui a lieu chaque année en mars, a remporté un véritable succès en 2025 avec 43% de fréquentation en plus par rapport à 2024. En Île-de-France en 2025, ce sont 70 séances qui ont été organisées répartis sur 37 salles en Île-de-France (hors Paris), avec 4 500 spectateurs franciliens.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le réseau Documentaire sur grand écran en 2026 à hauteur de 40 000

euros, soit 19,51 % d'une base subventionnable de 205 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :

- PARIS
- MELUN
- CHESSY
- PROVINS
- TRAPPES
- LES CLAYES-SOUS-BOIS
- RIS-ORANGIS
- MONTGERON
- CLICHY
- COLOMBES
- GENNEVILLIERS
- PUTEAUX
- SAINT-CLOUD
- MALAKOFF
- NEUILLY-SUR-SEINE
- RUEIL-MALMAISON
- SAINT-DENIS
- BONDY
- LIVRY-GARGAN
- MONTREUIL
- NOISY-LE-GRAND
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- ARGENTEUIL
- FRANCONVILLE
- DOMONT
- GONESSE
- VINCENNES
- AULNAY-SOUS-BOIS
- TREMBLAY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	29 000,00	13,49%
Services extérieurs	24 000,00	11,16%
Autres services extérieurs	40 000,00	18,60%
Impôts et taxes	2 000,00	0,93%
Rémunération des personnels	115 000,00	53,49%
Autres charges de gestion courante	5 000,00	2,33%
Total	215 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	5 000,00	2,33%
CNC (S)	110 000,00	51,16%
Ville de Paris (S)	7 000,00	3,26%
Région IdF (S)	50 000,00	23,26%
Scam	20 000,00	9,30%
Autres produits	23 000,00	10,70%
Total	215 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097687 - ACTION DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DU COURT METRAGE EN IDF - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	2 978 000,00 € TTC	0,84 %	25 000,00 €
		Montant total de la subvention	25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGENCE DU COURT METRAGE
Adresse administrative : 77 RUE DES CEVENNES
75015 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEROME DESCAMPS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DU COURT METRAGE EN ÎLE-DE-FRANCE
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
En 2026, l'Agence du court métrage continuera de promouvoir et de développer la diffusion des films courts. Ses actions seront axées sur la conservation du court métrage (un catalogue de plus de 15 000 titres), sa diffusion sur tous les écrans, et sa sensibilisation auprès de tous les publics.

En Île-de-France, l'Agence mènera un travail spécifique de promotion et de diffusion du film court qui met en réseau de nombreux acteurs franciliens (salles de cinéma art & essai, festivals, institutions publiques, etc.) grâce à son avant-programme de court métrage "L'Extra-court" qui est diffusé avant le long métrage dans les cinémas franciliens.

L'action de l'Agence du Court Métrage en Île-de-France est notable : 524 adhérents franciliens (soit 54 % des adhérents nationaux), 46 cinémas franciliens (répartis sur les 8 départements) dans le dispositif "L'Extra-court". Elle met en œuvre des actions de sensibilisation au court métrage pour les lycéens franciliens avec son outil pédagogique "Le Kinétoscope" (20 établissements en 2025). Elle aide également les festivals franciliens avec sa plateforme "FilmFest" qui facilite l'inscription des films (30 festivals franciliens partenaires de "FilmFest" soit 26 % du total national). En outre, elle continue de jouer pleinement son rôle de centre de

ressources auprès des cinémas franciliens en les conseillant pour la programmation de courts métrages.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le demandeur.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	43 000,00	1,44%
Services extérieurs	356 000,00	11,95%
Autres services extérieurs	315 000,00	10,58%
Impôts et taxes	63 000,00	2,12%
Rémunération des personnels	1 508 000,00	50,64%
Autres charges de gestion courante	676 000,00	22,70%
Dotations aux amortissements et aux provisions	17 000,00	0,57%
Total	2 978 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Recettes propres	1 200 000,00	40,30%
CNC (S)	1 706 000,00	57,29%
Région IdF (S)	25 000,00	0,84%
Autres produits	47 000,00	1,58%
Total	2 978 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097688 - CENTRE DE RESSOURCES POUR LA JEUNE CREATION EXPERIMENTALE - 2025

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	83 000,00 € TTC	12,05 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLECTIF JEUNE CINEMA
Adresse administrative : 8 RUE GODILLOT
93400 SAINT-OUEN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur SAMUEL CHODOROV, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : CENTRE DE RESSOURCES POUR LA JEUNE CREATION EXPERIMENTALE
Du 1er janvier au 31 décembre 2025

Description :
Ce collectif de cinéastes, qui est à la fois un centre de ressources et un réseau de diffusion, organise chaque année son festival de cinéma expérimental réputé à l'international (compétition, programmations thématiques, soutien aux jeunes réalisateurs, rencontres professionnelles etc.). Il met en œuvre des actions de sensibilisation des lycéens (concours de films réalisés par des jeunes franciliens de 15 à 17 ans). En outre, il remplit pleinement son rôle de cinémathèque du cinéma expérimental en diffusant les courts métrages de son catalogue (1 880 films) dans les cinémas et les musées.

En 2025, ses activités de valorisation des courts métrages expérimentaux (grâce à de nouveaux outils numériques) ont permis à la structure de devenir plus que jamais un interlocuteur incontournable pour la diffusion du cinéma expérimental : en continuant de distribuer les courts métrages de Marguerite Duras restaurés par la Cinémathèque Française, en faisant migrer son catalogue de films vers une plateforme VaD, en programmant des séances au Grand Action, à L'Archipel, mais aussi au BAL et à la fondation Ricard.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le demandeur.

Localisation géographique :
- PARIS
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	8 000,00	9,64%
Services extérieurs	13 000,00	15,66%
Autres services extérieurs	18 000,00	21,69%
Rémunération des personnels	41 000,00	49,40%
Autres charges de gestion courante	3 000,00	3,61%
Total	83 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	26 000,00	31,33%
CNC (A)	20 000,00	24,10%
DRAC (A)	6 000,00	7,23%
Région IdF (S)	10 000,00	12,05%
Ville de Paris (A)	7 000,00	8,43%
Autres produits	14 000,00	16,87%
Total	83 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097691 - ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 30 SALLES INDEPENDANTES - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	330 000,00 € TTC	9,09 %	30 000,00 €
		Montant total de la subvention	30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ASS DES CINEMAS INDEPENDANTS PARISIENS
Adresse administrative	:	135 RUE SAINT MARTIN 75004 PARIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame Priscilla GESSATI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 30 SALLES INDEPENDANTES
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
L'action de ce réseau de 30 cinémas indépendants parisiens (soit 71 écrans) s'articule autour de 3 axes principaux : la diffusion des films, un volet d'actions culturelles et un rôle de conseiller et de formateur.

En 2026, les CIP proposeront à leur réseau de salles indépendantes, les actions structurantes suivantes :
- une carte de pré-achat de places commune à l'ensemble de salles ;
- l'animation d'un site internet qui répertorie l'ensemble des séances des 30 cinémas ;
- un festival itinérant et éco-responsable "Vert un nouveau cinéma" (début avril) ;
- un festival de films inédits "Avant-Premières" (début juillet) ;
- une programmation spécifique jeune public en hors temps scolaire ("L'enfance de l'Art") ;
- un label jeune public : "Premier coup de foudre" ;
- des actions en direction des 15/25 ans ("The Breakfast Club", "Noir Cinéma Club", "What the club ?") ;
- des formations à destination des personnels des salles ;
- le projet "Ambassadeurs jeunes du cinéma" du CNC (co-porté par les 6 réseaux de salles).

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le réseau CIP en 2026 à hauteur de 30 000 euros, soit 9,09 % d'une base subventionnable de 330 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	11 000,00	3,28%
Services extérieurs	56 000,00	16,72%
Autres services extérieurs	95 000,00	28,36%
Rémunération des personnels	173 000,00	51,64%
Total	335 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	59 000,00	17,61%
CNC (S)	35 000,00	10,45%
DRAC (S)	43 000,00	12,84%
Ville de Paris (S)	117 000,00	34,93%
Région IdF (S)	35 000,00	10,45%
Adhésions	20 000,00	5,97%
Autres produits	26 000,00	7,76%
Total	335 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097692 - COORDINATION DU DISPOSITIF TALENTS EN COURT - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	130 000,00 € TTC	7,69 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES AMI E S DU COMEDY CLUB
Adresse administrative : 42 BOULEVARD BONNE NOUVELLE
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JAMEL DEBBOUZE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : COORDINATION REGIONALE DU DISPOSITIF TALENTS EN COURT
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
Le dispositif "Talents en court", inscrit dans la convention de coopération avec le CNC, vise à soutenir l'émergence de nouveaux talents pour permettre une plus grande diversité culturelle et sociale dans le secteur du court métrage, de la nouvelle création web et des nouveaux médias.

L'association propose pour 2026 une nouvelle formule pour mettre en œuvre le dispositif "Talents en Court" en Île-de-France. Celle-ci repose sur un triptyque d'actions complémentaires dans l'optique de renforcer son ancrage territorial :
- Le parcours "Talents en court" : après une action de défrichage, mise en place d'un parcours de formation encadré, pour permettre à 6 auteurs franciliens de travailler en profondeur leur scénario, de rencontrer des professionnels, et de poser les bases solides de leur insertion dans la filière cinématographique et audiovisuelle (résidence, workshop, immersion en festivals franciliens) ;
- Les sessions de pitch au Comedy Club : 4 sessions régulières de pitch par an au Comedy Club avec un accompagnement approfondi des projets par un binôme de cinéastes et de scénaristes, afin de continuer à créer des opportunités concrètes pour les jeunes talents d'avancer vers la production, en rencontrant des producteurs et productrices, des scénaristes confirmés, et des institutions du secteur (avec pré-achats possibles par France TV) ;
- Des projections itinérantes en Île-de-France (une par trimestre) : pour diffuser et faire

rayonner les courts métrages issus du dispositif, créer des espaces de rencontre entre les cinéastes et les publics, et éveiller des vocations en particulier chez les 15/25 ans (dont les lycéens).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le dispositif "Talents en court" en 2026 à hauteur de 10 000 euros, soit 7,69 % d'une base subventionnable de 130 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	6 000,00	3,87%
Services extérieurs	8 000,00	5,16%
Autres services extérieurs	23 000,00	14,84%
Rémunération des personnels	118 000,00	76,13%
Total	155 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CNC (S)	40 000,00	25,81%
ANCT (S)	20 000,00	12,90%
SACD (S)	7 000,00	4,52%
Région IdF (S)	35 000,00	22,58%
Ville de Paris (S)	6 000,00	3,87%
DRAC (S)	15 000,00	9,68%
France Télévisions	15 000,00	9,68%
Autres produits	17 000,00	10,97%
Total	155 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° 25004550 - POUR UNE DIFFUSION DU CINEMA INDEPENDANT EN REGION ILE-DE-FRANCE - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	435 000,00 € TTC	17,24 %	75 000,00 €
		Montant total de la subvention	75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ACID ASS DU CINEMA INDEPENDANT POUR SA DIFFUS
Adresse administrative	:	14 RUE ALEXANDRE PARODI 75010 PARIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame PAMELA VARELA, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : DIFFUSION DU CINEMA INDEPENDANT EN REGION ILE-DE-FRANCE
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
L'ACID soutient la diffusion de longs métrages de films de jeunes réalisateurs émergents (fiction, animation & documentaire) dans les cinémas franciliens (48 salles partenaires en 2025), permettant ainsi aux films soutenus d'être diffusés sur la longueur. Les films soutenus sont accompagnés par les réalisateurs de l'ACID et des documents sur les films sont édités. Pour consolider la fréquentation dans les salles Art &Essai, l'ACID met en place d'autres dispositifs de soutien :
- Les séances Acid Pop : présentation de 2 films soutenus sur la même thématique et animation du débat par des réalisateurs de l'ACID (programmation dans 11 salles franciliennes en 2026) ;
- La formation de 150 Jeunes Ambassadeurs de 15 à 25 ans qui sont des relais d'information auprès des jeunes spectateurs ;
- Le développement des projections pour les lycéens franciliens (400 élèves en 2025).
Toutes ces actions concourent à développer encore plus la diffusion des films indépendants en Île-de-France
- L'organisation de la reprise au Louxor fin septembre de la sélection des 9 films présentés à Cannes (en partenariat avec la Région : présentation de films soutenus).

En 2026, l'ACID continuera ces actions et développera son nouveau dispositif : "Un cinéaste, Une salle" avec une salle pilote dans la région, pour élargir le dispositif à la grande couronne, afin de travailler avec de nouveaux partenaires.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le réseau ACID en 2026 à hauteur de 75 000 euros, soit 17,24 % d'une base subventionnable de 435 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Services extérieurs	56 000,00	12,73%
Logistique	20 000,00	4,55%
Evenementiel	9 000,00	2,05%
Communication	24 000,00	5,45%
Accompagnement des films	52 000,00	11,82%
Rémunération des personnels	279 000,00	63,41%
Total	440 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	42 000,00	9,55%
Prestations de services	34 000,00	7,73%
CNC (S)	207 000,00	47,05%
DRAC (S)	19 000,00	4,32%
Région IdF (S)	80 000,00	18,18%
Sociétés civiles	58 000,00	13,18%
Total	440 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° 25004552 - COORDINATION REGIONALE DE PASSEURS D'IMAGES - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	190 000,00 € TTC	15,79 %	30 000,00 €
		Montant total de la subvention	30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE D ILE DE FRANCE
Adresse administrative	:	19 RUE FREDERICK LEMAITRE 75020 PARIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur Dominique TOULAT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : COORDINATION REGIONALE DU DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
Passeurs d'images est un dispositif national d'éducation à l'image hors temps scolaire, décliné au niveau régional, qui est inscrit dans la convention de coopération avec le CNC et dont le projet a été redéfini selon de nouvelles directives données par la Région et la DRAC. La coordination régionale du dispositif est portée par l'ACRIF depuis 2021.

Ce dispositif met en œuvre les axes prioritaires souhaités par la Région et la DRAC : privilégier les actions en Grande Couronne et dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV), favoriser l'articulation temps scolaire / hors temps scolaire, se rapprocher des salles de cinéma indépendantes et des réseaux de salles, nouer des partenariats avec des lieux de création numérique et réfléchir à une logique de relais territoriaux. Ce dispositif permet de mettre en œuvre une vingtaine de projets par an : ateliers de pratique artistique, d'écriture et de réalisation, cinéma d'animation, mashup, etc.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le demandeur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges d'activités	75 000,00	39,47%
Communication	5 000,00	2,63%
Frais de structure	31 000,00	16,32%
Rémunération des personnels	79 000,00	41,58%
Total	190 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC (S)	160 000,00	84,21%
Région IdF (S)	30 000,00	15,79%
Total	190 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° 25004554 - ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL-DE-MARNE - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	482 000,00 € TTC	4,56 %	22 000,00 €
		Montant total de la subvention	22 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CINEMA PUBLIC
Adresse administrative	:	52 RUE JOSEPH DE MAISTRE 75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame CHARLOTTE VERNA, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL-DE-MARNE
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
L'association Cinéma Public rassemble 27 cinémas publics et associatifs sur le département du Val-de-Marne.

En 2026, elle proposera à son réseau de salles, les actions structurantes suivantes :
- des actions pédagogiques (avec les dispositifs d'éducation à l'image "Maternelle au cinéma" et "Collège au Cinéma") ;
- une action culturelle cinématographique (création de programmes, de ciné-concerts etc.) ;
- l'animation des salles (formation, rencontres, débats, partenariats locaux) ;
- des formations à destination des personnels des salles ;
- la diffusion des films (principalement via son festival de films jeune public "Ciné Junior") ;
- le projet "Ambassadeurs jeunes du cinéma" du CNC (co-porté par les 6 réseaux de salles) ;
- un site internet, des lettres mensuelles et l'animation des réseaux sociaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le réseau Cinéma Public en 2026 à hauteur de 22 000 euros, soit 4,56 % d'une base subventionnable de 482 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	7 000,00	1,43%
Services extérieurs	54 000,00	11,02%
Autres services extérieurs	157 000,00	32,04%
Impôts et taxes	3 000,00	0,61%
Rémunération des personnels	260 000,00	53,06%
Autres charges de gestion courante	6 000,00	1,22%
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 000,00	0,61%
Total	490 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	31 000,00	6,33%
CD 94 (S)	305 000,00	62,24%
CNC (S)	37 000,00	7,55%
DRAC (S)	66 000,00	13,47%
Région IdF (S)	30 000,00	6,12%
Cotisations	5 000,00	1,02%
Autres produits	16 000,00	3,27%
Total	490 000,00	100,00 %

CP 2025-321
Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de la création et de la diffusion cinématographique et audiovisuelle - Quatrième affectation

Annexe n°10 : Fiches projets d'aide à l'écriture de scénario

à consulter au Secrétariat Général du Conseil Régional

Annexe 11 : Fiches projets ALLELUIA et ANOTHER JOURNEY WITHOUT WOMEN

Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2025 – CP2025-321
Commission permanente du 27 mars 2025 - CP2025-063

DOSSIER N° EX091029 - ALLELUIA

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	482 239,00 € HT	22,50 %	108 500,00 €
		Montant total de la subvention	108 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DOLCE VITA FILMS
Adresse administrative : 13 BD DE ROCHECHOUART
75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame GABRIELE IRMER, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production pour le long métrage de fiction pour le cinéma ALLELUIA (110 minutes), de Zézé Gamboa.

Dates prévisionnelles : 14 octobre 2024 - 27 mars 2032
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteur et réalisateur : Zézé Gamboa

Synopsis : ALLELUIA est une histoire fictive, inspirée de faits réels, racontant l'épopée de quatre pêcheurs capverdiens, à la dérive pendant plus de 60 jours dans l'océan Atlantique. Le film dépeint la précarité des différents parcours de vie, qui s'écroulent et se reconstruisent, pendant et après un événement traumatique.

Commentaire : Zézé Gamboa signe un drame poétique aux allures d'odyssée, immergé dans l'univers des pêcheurs en chalutier du Cap-Vert des années 80, offrant une allégorie de notre monde contemporain.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 31 janvier 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	482 239,00	21,84%
Dépenses hors Île-de-France	1 726 009,00	78,16%
Total	2 208 248,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	50 000,00	2,26%
1er coproducteur étranger : Portugal	1 080 248,00	48,92%
2ème coproducteur étranger : Angola	218 000,00	9,87%
Pré-achat Pay TV : Canal+ International	50 000,00	2,26%
Pré-achat Free TV : ARTE	90 000,00	4,08%
Droits salle France : Jour2Fête	20 000,00	0,91%
Eurimages (part française)	150 000,00	6,79%
CNC CVS	100 000,00	4,53%
CNC ACM	190 000,00	8,60%
Aide régionale Île-de-France (sollicitée)	240 000,00	10,87%
Ventes internationales : The Party (part française)	20 000,00	0,91%
Total	2 208 248,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2025 – CP2025-321
Commission permanente du 19 juin 2025 - CP2025-145

DOSSIER N° EX093057 - ANOTHER JOURNEY WITHOUT WOMEN

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	448 547,00 € HT	24,52 %	110 000,00 €
		Montant total de la subvention	110 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EAUX VIVES PRODUCTIONS
Adresse administrative : 17 RUE HENRY MONNIER
75009 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame XENIA MAINGOT, Productrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage ANOTHER DAY WITHOUT WOMEN de Illum Jacobi.

Dates prévisionnelles : 15 janvier 2025 - 19 juin 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-auteurs : Illum Jacobi, Hans Frederik Jacobsen et Mads Stegger
Réalisateur : Illum Jacobi

Synopsis : En 1918, trois hommes scandinaves se lancent dans une expédition en Arctique afin de planter un drapeau sur la pointe nord du Groenland. Ils emportent une quantité astronomique de tabac, mais pas assez de nourriture. Un des Inuits qui accompagne le groupe cherche tant bien que mal à maintenir l'entente entre les hommes.

Avis favorable du comité de lecture cinéma international du 14 avril 2025.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	448 547,00	12,96%
Dépenses hors Île-de-France	3 011 811,00	87,04%
Total	3 460 358,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	9 795,00	0,28%
1er coproducteur : Allemagne	1 419 270,00	41,01%
2ème coproducteur : Danemark	784 842,00	22,68%
3ème coproducteur : Suède	515 288,00	14,89%
Préachat et apport en coproduction Free TV : Arte	200 000,00	5,78%
Eurimages (part française)	92 655,00	2,68%
CNC : ACM	160 000,00	4,62%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	200 000,00	5,78%
Droits France : Jour2Fête	50 000,00	1,44%
Ventes internationales : Nordisk Sales (part française)	28 608,00	0,83%
Total	3 460 458,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Annexe 12 : Avenant et fiche projet MARIE ANTOINETTE saison 2

FONDS DE SOUTIEN CINEMA ET AUDIOVISUEL
DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

CONVENTION N° CP2023-372 (dossier n° EX079405)

Avenant n°1 de transfert en faveur de la société
BANIJAY STUDIO FRANCE MA2

AVENANT ENTRE LES SOUSIGNES :

LA REGION ÎLE-DE-FRANCE, représentée par sa Présidente, Valérie Pécresse agissant en vertu de la délibération n° CP 2025-321 du 20 novembre 2025,
Ci-après dénommé « La région »

Et

L'organisme dénommé : **CAPA DRAMA**
Dont l'adresse est située : 123 BOULEVARD GRENELLE 75015 PARIS
N° SIRET : 39238690000022
Ayant pour représentant : Monsieur Claure Chelli
En qualité de : Producteur
Ci-après dénommé « Le bénéficiaire initial »

Et

L'organisme dénommé : **BANIJAY STUDIO FRANCE MA2**
dont l'adresse est situé : 23 RUE LINOIS 75015 PARIS
N° SIRET : 90846027200028
Ayant pour représentant : Alexia Laroche-Joubert
En qualité de : Présidente
Ci-après dénommée "Le bénéficiaire", d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : n°SA.59119 (Cinéma et audiovisuel), relatif pour l'Île-de-France, au fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014 publié au JOUE L 187 du 26 juin 2014 modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE L156 du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE L215 du 7 juillet 2020.

L'attribution par la Région d'une aide financière et son versement se font dans le respect des dispositions des délibérations susvisées, de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », de la délibération n°CR2020-016 du 5 mars 2020 relative à la politique cinéma et audiovisuelle renforcée dans

les domaines de l'international et de la diffusion, des conditions de la présente convention et des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil régional n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier prorogé par la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022, et des conditions suivantes.

Par délibération n° CP2023-372 du 17 novembre 2023, une aide remboursable d'un montant de 330 000 € a été attribuée pour la mise en œuvre de la 2ème saison de la série de fiction MARIE-ANTOINETTE (dossier EX079405) réalisée par Edward Balzagette et Raph Reyntjents à la société CAPA DRAMA.

Considérant que les sociétés CAPA DRAMA et BANIJAY STUDIO FRANCE MA2 ont signé un accord de codéveloppement et de coproduction le 20 avril 2023 et que la société BANIJAY MA2 gère la comptabilité, les contrats ainsi que les demandes de subventions.

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Compte tenu de cette décision et dans la mesure où les éléments artistiques et culturels qui ont conduit la commission permanente à retenir ce projet demeurent inchangés, le présent avenant a pour objet de transférer le reste de l'aide remboursable attribuée par la délibération n° CP2023-372 du 17 novembre 2023 (dossier n° EX079405) en faveur de la société BANIJAY STUDIO FRANCE MA2.

La société BANIJAY STUDIO FRANCE MA2 s'engage à reprendre et à respecter l'ensemble des droits et obligations à l'égard de la Région. Le versement du solde de l'aide remboursable en faveur de la société BANIJAY STUDIO FRANCE MA2 interviendra après le respect de ces droits et obligations conformément aux dispositions de la convention signée le 26 février 2024.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE LA FICHE PROJET

La partie « PRESENTATION DE L'ORGANISME » de la fiche projet n° EX083601 annexée à la délibération n° CP2025-040 du 30 janvier 2025 est modifiée comme suit :

L'organisme dénommé : **BANIJAY STUDIO FRANCE MA2**
dont l'adresse est situé : 23 RUE LINOIS 75015 PARIS
N° SIRET : 90846027200028
Ayant pour représentant : Alexia Laroche-Joubert
En qualité de : Présidente

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de son approbation par délibération de la commission permanente du 20 novembre 2025.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes les stipulations de la convention initiale, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

ARTICLE 5 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée ' fiche-projet ' adoptés par délibération n° CP2025-321 du 20 novembre 2025.

Fait en trois exemplaires originaux dont un envoyé au R.C.A.

Le ..... **Pour la Région Ile-de-France**	**Le**..... **Pour la société**	**Le**..... **Pour la société**
Valérie PECRESSE (*signature et cachet*)	LE BENEFICIAIRE (*signature et cachet*)	LE BENEFICIAIRE INITIAL (*signature et cachet*)

Modifiée par la commission permanente du 20 novembre 2025 – CP2025-321
Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-372

DOSSIER N° EX079405 - MARIE-ANTOINETTE SAISON 2

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020
Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 330 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: BANIJAY STUDIO FRANCE MA2
Adresse administrative	: 23 RUE LINOIS 75015 PARIS
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Madame ALEXIA LAROCHE-JOUBERT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production de la série de fiction MARIE-ANTOINETTE saison 2 (8x52mn) réalisée par Edward Balzagette et Raph Reyntjents pour Canal +.

Dates prévisionnelles : 14 juin 2023 - 17 novembre 2031
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteurs : Deborah Davis, Louise Ironside, Charlotte Wolf, Francesca Forristal et Andrew Bampfield

Réalisateur : Edward Balzagette et Raph Reyntjents

Avec : Emilia Schüle, Louis Cunningham, Jack Archer, Jasmine Blackborrow, Roxane Duran, Caroline Piette, Oscar Lesage et Crystal Shepherd-Cross

Présentation : Alors que Marie-Antoinette et Louis semblent au sommet du pouvoir, ils doivent faire face à une crise financière sans précédent. Les attaques incessantes de Provence et de Chartres contre le couple royal attisent la haine des nobles tandis que des conséquences désastreuses se profilent avec l'affaire du Collier. De Versailles au Palais-Royal, la révolte gronde...
La première saison de cette série a déjà été soutenue par la Région.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 16 octobre 2023.

L'aide proposée est constituée d'une aide Fonds de soutien de 300 000€ et d'un bonus pour dépenses techniques exceptionnelles de 30 000€.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	17 866 539,70	59,28%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	8 130 909,30	26,98%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	4 139 916,00	13,74%
Total	30 137 365,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	1 054 182,50	3,50%
Groupe Banijay	1 054 182,50	3,50%
Beside coproducteur belge	1 828 000,00	6,07%
Canal +	11 200 000,00	37,16%
Canal + Pologne	436 000,00	1,45%
CNC, cosip automatique	845 000,00	2,80%
Crédit d'impôt (le cas échéant)	4 000 000,00	13,27%
Aide régionale demandée	420 000,00	1,39%
Aide Media	500 000,00	1,66%
Distribution Banijay rights MG	8 800 000,00	29,20%
Total	30 137 365,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
(EX) SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

Annexe 13 : Fiches projets LA NOVICE et LINCIDENT

Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2025 – CP2025-321
Commission permanente du 27 mars 2025 - CP2025-063

DOSSIER N° EX090745 - LA NOVICE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LIGNE 2
Adresse administrative	:	9 AVENUE SECRETAN 75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Madame CAMILLE DELEAU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production de long métrage de fiction pour le cinéma LA NOVICE (90 minutes), de Saskia WALEDISCH.

Dates prévisionnelles : 30 septembre 2024 - 27 mars 2032
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice et réalisatrice : Saskia Waledisch

Synopsis : Quand Adèle, 27 ans, dont cinq passés au couvent, apprend qu'elle ne pourra pas prononcer ses voeux définitifs et ainsi devenir une épouse du Christ, son univers se déchire. La jeune femme va devoir quitter ses Soeurs et retourner au monde, après y avoir volontairement renoncé et organisé son départ.
Commence alors pour elle un réapprentissage des choses de la vie et une quête d'elle-même : qu'est-ce qui reste de nous après une rupture ? Et comment fait-on pour se reconstruire ?

Commentaire : Saskia Waledisch réalise un premier long métrage, porté par Marion Barbeau et Philippe Katerine.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 16 janvier 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- NOGENT-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	1 568 309,00	62,88%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	396 848,00	15,91%
Autres dépenses	528 882,00	21,21%
Total	2 494 039,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	587 877,00	23,57%
Pré-achat et apport copro : France TV	517 500,00	20,75%
Pré-achat Pay TV : Canal+	610 000,00	24,46%
Pré-achat Pay TV : Ciné+	80 000,00	3,21%
Aide régionale Île-de-France (sollicitée)	313 662,00	12,58%
Aide régionale Nouvelle-Aquitaine	150 000,00	6,01%
Pool de SOFICA	100 000,00	4,01%
Procirep	5 000,00	0,20%
Droits salle France : KMBO	80 000,00	3,21%
Ventes internationales : Be For Films	50 000,00	2,00%
Total	2 494 039,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2025 – CP2025-321
Commission permanente du 19 juin 2025 - CP2025-145

DOSSIER N° EX092993 - L'INCIDENT

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: LIGNE 2
Adresse administrative	: 9 AVENUE SECRETAN 75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Madame CAMILLE DELEAU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage L'INCIDENT de Victoria Musiedlak.

Dates prévisionnelles : 13 janvier 2025 - 19 juin 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice et réalisatrice : Victoria Musiedlak

Synopsis : Apollonia et Harry, couple soudé et parents de deux fillettes, reviennent en France après 15 ans à l'étranger. Alors qu'ils séjournent chez les parents d'Harry, Michel, le père, a un comportement inapproprié. Des questions sur l'attitude de Michel émergent et se propagent dans le couple, le divisent, jusqu'à tout ravager.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 14 avril 2025.

L'aide proposée est constituée d'une aide Fonds de soutien de 222 000 € et d'un bonus éco-production de 28 000 €.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- ASNIERES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	2 846 181,00	78,88%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	76 792,00	2,13%
Autre dépenses	685 276,00	18,99%
Total	3 608 249,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	702 447,00	19,47%
Apport en coproduction et préachat Free TV : FTV	622 500,00	17,25%
Préachat Pay TV : Canal+	800 000,00	22,17%
Préachat Pay TV : Ciné+	80 000,00	2,22%
CNC : ASR	400 000,00	11,09%
CNC : aide au développement	12 000,00	0,33%
Procirep-Angoa : aide au développement	14 760,00	0,41%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	406 542,00	11,27%
Région Pictanovo : aide au développement	10 000,00	0,28%
Sofica Impact	25 000,00	0,69%
Pool de Soficas	145 000,00	4,02%
Droits France : Tandem	200 000,00	5,54%
Ventes internationales : Be For Films	100 000,00	2,77%
Apport coproducteur : Luxembourg	35 000,00	0,97%
Appot coproducteur : Belgique	55 000,00	1,52%
Total	3 608 249,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s)

d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Annexe 14 : Convention dapplication financiere 2025

CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025

DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE

2023-2025

ENTRE

L'ÉTAT (DRAC ÎLE-DE-FRANCE)

LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ET

LA VILLE DE PARIS

Vu le Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne, notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°) et R.112-23 ;

Vu le Règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l’image animée, notamment son article 110-5 (2°) ;

Vu le Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d’aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu le Règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides *de minimis* ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-4, L. 1511-2 et L. 4211-1 (6°) ;

Vu la convention de coopération pour le cinéma et l’image animée entre l’Etat (DRAC Île-de-France), le CNC, la Région Île-de-France, le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris pour la période 2023-2025, son premier avenant et leurs modalités techniques ;

Vu la délibération n° ……. du ……. du Conseil régional autorisant sa Présidente à signer la présente convention ;

Vu la délibération n°……. du …… du Conseil départemental autorisant son Président à signer la présente convention ;

Vu la délibération n°…… du …… du Conseil de Paris autorisant sa maire à signer la présente convention ;

Vu le budget du centre national du cinéma et de l’image animée pour 2025 ;

Vu le budget primitif 2025 de la Région Île-de-France ;

Vu le budget primitif 2025 du Département Seine-Saint-Denis ;

Vu le budget primitif 2025 de la Ville de Paris ;

Vu le budget primitif 2025 de la DRAC Île-de-France ;

Considérant le document unique du 4 juillet 2022 « Ma classe au cinéma – Engagement des partenaires » relatif aux dispositifs scolaires ;

Considérant le protocole d’accord interministériel relatif au dispositif « Passeurs d’Images » du 26 octobre 2009 ;

Considérant la circulaire de la ministre de la Culture et de la communication du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences,

ENTRE

L'État, représenté par le Préfet de la Région **Île-de-France**, Préfet de Paris et d'Île-de-France, ci-après désigné « l'État »,

Le Centre national du cinéma et de l'image animée, représenté par son Président, ci-après désigné « le CNC »,

La Région Île-de-France, représentée par sa Présidente, ci-après désignée « la Région »,

Le Département de Seine-Saint-Denis, représentée par son Président, ci-après désignée « le Département »,

ET

La Ville de Paris, représentée par sa Maire, ci-après désignée « la Ville ».

En application de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée et de son avenant n°1 conclus entre l'État (DRAC Île-de-France), le Centre national du cinéma et de l'image animée, la Région Île-de-France, le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris, pour la période 2023-2025, et notamment de l'article 30 relatif aux dispositions financières, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

L'engagement prévisionnel global de chacun des partenaires de la convention de coopération à la mise en œuvre des axes contractuels pour l'année 2025 s'établit comme suit :

État (DRAC Île-de-France)	**1 447 666 €**
Région Île-de-France	**19 102 210 €**
Département de la Seine-Saint-Denis	**1 419 000 €**
Ville de Paris	**2 960 200 €**
CNC	**8 117 950 €**

Dont : - 2 625 250 € faisant l'objet de versements directs aux collectivités partenaires selon des modalités précisées à l'article 4 a), b) et c)
- 5 492 700 € versés directement aux structures locales selon des modalités précisées à l'article 4 d)

TOTAL	**33 047 026 €**

Sur 2024, le CNC a aussi engagé financièrement[1] :

- 234 234 968 € pour le territoire d'Île-de-France (Fonds de soutien à l'audiovisuel, soutien à l'exploitation, aide aux moyens techniques, Ambassadeurs jeunes) ;
- 2 253 619 € au national (Ma Classe au Cinéma, Passeurs d'Images).

En tout état de cause, l'engagement définitif global du CNC ne peut excéder le montant indiqué ci-dessus.

ARTICLE 2 - TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF 2025

Le tableau détaillé en annexe de la présente convention précise l'engagement prévisionnel de chacun des partenaires propre à chaque action engagée. Ces engagements sont réalisés sous forme de subvention.

ARTICLE 3 - SUBVENTIONS DE LA DRAC ÎLE-DE-FRANCE

Les subventions de la DRAC Île-de-France, d'un montant global de **1 447 666 €**, sont imputées comme suit, sur le programme 361 : éducation à l'image en temps scolaire (dont enseignements artistiques et résidences) et hors temps scolaire : 909 166 € ; développement des publics, diffusion culturelle et autres dispositifs (dont l'été culturel et Culture Pro) : 538 500 €.

Elles seront versées directement aux associations concernées selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 4 - SUBVENTIONS DU CNC

a) Les subventions du CNC **à la Région**, d'un montant prévisionnel global de **2 359 000 €** seront versées en deux fois à l'ordre de Monsieur le payeur régional de Région Île-de-France sur le compte suivant :

Banque de France – Recette générale des finances – collectivités territoriales R75000000000, code banque 30001, code guichet 00064, clé 86.

Le premier versement, **soit 1 179 500 €,** intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d'un ou plusieurs comités de lecture. Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé par la convention de coopération, des délibérations des commissions permanentes, ainsi que d'un courrier attestant de la réalisation effective des projets aidés et des sommes mandatées par projet.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Région, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

- **Axe I - Article 5**

[1] Les chiffres de 2025 ne sont pas exploitables car l'attribution des subventions n'est pas achevée.

« Soutenir l'accompagnement des auteurs » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385 :

Pour l'aide sélective à l'écriture sous forme de bourse (art. 5.1), d'un montant prévisionnel global de 126 000 € :

63 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

- **Axe I - Article 8**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385, d'un montant prévisionnel global de 1 000 000 € :

500 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu soit l'agrément des investissements ou l'agrément de production délivré par le CNC, soit une aide aux cinémas du monde délivrée par le CNC.

- **Axe I - Article 9**

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385, d'un montant prévisionnel global de 1 000 000 € :

500 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées répondent aux conditions d'éligibilité du fonds de soutien audiovisuel du CNC.

- **Axe I - Article 10**

« Aide sélective après réalisation de la Région » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385, d'un montant prévisionnel global de 233 000 € :

116 500 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action et des documents visés au 1er paragraphe du présent article et vérification, pour les œuvres de longs métrages, qu'elles ont obtenu soit l'agrément des investissements ou l'agrément de production délivré par le CNC, soit une aide aux cinémas du monde délivrée par le CNC.

Les sommes pouvant bénéficier de l'abondement du CNC, affectées aux différentes enveloppes cofinancées, peuvent être transférées aux enveloppes liées aux actions d'émergence et de création (article 5.1), dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €), à condition d'une demande écrite de la Région, avant le dernier trimestre de l'année civile concernée et avec l'accord exprès du CNC.

L’ordonnateur de la dépense est le président du CNC, et le comptable assignataire, l’agent comptable du CNC.

b) Les subventions du CNC **au Département de la Seine-Saint-Denis**, d’un montant prévisionnel global de **107 750 €,** seront versées en deux fois à l’ordre de Monsieur le payeur départemental du Département de la Seine-Saint-Denis sur le compte suivant :

Banque de France – BDF Pantin Code banque 30001, Code guichet 00934, n° du compte C9320000000, Clé RIB 63.

Le premier versement, **soit 56 875 €**, intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d’un ou plusieurs comités de lecture. Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé par la convention de coopération, des délibérations des commissions permanentes, ainsi que d’un courrier attestant de la réalisation effective des projets aidés et des sommes mandatées par projet.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par le Département, sans pouvoir cependant excéder l’engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

- **Axe I - Article 4**

« Soutenir l’émergence et au renouveau des talents » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d’intervention D2385, d’un montant prévisionnel global de 11 000 € :

Pour le déploiement de l’opération *Talents en Court* (art. 4.1) :

2 500 € à la signature,
le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception d’un bilan qualitatif et quantitatif de l’action et des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

Pour le dispositif l’*Atelier* (art. 4.4) :

6 000 € à la signature.

- **Axe I - Article 7**

« Aide à la production d’œuvres cinématographiques de courte durée » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d’intervention D2385, d’un montant prévisionnel global de 50 000 € :

25 000 € à la signature,
le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

- **Axe II - Article 17.1**

« L’emploi des médiateurs en salle de cinéma » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d’intervention D2385, d’un montant prévisionnel global de 33 750 € :

16 875 € à la signature,
le solde après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

- **Axe II - Article 18.2**

« Soutien à la diffusion des œuvres aidées » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385, d'un montant prévisionnel global de 13 000 € :

6 500 € à la signature,
le solde après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

Les sommes pouvant bénéficier de l'abondement du CNC, affectées aux différentes enveloppes cofinancées, peuvent être transférées aux enveloppes liées aux actions d'émergence et de création (articles 4 et 7) ainsi que de développement et renouvellement des publics (articles 17.1 et 18.2), dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €), à condition d'une demande écrite du Département, avant le dernier trimestre de l'année civile concernée et avec l'accord exprès du CNC.

L'ordonnateur de la dépense est le président du CNC, et le comptable assignataire, l'Agent comptable du CNC.

c) Les subventions du CNC **à la Ville de Paris**, d'un montant prévisionnel global de **158 500 €,** seront versées en deux fois à l'ordre de Monsieur le payeur sur le compte suivant :

Banque de France – Recette générale des finances – Collectivités territoriales Code banque 30001, Code guichet 00064, n° du compte U7530000000, Clé 40.

Le premier versement, **soit 79 250 €**, intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d'un ou plusieurs comités de lecture. Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé par la convention de coopération, des délibérations des conseils municipaux, ainsi que d'un courrier attestant de la réalisation effective des projets aidés et des sommes mandatées par projet.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Ville, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

- **Axe I – Article 6**

« Aide développement de projets d'œuvres nouveaux médias » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385, d'un montant prévisionnel global de 40 000 € :

20 000 € à la signature,
le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

- **Axe I - Article 7**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385, d'un montant prévisionnel global de 90 000 € :

45 000 € à la signature,
le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

- **Axe II - Article 17.1**

« L'emploi des médiateurs en salle de cinéma » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385, d'un montant prévisionnel global de 28 500 € :

14 250 € à la signature,
le solde après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

Les sommes pouvant bénéficier de l'abondement du CNC, affectées aux différentes enveloppes cofinancées, peuvent être transférées aux enveloppes liées aux actions d'émergence et de création (articles 6 et 7) ainsi que de développement et renouvellement des publics (article 17.1), dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €), à condition d'une demande écrite de la Ville, avant le dernier trimestre de l'année civile concernée et avec l'accord exprès du CNC.

L'ordonnateur de la dépense est le président du CNC, et le comptable assignataire, l'Agent comptable du CNC.

d) A titre d'information, les subventions du CNC aux festivals et structures, d'un montant total de **5 492 700 €**, détaillé dans le document annexé à la présente convention, seront versées directement aux organisateurs et structures selon des modalités fixées par décision et convention bipartite.

L'ordonnateur de la dépense est le président du CNC, et le comptable assignataire, l'Agent comptable du CNC.

ARTICLE 5 - SUBVENTIONS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Les subventions de la Région Île-de-France, d'un montant global de **19 102 210 €** seront versées conformément aux dispositifs en vigueur.

ARTICLE 6 - SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Les subventions du Département de la Seine-Saint-Denis, d’un montant global de **1 419 000 €** seront versées conformément aux dispositifs en vigueur.

ARTICLE 7 - SUBVENTIONS DE LA VILLE DE PARIS

Les subventions de la Ville de Paris, d’un montant global de **2 960 200 €** seront versées conformément aux dispositifs en vigueur.

ARTICLE 8 - CLAUSE DE REVERSEMENT

S'il apparaît que les engagements des contractants ne sont pas tenus en tout ou partie dans les mêmes délais, chaque partie peut demander le reversement du montant de sa contribution aux opérations qui ne sont pas réalisées.

ARTICLE 9 - DISPOSITION FINALE

La présente convention ne peut en aucun cas être opposée aux présents signataires par les personnes morales ou leurs représentants cités à la présente, celle-ci ne valant engagement qu'entre les signataires.

La présente convention est signée en cinq exemplaires originaux.

À Paris, le ……

Pour la Région Île-de-France,
la présidente

Valérie PECRESSE

Pour l'État,
le préfet de Paris et d'Île-de-France

Marc GUILLAUME

Pour Département de la Seine-Saint-Denis,
le président

Stéphane TROUSSEL

Pour la Ville de Paris,
la maire

Anne HIDALGO

Pour le Centre national
du cinéma et de l'image animée,
le président

Gaëtan BRUEL

Pour le Centre national du cinéma et de l'image animée, le contrôleur général économique et financier

Vincent GUITTON

Annexes 15 : Annexe a la convention dapplication financiere 2025

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
ANNEXE FINANCIÈRE RÉCAPITULATIVE 2025

	ÉTAT DRAC	CNC Soutien direct aux struct. rég.	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	CNC Cofinancement CNC vers Rég.	TOTAL Intermédiaire Région + CNC	DÉPARTEMENT + SEINE-SAINT-DENIS	CNC Cofinancement CNC vers SSD	TOTAL Intermédiaire SSD + CNC	VILLE DE PARIS	CNC Cofinancement CNC vers VDP	TOTAL Intermédiaire VDP + CNC	TOTAL GLOBAL
Axe I - Soutenir la création pour favoriser l'émergence des talents												
Art. 4 Soutenir l'émergence et le renouveau des talents	-	-	226,924	-	226,924	51,000	11,000	62,000	-	-	-	288,924
4.1 - Le déploiement de l'opération *Talents en Court*	-	-	10,000	-	10,000	15,000	5,000	20,000	-	-	-	30,000
4.2 - Le Fonds Régional pour les Talents Emergents (FoRTE)	-	-	216,924		216,924	-	-	-	-		-	216,924
4.3 - Dispositif KINO	-	-	-	-	-	10,000	-	10,000	-	-	-	10,000
4.4 - Dispositif L'Atelier	-	-	-	-	-	6,000	6,000	12,000	-	-	-	12,000
4.5 - Grand Prix du Festival Côté Court		-	-	-	-	10,000	-	10,000	-	-	-	10,000
4.6 - Dispositif La passerelle	-	-	-	-	-	10,000	-	10,000	-	-	-	10,000
Art. 5 Soutenir l'accompagnement des auteurs	45,000	995,700	398,000	126,000	524,000	390,000	-	390,000	45,500	-	45,500	2,000,200
5.1 - Aide sélective à l'écriture sous forme de bourse de la Région	-	-	254,000	126,000	380,000	-	-	-	-	-	-	380,000
5.2 - Aide à l'écriture et au développement sous forme de bourse de l'Aide au film court en Seine-Saint-Denis	-	-	-	-	-	20,000	-	20,000	-	-	-	20,000
5.3 - Soutenir les résidences	-	90,000	-	-	-	-	-	-	30,500	-	30,500	120,500
5.4 - Soutien aux associations qui accompagnent les auteurs	45,000	905,700	144,000	-	144,000	370,000	-	370,000	15,000	-	15,000	1,479,700
Art. 6 Aide au développement de projets d'œuvres nouveaux médias	-	-	-	-	-	-	-	-	160,000	40,000	200,000	200,000
Art. 7 Aide à la production d'œuvres de courte durée	-	-	-	-	-	100,000	50,000	150,000	230,000	90,000	320,000	470,000
Art. 8 Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée	-	-	10,173,000	1,000,000	11,173,000	-	-	-	-	-	-	11,173,000
Art. 9 Aide à la production d'œuvres audiovisuelles	-	*225 840 984 € pour mémoire (1)*	2,827,000	1,000,000	3,827,000	-	-	-	-	-	-	3,827,000
Art. 10 Aide sélective après réalisation de la Région	-	-	467,000	233,000	700,000	-	-	-	-	-	-	700,000
Art. 11 Aide aux jeux vidéo	-	-	500,000	-	500,000	-	-	-	-	-	-	500,000
SOUS-TOTAL AXE I	45,000	995,700	14,591,924	2,359,000	16,950,924	541,000	61,000	602,000	435,500	130,000	565,500	19,159,124
Axe II - Structurer les filières et l'emploi pour renforcer l'attractivité des territoires												
Art. 13 Accueil des tournages	-	-	500,000	-	500,000	-	-	-	-	-	-	500,000
Art. 14 Le soutien au développement de la filière	-	1,926,000	119,000	-	119,000	-	-	-	7,000	-	7,000	2,052,000
14.1 – Soutien à la capacité d'investissement des entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14.2 – Soutien à l'implantation et au développement d'entreprises et d'écosystèmes locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14.3 – Soutien à la modernisation d'équipements adaptés : studios de tournage et de productions numériques	-	*3 304 756 € pour mémoire (2)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14.4 – Soutien aux professionnels : actions de mise en réseau et de structuration de filières	-	1,926,000	119,000	-	119,000	-	-	-	7,000	-	7,000	2,052,000
Art. 15 Soutenir la formation professionnelle	-	232,000	150,000	-	150,000	-	-	-	-	-	-	382,000
SOUS-TOTAL AXE II	-	2,158,000	769,000	-	769,000	-	-	-	7,000	-	7,000	2,934,000
Axe III - Reconquérir les publics grâce aux salles et aux acteurs de la diffusion culturelle												
Art. 16 Soutenir un parc moderne et diversifié maillant le territoire	158,000	187,000	2,059,000	-	2,059,000	272,750	-	272,750	1,127,000	-	1,127,000	3,803,750
16.1 - Aides et actions des collectivités territoriales	-	-	1,905,000	-	1,905,000		-	-	1,122,500	-	1,122,500	3,027,500
16.2 - Aides et actions de la DRAC	158,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	158,000
16.3 - Aides et actions du CNC	-	*4 993 228 € pour mémoire (3)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16.4 - Aides et actions des collectivités territoriales et du CNC : le soutien aux réseaux de salles	-	187,000	154,000	-	154,000	272,750	-	272,750	4,500	-	4,500	618,250
Art. 17 Reconquérir le renouveler le public par la médiation	-	-	-	-	-	33,750	33,750	67,500	28,500	28,500	57,000	124,500
17.1 - L'emploi des médiateurs en salle de cinéma	-	-	-	-	-	33,750	33,750	67,500	28,500	28,500	57,000	124,500
17.2 - Les actions de médiations dans les salles de cinéma	-	-	-		-	-	-	-	-	-		-
Art. 18 Le maillage du territoire par les acteurs de la diffusion	292,500	2,023,000	652,000	-	652,000	275,000	13,000	288,000	471,000	-	471,000	3,726,500
18.1 - Soutien aux festivals	98,500	389,000	387,000	-	387,000	219,000	-	219,000	247,500	-	247,500	1,341,000
18.2 - Soutien à la diffusion des oeuvres aidées	-	-	-	-	-	26,000	13,000	39,000	-	-	-	39,000
18.3 - Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle	20,000	675,000	60,000	-	60,000	-	-	-	10,000	-	10,000	765,000
18.4 - Les autres actions de médiations locales	68,500	*96 000 € pour mémoire (4)*	-	-	-	-	-	-	86,000	-	86,000	154,500
18.5 - Les autres actions de diffusion	105,500	959,000	205,000	-	205,000	30,000	-	30,000	127,500	-	127,500	1,427,000
SOUS-TOTAL AXE III	450,500	2,210,000	2,711,000	-	2,711,000	581,500	46,750	628,250	1,626,500	28,500	1,655,000	7,654,750
Axe IV - Renforcer l'éducation aux images pour former les publics de demain												
Art. 19 Ma classe au cinéma	395,000	-	880,286	-	880,286	150,500	-	150,500	260,500	-	260,500	1,686,286
19.1 - Dispositif régional « Lycéens et apprentis au cinéma »	35,000	*320 683,78 € pour mémoire (5)*	880,286	-	880,286	-	-	-	-	-	-	915,286
19.2 - Dispositif départemental « Collège au cinéma »	134,000	*855 613,10 € pour mémoire (6)*	-	-	-	120,500	-	120,500	71,500	-	71,500	326,000
19.3 - Dispositif « École au cinéma »	142,000	*474 755,26 € pour mémoire (6)*	-	-	-	20,000	-	20,000	149,000	-	149,000	311,000
19.4 - Dispositif départemental « Maternelle au cinéma »	84,000	*355 516,00 € pour mémoire (7)*	-	-	-	10,000	-	10,000	40,000	-	40,000	134,000
Art. 20 « Ma Première Séance » à l'attention des classes de maternelle	-	-	-	-	-	10,000	-	10,000	-	-		10,000
Art. 21 Les parcours d'EAC dans les établissements scolaires	59,500	-	120,000	-	120,000	136,000	-	136,000	37,200	-	37,200	352,700
Art. 22 Enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel du Baccalauréat	294,666	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	294,666
Art. 23 Le dispositif « Cinéma et citoyenneté » : des ciné-clubs dans les établissements scolaires	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-
Art. 24 Le renforcement de « Passeurs d'images »	160,000	*247 051,00 € pour mémoire (8)*	30,000	-	30,000	-	-	-	-	-	-	190,000
Art. 25 Le développement des programmations hors temps scolaire : Mon Premier Festival, Tout-Petits Cinéma et Enfance de l'Art - cinéma	-	-	-	-	-	-	-	-	479,500	-	479,500	479,500
Art. 26 La mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge	-	129,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	129,000
Art. 27 Les dispositifs hybrides d'éducation aux images : dans le temps scolaire, le temps périscolaire et pour les centres de loisirs	-	-	-	-	-	-	-	-	44,000	-	44,000	44,000
SOUS-TOTAL AXE IV	909,166	129,000	1,030,286	-	1,030,286	296,500	-	296,500	821,200	-	821,200	3,186,152
Axe V - Valoriser le patrimoine cinémaographique en région												
Art. 28 Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique	18,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,000
Art. 29 Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique	25,000	-	-	-	-	-	-	-	70,000	-	70,000	95,000
SOUS-TOTAL AXE V	43,000	-	-	-	-	-	-	-	70,000	-	70,000	113,000
TOTAL	1,447,666	5,492,700	19,102,210	2,359,000	21,461,210	1,419,000	107,750	1,526,750	2,960,200	158,500	3,118,700	33,047,026
TOTAL cofinancement CNC et collectivité territoriale			13,721,000	2,359,000	16,080,000	180,750	107,750	288,500	418,500	158,500	577,000	16,945,500

(1) Pour le CNC, pour mémoire et sans être comptabilisé, le CNC a apporté un soutien direct (FSA) de 225 840 984 € au secteur de l'audiovisuel de l'Île-de-France. Ce montant définitif correspond aux aides automatiques (181 721 584 €), aux aides sélectives (2 381 000 €) et aux avances (20 306 400 €) du CNC attribuées en 2024.
(2) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ci-après le montant définitif des aides sélectives du CNC attribuées aux structures de la région Île-de-France en 2024 : aide aux moyens techniques (2 919 143 €) et l'aide à l'organisation de manifestations à caractère collectif (385 613 €).
(3) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ci-après le montant définitif des aides sélectives du CNC attribuées aux salles de cinéma de la région Île-de-France en 2024 : aide sélective à la petite et moyenne exploitation (1 440 000 €), aide à la diffusion Art et Essai (3 553 228 €), soit un total de 4 993 228 €.
(4) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ci-après le montant définitif du premier versement aux structures mandatées pour la mise en oeuvre du dispositif Ambassadeurs jeunes du cinéma (98 000 €) en 2024.
(5) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ce montant correspond à la prise en charge financière 2024 par le CNC des copies numériques et de la conception des documents pédagogiques des films du dispositif « Lycéens au cinéma » au plan national, ainsi qu'aux dépenses consacrées à des opérations pour le Lycée (Prix Jean Renoir, Transport des films du BAC, Achats de droit pour le BAC).
(6) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ils concernent les dispositifs d'éducation au cinéma que le CNC soutient au plan national : prise en charge financière 2024 des copies numériques et conception des documents pédagogiques, soutien des associations nationales agissant dans ce domaine.
(7) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ils concernent le soutien aux associations nationales agissant pour la mise en œuvre des dispositifs d'éducation au cinéma que le CNC soutient au plan national en 2024.
(8) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Au plan national, le CNC soutient l'association coordinatrice de l'opération « Passeurs d'images ». Le montant indiqué est le montant de la subvention accordée en 2024.

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
Détail de certains articles

	État (DRAC)	CNC	Région Île-de-France	Seine-Saint-Denis	Ville de Paris	TOTAL
Axe I - Soutenir la création pour favoriser l'émergence des talents						
Art. 4 - Soutenir l'émergence et le renouveau des talents						
TOTAL ARTICLE 4	**-**	**11,000.00**	**226,924.00**	**51,000.00**	**-**	**288,924.00**
4.1 - Talents en Court	-	5,000.00	10,000.00	15,000.00	-	30,000.00
4.2 - Fonds régional pour les Talents Emergents (FoRTE)	-	-	216,924.00	-	-	216,924.00
4.3 - Dispositif KINO - Cinéma 93	-	-	-	10,000.00	-	10,000.00
4.4 - Dispositif L'Atelier - Cinéma 93 et Côté Court	-	6,000.00	-	6,000.00	-	12,000.00
4.5 - Grand Prix du Festival Côté Court	-	-	-	10,000.00	-	10,000.00
4.6 - Dispositif La passerelle - Périphérie	-	-	-	10,000.00	-	10,000.00
Art. 5 - Soutenir l'accompagnement des auteurs						
TOTAL ARTICLE 5.3 - Soutenir des résidences	**-**	**90,000.00**	**-**	**-**	**30,500.00**	**120,500.00**
L'Abominable	-	90,000.00	voir 18.5	-	-	90,000.00
Cité Internationale des Arts - Résidences avec Berlin et le Liban	-	-	-	-	7,500.00	7,500.00
Récollets	-	-	-	-	16,000.00	16,000.00
Usage du monde	-	-	-	-	7,000.00	7,000.00
TOTAL ARTICLE 5.4 - Soutien aux associations qui accompagnent les auteurs	**45,000.00**	**905,700.00**	**144,000.00**	**370,000.00**	**15,000.00**	**1,479,700.00**
Ateliers Varan - action en faveur de l'accompagnement des auteurs	-	-	10,000.00	-	-	10,000.00
Maison du film	45,000.00	107,000.00	25,000.00	-	7,000.00	184,000.00
Périphérie C.R.C.C.	-	40,000.00	55,000.00	370,000.00	-	465,000.00
SAS Avec ou Sans Vous - Work in progress performance (WIPP)	-	-	12,000.00	-	-	12,000.00
GREC	-	634,000.00	15,000.00	-	-	649,000.00
Association des documentaristes - ADDOC	-	27,000.00	8,000.00	-	3,000.00	38,000.00
1000 visages	-	50,000.00	-	-	5,000.00	55,000.00
La Scénaristerie	-	13,700.00	9,000.00	-	-	22,700.00
Collectif jeune cinéma	-	9,000.00	10,000.00	-	voir 17.1	19,000.00
Société Hildegarde (Prix du scénario)	-	25,000.00		-	-	25,000.00
Axe II - Structurer les filières et l'emploi pour renforcer l'attractivité des territoires						
Art. 13 - Accueil des tournages						
TOTAL ARTICLE 13	**-**	**-**	**500,000.00**	**-**	**-**	**500,000.00**
Film Paris Region	-	-	500,000.00	-	-	500,000.00
Art. 14 - Le soutien au développement de la filière						
TOTAL ARTICLE 14.4	**-**	**1,926,000.00**	**119,000.00**	**-**	**7,000.00**	**2,052,000.00**
Agence du court métrage	-	1,926,000.00	20,000.00	-	-	1,946,000.00
PIDS/ Paris Images Digital Summit (Enghien)	-	-	40,000.00	-	-	40,000.00
Documentaire sur grand écran	-	-	40,000.00	-	7,000.00	47,000.00
Journée des producteurs indépendants	-	-	19,000.00	-	-	19,000.00
Art. 15 - Soutenir la formation professionnelle						
TOTAL ARTICLE 15	**-**	**232,000.00**	**150,000.00**	**-**	**-**	**382,000.00**
Maison du Film	-	voir 5.4	voir 5.4	-	voir 5.4	-
Vidéadoc	-	52,000.00	-	-	-	52,000.00
Association Cités des Arts Visuels - Ecole Kourtrajmé	-	100,000.00	-	-	-	100,000.00
1000 Visages	-	voir 5.4	-	-	voir 5.4	-
Nouvelles écritures	-	-	50,000.00	-	-	50,000.00
INA	-	50,000.00	50,000.00	-	-	100,000.00
Ateliers Varan - action en faveur de la formation	-	-	-	-	-	-
Cité européenne des scénaristes	-	-	50,000.00	-	-	50,000.00
Tribudom/Ecole Webdoc (PointVue)	-	30,000.00	-	-	-	30,000.00
Axe III - Reconquérir les publics grâce aux salles et aux acteurs de la diffusion culturelle						
Art. 16 - Soutenir un parc moderne et diversifié maillant le territoire						
TOTAL ARTICLE 16.4	**158,000.00**	**187,000.00**	**154,000.00**	**272,750.00**	**4,500.00**	**776,250.00**
ACRIF - Réseau régional	25,000.00	*50,000.00*	30,000.00	-	-	105,000.00
Association des Cinémas Indépendants Parisiens (CIP) - Réseau départemental (75)	30,000.00	*25,000.00*	30,000.00	-	4,500.00	89,500.00
Cinessonne - Réseau départemental (91)	15,000.00	*22,000.00*	30,000.00	-	-	67,000.00
Cinémas 93 - Réseau départemental (93)	31,500.00	*30,000.00*	20,000.00	272,750.00	-	354,250.00
Cinéma Public Val-de-Marne - Réseau départemental (94)	29,000.00	*20,000.00*	22,000.00	-	-	71,000.00
Écrans VO - Réseau départemental (95)	27,500.00	*40,000.00*	22,000.00	-	-	89,500.00
Art. 18 - Le maillage du territoire par les acteurs de la diffusion						
TOTAL ARTICLE 18.1 - Soutien aux festivals	**98,500.00**	**389,000.00**	**387,000.00**	**219,000.00**	**247,500.00**	**1,281,000.00**
Côté Court - Festival Côté Court	-	*40,000.00*	40,000.00	144,000.00	-	224,000.00
Evropa Filmakt - Festival L'Europe autour de l'Europe	-	*5,000.00*	-	-	5,000.00	10,000.00
Ecole et ciné-club de la SRF	-	-	10,000.00	-	-	10,000.00
Roaratorio - Rencontres Internationales Paris-Berlin	-	*12,000.00*	25,000.00	-	-	37,000.00
Festival Toile sous toile - Fontaine aux Images (Clichy-sous-Bois)	-	voir 18.2	-	voir 18.2	-	-
Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient			20,000.00	20,000.00	3,000.00	43,000.00
Cinéma L'Écran (Saint-Denis) - Festival Regards satellites	-	*15,000.00*	-	45,000.00	-	60,000.00
Rainbow Submarine - Festival Chéries-Chéris	-	*7,000.00*	20,000.00	-	20,000.00	47,000.00
Collectif jeune cinéma - Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris	6,000.00	*11,000.00*	-	-	7,000.00	24,000.00
Association Son et Image - Les Écrans documentaires	-	*6,000.00*	-	-	-	6,000.00
Association Court Devant - Festival Paris Court Devant	-	*20,000.00*	25,000.00	-	13,500.00	58,500.00
Association L'Etrange Festival - L'Etrange Festival	-	*24,000.00*	-	-	30,000.00	54,000.00
SAS Avec ou Sans Vous - Work in progress performance (WIPP)	-	*6,000.00*	voir 5.4	-	-	6,000.00
Festival international du film de femmes de Créteil	-	80,000.00	-	-	-	80,000.00
Festival Cinéma du Réel de Paris	-	65,000.00	35,000.00	-	10,000.00	110,000.00
Festival de l'Histoire de l'Art de Fontainebleau	-	20,000.00	-	-	-	20,000.00
Mashup Film Festival	-	11,000.00	-	-	-	11,000.00
Festival Ciné banlieue	-	-	8,000.00	10,000.00	5,000.00	23,000.00
Festival Close up	10,000.00	-	10,000.00	-	-	20,000.00
Festival du film russe	-	-	25,000.00	-	3,000.00	28,000.00
Comité du Film Ethnographique - Festival Jean Rouch	-	*12,000.00*	5,000.00	-	-	17,000.00
Festival Paradisio	3,000.00	-	4,000.00	-	-	7,000.00
Festival Silhouette	15,000.00	-	15,000.00	-	26,000.00	56,000.00
Participation Festival de Cannes	-	-	75,000.00	-	-	75,000.00
L'enfant et le 7e art	10,000.00	-	13,000.00	-	-	23,000.00
Festival cinéma(s) d'Iran	2,000.00	-	7,000.00	-	4,000.00	13,000.00
Les Bords de scènes - tous en scène et mini-métrages	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Ciné-scènes - festival les 400 coups	6,000.00	-	-	-	-	6,000.00
Cinéma Prévert de Gonesse - Festival de courts de jeunes	2,000.00	-	-	-	-	2,000.00

Forum des Images - NewsImages	20,000.00	-	-	-	-	20,000.00
Le Doc - Flimm	8,000.00	-	-	-	-	8,000.00
Atmosphère 21	6,500.00	-	-	-	-	6,500.00
Maghreb des films	-	-	-	-	4,000.00	4,000.00
Festival du cinéma israélien de Paris - Kolnoah	-	-	-	-	6,500.00	6,500.00
Festival du cinéma brésilien à Paris - Jangada	-	-	-	-	8,000.00	8,000.00
Festival PariScience	-	55,000.00	-	-	-	55,000.00
Festival Viva Mexico	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Festival Brésil en mouvements - Autres Brésil	-	-	-	-	2,000.00	2,000.00
Festival CinéPalestine	-	-	-	-	4,500.00	4,500.00
Festival Nollywood Week - Okada Média	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Panorama du cinéma colombien - Le chien qui aboie	-	-	-	-	4,000.00	4,000.00
Seytou Africa, festival de documentaires africains et afrodiasporiques	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Festival du cinéma aborigène australien - The cloud lab	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Festival de cinéma chinois Allers-retours	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Festival du film libanais	-	-	-	-	4,000.00	4,000.00
Gange-sur-Seine	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Festival du cinéma hong-kongais					2,000.00	2,000.00
Dolce Vita sur Seine - Palatines	-	-	-	-	30,000.00	30,000.00
Paris International Animation Film Festival - PIAFF	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Paris International Fantastic Film Festival - PIFFF	-	-	-	-	5,000.00	5,000.00
The Shifters / Projection Transition	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Festival Format Court	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Cinéclub Tonnerre - Clit revolution	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Festival Paris 14 Territoire de cinéma	-	-	-	-	1,000.00	1,000.00
Images mouvementées - ATTAC	-	-	-	-	5,000.00	5,000.00
Festival du film turc - ACORT	-	-	-	-	5,000.00	5,000.00
Usage du monde - Rencontres cinématographiques	-	-	-	-	10,000.00	10,000.00
Art Explora - Tournée CinéMo en Île-de-France	-	-	30,000.00	-	-	30,000.00
Biennale Au-delà de l'écran	-	-	20,000.00	-	-	20,000.00
TOTAL ARTICLE 18.3 - Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle	**20,000.00**	**675,000.00**	**60,000.00**	**-**	**10,000.00**	**765,000.00**
Images en bibliothèque - Mois du film documentaire	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Association Faite des courts, faites des films - Fête du court métrage	-	490,000.00	50,000.00	-	2,000.00	542,000.00
Association Française du Cinéma d'Animation (AFCA) - Fête du cinéma d'animation	10,000.00	185,000.00	10,000.00	-	8,000.00	213,000.00
TOTAL ARTICLE 18.4 - Les autres actions de médiations locales	**68,500.00**	**-**	**-**	**-**	**86,000.00**	**154,500.00**
Culture justice ateliers en milieu fermé - non détaillé (hors réseaux de salles)	9,500.00	-	-	-	-	9,500.00
Culture santé fonds handicap - non détaillé (hors réseaux de salles)	5,000.00	-	-	-	-	5,000.00
Culture et lien social - non détaillé (hors réseaux de salles)	45,000.00	-	-	-	-	45,000.00
Cinémas indépendants parisiens - Accès au cinéma pour les habitants des QPV	-	-	-	-	20,000.00	20,000.00
Cinémas indépendants parisiens - Coordination actions champs social					19,000.00	19,000.00
Cinémas indépendants parisiens - Accès au cinéma pour bénéficiaires du RSA	-	-	-	-	6,500.00	6,500.00
Agence du court métrage - Atelier de programmation CHRS Château des Rentiers	-	-	-	-	7,500.00	7,500.00
Agence du court métrage - Actions à destination des enfants (Hôpital Necker)	-	-	-	-	8,000.00	8,000.00
Agence du court métrage - Actions à destination du service gérontologie (Broca et Vaugirard)	-	-	-	-	12,000.00	12,000.00
Etonnant cinéma - Actions de médiations locales (dont les ateliers de programmation Halte des Femmes de l'hôtel de Ville)	9,000.00	-	-	-	8,000.00	17,000.00
ROKA	-	-	-		5,000.00	5,000.00
TOTAL ARTICLE 18.5 - Les autres actions de diffusion	**105,500.00**	**959,000.00**	**205,000.00**	**30,000.00**	**127,500.00**	**1,427,000.00**
Eté culturel (hors réseaux de salles, Fabrique documentaire et Passeurs d'Images)	56,000.00	-	-	-	-	56,000.00
Centre audiovisuel Simone de Beauvoir	5,000.00	20,000.00	-	-	5,000.00	30,000.00
Cinédoc-Paris Film Coop	-	33,000.00	-	-	-	33,000.00
Culture Relax	-	15,000.00	-	-	13,000.00	28,000.00
Cinéma pour tous	-	25,000.00	-	-	6,000.00	31,000.00
Femmes&Cinéma	4,000.00	10,000.00	-	-	-	14,000.00
Images en Bibliotheques	-	130,000.00	-	-	-	130,000.00
Inter Film	-	13,000.00	-	-	-	13,000.00
Light Cone	-	60,000.00	55,000.00	-	7,000.00	122,000.00
Retour d'Image	7,500.00	48,000.00	-	-	15,000.00	70,500.00
Rêve de Cinéma	-	180,000.00	-	-	5,000.00	185,000.00
Collectif 50/50	-	-			5,000.00	5,000.00
Les yeux de l'ouïe	4,000.00	-	-	-	24,000.00	28,000.00
Les Restos du cœur	-	-	-	-	7,000.00	7,000.00
Arts convergences	-	-	-	-	5,000.00	5,000.00
Les écrans de la paix	-	-	-	-	6,000.00	6,000.00
La fabrique documentaire	9,000.00	-	-	-	29,500.00	38,500.00
Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (ACID)	20,000.00	425,000.00	75,000.00	-	-	520,000.00
Association L'Abominable - Laboraratoire cinématographique partagé	-	-	75,000.00	30,000.00	-	105,000.00
Axe IV - Renforcer l'éducation aux images pour former les publics de demain						
Art. 19 - Ma classe au cinéma						
TOTAL ARTICLE 19.1 - Lycéens et apprentis au cinéma	**35,000.00**	**-**	**880,286.00**	**-**	**-**	**915,286.00**
Coordination régionale - ACRIF et Cinémas Indépendants Parisiens	35,000.00	-	880,286.00	-	-	915,286.00
TOTAL ARTICLE 19.2 - Collège au cinéma	**134,000.00**	**-**	**-**	**120,500.00**	**71,500.00**	**326,000.00**
Coordination 75 - Cinémas Indépendants Parisiens	41,000.00	-	-	-	71,500.00	112,500.00
Coordination 77 - Act Art	15,000.00	-	-	-	-	15,000.00
Coordination 78 - Ciné 7	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Coordination 91 - Cinessonne	15,000.00	-	-	-	-	15,000.00
Coordination 92 - Cinéma Le Capitole	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Coordination 93 - Cinémas 93	15,000.00	-	-	120,500.00	-	135,500.00
Coordination 94 - Cinéma Public Val-de-Marne	13,000.00	-	-	-	-	13,000.00
Coordination 95 - Ecrans VO	15,000.00	-	-	-	-	15,000.00
TOTAL ARTICLE 19.3 - Ecole au cinéma	**142,000.00**	**-**	**-**	**20,000.00**	**149,000.00**	**311,000.00**
Coordination 75 - Enfances au cinéma	48,000.00	-	-	-	149,000.00	197,000.00
Coordination 77 - Cinéma Apollo	11,000.00	-	-	-	-	11,000.00
Coordination 78 - Cinéma Le Grenier à sel	14,000.00	-	-	-	-	14,000.00
Coordination 91 - Les Bords de scènes	11,000.00	-	-	-	-	11,000.00
Coordination 92 - Cinéma Le Rex	12,000.00	-	-	-	-	12,000.00
Coordination 93 - Cinémas 93	21,000.00	-	-	20,000.00	-	41,000.00
Coordination 94 - Les Cinémas du Palais	12,000.00	-	-	-	-	12,000.00
Coordination 95 - Ecrans VO	13,000.00	-	-	-	-	13,000.00
TOTAL ARTICLE 19.4 - Maternelle au cinéma	**84,000.00**	**-**	**-**	**10,000.00**	**40,000.00**	**134,000.00**
Coordination 75 - Enfances au cinéma	20,000.00	-	-	-	40,000.00	60,000.00
Coordination 77 - Cinéma Apollo	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Coordination 91 - Les Bords de scènes	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Coordination 92 - Cinéma Le Rex	8,000.00	-	-	-	-	8,000.00

Coordination 93 - Cinémas 93	13,000.00	-	-	10,000.00	-	23,000.00
Coordination 94 - Cinéma Public Val-de-Marne	13,000.00	-	-	-	-	13,000.00
Coordination 95 - Ecrans VO	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Art. 21 - Les parcours d'EAC dans les établissements scolaires						
TOTAL ARTICLE 21	**59,500.00**	**-**	**120,000.00**	**136,000.00**	**37,200.00**	**352,700.00**
Appels à projets EAC	33,000.00	-	73,000.00	-	-	106,000.00
Commission Supérieure Technique		-			7,200.00	7,200.00
Semaine de la critique	-	-	22,000.00	-	10,000.00	32,000.00
Occe 92 les écoles qui filment	4,500.00	-	-	-	-	4,500.00
Cinéma cent ans de jeunesse	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Quinzaine des Cinéastes / La Quinzaine en actions	12,000.00	-	25,000.00	-	-	37,000.00
Agence du court métrage - résidence collège critique de cinéma	-	-	-	-	5,000.00	5,000.00
Ciné Langues	-	-	-		5,000.00	5,000.00
Cinémas indépendants parisiens - résidences collège réalisation	-	-	-	-	10,000.00	10,000.00
Culture et art au collège - Résidences in situ - parcours EAC collège/ Seine-Saint-Denis	-	-	-	136,000.00	-	136,000.00
Art. 22 - Enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel du Baccalauréat						
TOTAL ARTICLE 22	**294,666.00**	**-**	**-**	**-**	**-**	**294,666.00**
Ensemble des financements - non détaillé	294,666.00	-	-	-	-	294,666.00

Art. 23 - Le renforcement de « Passeurs d'images »						
TOTAL ARTICLE 23	**160,000.00**	**-**	**30,000.00**	**-**	**-**	**190,000.00**
ACRIF - Coordination régionale Passeurs d'image (avec été culturel)	160,000.00	-	30,000.00	-		190,000.00
Art. 24 - La mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge						
TOTAL ARTICLE 24	**-**	**129,000.00**	**-**	**-**	**-**	**129,000.00**
Madison productions	-	64,000.00	-	-	-	64,000.00
ACRIF	-	10,000.00	-	-	-	10,000.00
Contrechamps	-	10,000.00	-	-	-	10,000.00
PGF	-	10,000.00	-	-	-	10,000.00
Contrôle Z	-	-		-	-	-
Cinémas du Palais & Cinéma Public Val-de-Marne - Réseau départemental (94)	-	20,000.00	-	-	-	20,000.00
Citoyenneté et jeunesse	-	-	-	-	-	-
Cinéma Public Val-de-Marne - Réseau départemental (94)	-	-	-	-	-	-
Scéalprod	-	-	-	-	-	-
Cinessonne - Réseau départemental (91)	-	5,000.00	-	-	-	5,000.00
Écrans VO - Réseau départemental (95)	-	10,000.00	-	-	-	10,000.00
Association des Cinémas Indépendants Parisiens (CIP) - Réseau départemental (75)	-	-	-	-	-	-
Art. 25 - Le développement des programmations hors temps scolaire : Mon Premier Festival, Tout-Petits Cinéma et Enfance de l'Art						
TOTAL ARTICLE 25	**-**	**-**	**-**	**-**	**479,500.00**	**479,500.00**
Enfances et cinéma - Mon premier festival	-	-	-	-	320,000.00	320,000.00
Forum des Images - Tout-Petits Cinéma	-	-	-	-	125,000.00	125,000.00
Cinémas Indépendants Parisiens - Enfance de l'Art - cinéma	voir 16.4	-	-	-	34,500.00	34,500.00
Axe V - Valoriser le patrimoine cinématographique en région						
TOTAL ARTICLE 28	**18,000.00**	**-**	**-**	**-**	**-**	**18,000.00**
L'Abominable	-	-	voir 18.5	voir 18.5	-	-
Cinéam - Mémoires filmiques d'Île-de-France	18,000.00	-	-	-	-	18,000.00
Light cone	-	-	voir 18.5	-	-	-
TOTAL ARTICLE 29	**25,000.00**	**-**	**-**	**-**	**70,000.00**	**95,000.00**
Plan numérisation et valorisation - non détaillé	25,000.00	-	-	-	-	25,000.00
Numérisation des collections - Cinémathèque Robert-Lynen	-	-	-	-	70,000.00	70,000.00

NB : les montants en italique correspondent au soutien de l'enveloppe D2338 - Ex-BOP 334

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX094098 - Rénovation et aménagement du cinéma municipal Les 4 vents à Brie Comte Robert (77)

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-311-2041482-131002-300
Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	862 789,00 € HT	23,18 %	200 000,00 €
	Montant total de la subvention		200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BRIE COMTE ROBERT
Adresse administrative : 2 RUE DE VERDUN
77170 BRIE COMTE ROBERT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur JEAN LAVIOLETTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : rénovation et aménagement du cinéma municipal Les 4 vents à Brie Comte Robert (77)

Dates prévisionnelles : 23 mai 2025 - 21 novembre 2034
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Située en Seine-et-Marne, Brie-Comte-Robert (19 447 habitants) est une commune dotée de nombreux équipements culturels et d'un riche patrimoine. Son cinéma municipal Les 4 Vents, classé Art et Essai et labellisé Jeune Public, est un mono-écran de 168 places, implanté au cœur de la ville. Lieu de proximité et de lien social, il propose une programmation diversifiée et de nombreuses actions d'éducation à l'image. Avec près de 27 000 spectateurs en 2024, dont plus de 4 000 scolaires, la commune prévoit sa rénovation et son agrandissement dans le cadre du réaménagement du centre commercial voisin.

Le projet prévoit des mises aux normes énergétiques ambitieuses : isolation renforcée de la toiture et des murs, remplacement du système de chauffage/climatisation par une PAC Air-Eau, installation d'une gestion technique centralisée (capteurs CO2, variateurs), modernisation des installations électriques et des éclairages.

L'agrandissement du hall vise à améliorer l'accueil des publics et permettre l'organisation d'ateliers. Des aménagements sont prévus pour les PMR en salle, pour la cabine de projection (nouvelle installation laser) et pour les agents (espaces de travail et de stockage dédiés). Enfin, la signalétique du bâtiment sera revue pour renforcer l'identité du lieu.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :
- BRIE-COMTE-ROBERT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	821 992,00	95,27%
Achat mobilier	5 503,00	0,64%
Achat projecteur numérique	32 211,00	3,73%
Fauteuils accompagnateurs PMR	3 083,00	0,36%
Total	862 789,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	256 292,00	29,71%
CNC (aides sélectives)	172 558,00	20,00%
DETR - DSIL	175 102,00	20,29%
Région Ile-de-France (montant demandé)	258 837,00	30,00%
Total	862 789,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097451 - Construction du 78 Espace Culturel à Savigny-sur-Orge (91)

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-311-2041482-131002-300
Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	6 500 000,00 € HT	15,38 %	1 000 000,00 €
		Montant total de la subvention	1 000 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAVIGNY SUR ORGE
Adresse administrative : 48 AVENUE CHARLES DE GAULLE
91600 SAVIGNY SUR ORGE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alexis TEILLET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : construction du 78 Espace Culturel à Savigny-sur-Orge (91)

Dates prévisionnelles : 18 juillet 2025 - 20 novembre 2034
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Savigny-sur-Orge, commune de près de 37 000 habitants en Essonne, est engagée dans une politique culturelle volontariste et accessible à tous, reposant sur un fort maillage associatif et éducatif. La Ville souhaite développer le 78 Espace culturel sur le site de l'ancien cinéma Excelsior, fermé depuis 2008.

Cet équipement municipal de 1 572 m² sur une parcelle de 3 000 m² ouvrira en 2027. Doté des dernières technologies de projection et de sonorisation, le 78 développera une programmation riche et diversifiée (sorties nationales, Art et Essai, actions éducatives et

numériques) et proposera des ateliers pour les scolaires, la petite enfance, les seniors et les publics en rupture numérique.

Il comprendra trois salles de cinéma (399 places dont 8 PMR), une Micro-Folie (musée numérique et ateliers), des espaces de médiation et d'éducation à l'image, un espace de restauration convivial ainsi qu'un jardin d'agrément propice aux activités extérieures, notamment concerts et cinéma en plein air.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable de 6,5 M€ correspond au plafond du dispositif pour la construction et l'aménagement de l'espace culturel. Les dépenses liées aux espaces verts, relevé altimétrique, honoraires géotechniques, topographique, piézométriques et de perméabilité ne sont pas éligibles.

Localisation géographique :
- SAVIGNY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Terrassement, fondations, gros oeuvre, étanchéité, façades	5 098 523,00	41,53%
Menuiseries extérieures, serrurerie	654 586,00	5,33%
Menuiseries intérieures	1 797 301,00	14,64%
Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation, climatisation, électricité	1 229 806,00	10,02%
Scénographie	823 516,00	6,71%
Signalétique	63 825,00	0,52%
Travaux concessionnaires	130 000,00	1,06%
Honoraires Maître d'oeuvre	1 725 565,00	14,06%
Recommandations architecturales ADRC	515,00	0,00%
Mission d'accompagnement cinématographique	24 600,00	0,20%
Etude économique	0,00	0,00%
Contrôle technique	0,00	0,00%
CSPS	17 930,00	0,15%
CSSI	4 260,00	0,03%
Dépenses non éligibles	705 124,00	5,74%
Total	12 275 551,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	7 063 987,00	57,55%
Conseil départemental de l'Essonne	2 761 564,00	22,50%
CNC - aide sélective	500 000,00	4,07%
Région Ile-de-France (montant demandé)	1 950 000,00	15,89%
Total	12 275 551,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097452 - Rénovation complète des salles du cinéma l'Ariel Centre à Rueil Malmaison (92)

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-311-204182-131002-300
Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	321 548,00 € HT	23,32 %	75 000,00 €
	Montant total de la subvention		75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	SPL RUEIL SPECTACLES
Adresse administrative	:	9 PLACE DES ARTS 92500 RUEIL MALMAISON
Statut Juridique	:	Société Anonyme d'Economie Mixte
Représentant	:	Monsieur ALAIN BOUTEILLER, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : rénovation complète des salles du cinéma l'Ariel Centre à Rueil Malmaison (92)

Dates prévisionnelles : 18 juillet 2025 - 20 novembre 2034
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
L'Ariel Centre-Ville, situé à Rueil-Malmaison, est un cinéma Art et Essai labellisé Jeune Public de trois salles. Ancien UGC repris par la Ville en 1987 et confié à la société du Théâtre André Malraux, il a été agrandi en 1995 avec la création de la troisième salle.

Avant la crise sanitaire, les deux cinémas Ariel accueillaient environ 275 000 spectateurs annuels, contre environ 200 000 aujourd'hui.

Le projet présenté concerne la rénovation des salles 1 et 2, dont les équipements datent respectivement de 1991 et 1995 et n'ont pas été renouvelés depuis la numérisation intervenue en 2011-2012.

Les travaux prévoient le remplacement des fauteuils, des sols, des peintures et teintures, ainsi que la modernisation du système sonore de la salle 2 avec l'installation d'enceintes, d'un caisson de basses et d'un processeur. Ils comprennent également le déplacement des éclairages, des travaux électriques, la remise en état du plafond ainsi que la rénovation du couloir et des sanitaires attenants.

L'objectif est d'améliorer l'expérience spectateur en termes de confort, d'acoustique et d'éclairage, de rendre la salle 2 accessible aux personnes à mobilité réduite, de réduire les risques professionnels et de réaliser des économies d'énergie.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :
- RUEIL-MALMAISON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Son salle 2	41 185,00	12,81%
Rénovation fauteuils salles 1 et 2	119 284,00	37,10%
Sols et tentures salles 1 et 2	121 747,00	37,86%
Peinture	8 483,00	2,64%
Electricité et luminaires	27 414,00	8,53%
Remise en état plafond	3 435,00	1,07%
Total	321 548,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	99 474,00	30,94%
CNC	125 610,00	39,06%
Région Île-de-France (montant demandé)	96 464,00	30,00%
Total	321 548,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :

SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX094139 - Rénovation et modernisation du cinéma Saint Germain des Prés à Paris 6

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-311-20422-131002-300
Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	500 000,00 € HT	18,00 %	90 000,00 €
	Montant total de la subvention		90 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	SOC LES FILMS DU LOSANGE
Adresse administrative	:	9 RUE DES PETITES ECURIES 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur CHARLES GILIBERT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : rénovation et modernisation du cinéma Saint Germain des Prés.

Dates prévisionnelles : 11 juin 2025 - 20 novembre 2034
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Situé au cœur du Quartier latin, le cinéma Saint-Germain-des-Prés (Paris 6), salle emblématique inaugurée en 1969 sous le nom de Bilboquet dans d'anciens locaux de cabaret, a successivement porté les noms d'Olympic-Saint-Germain, Saint-Germain-des-Prés, Étoile Cinémas, Beau Regard et Silencio des Prés.

Repris en 2024 par Les Films du Losange, il rouvrira à l'automne 2025 après une rénovation complète de ses 270 m² : façade, hall, salle, bar-speakeasy, cabine de projection et espaces de travail seront modernisés et mis aux normes de sécurité et d'accessibilité (escaliers,

sanitaires PMR, SSI, désenfumage, signalétique braille), avec de nouveaux systèmes techniques (électricité, chauffage/climatisation, CTA, plomberie).
La salle de 208 places bénéficiera d'une projection numérique 2K, d'un traitement acoustique, de nouveaux fauteuils et d'un éclairage Art Déco.

Le cinéma proposera une programmation Art et Essai mêlant exclusivités, patrimoine et ciné-clubs, assortie d'une médiation active (jeune public, cartes blanches à des cinéastes, avant-premières, rencontres) pour redonner à cette salle mythique son rôle de lieu de cinéma incontournable à Paris, conjuguant exigence artistique et accueil des publics.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable de 500 000 € correspond aux dépenses de rénovation et modernisation du cinéma. Les dépenses relatives à l'aménagement du bar 35 000 € ne sont pas éligibles et les honoraires et études éligibles (15% des honoraires et études) sont plafonnés à 75 000 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRavaux de rénovation	425 000,00	77,08%
Honoraires et études	91 350,00	16,57%
Espace Speakeasy/bar	35 000,00	6,35%
Total	551 350,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Mairie de Paris	43 000,00	7,80%
Région Île-de-France (montant demandé)	100 000,00	18,14%
Fonds propres	150 000,00	27,21%
Emprunt bancaire	258 350,00	46,86%
Total	551 350,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097448 - Rénovation du cinéma Le Lucernaire à Paris

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-311-20422-131002-300
Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	174 893,00 € HT	22,87 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE LUCERNAIRE FORUM
Adresse administrative : 53 RUE NOTRE-DAME DES CHAMPS
75006 PARIS 6E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur MAXENCE GAILLARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : rénovation et mise aux normes des salles de cinéma du Lucernaire et des parties communes accueillant le public

Dates prévisionnelles : 2 juillet 2025 - 20 novembre 2034
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Le Cinéma du Lucernaire, situé à Paris 6e, est une salle Art et Essai labellisée « Recherche et Découverte », « Jeune Public » et « Patrimoine ». Spécialisé en seconde exclusivité, il prolonge la diffusion de films d'auteur écartés des circuits commerciaux. Sa programmation exigeante s'articule autour de six axes : auteurs français, cinémas du Sud, films rares, jeune public, œuvres confidentielles et rétrospectives.

Le lieu, hybride et vivant, associe cinéma, théâtre, librairie et restaurant. L'équipe comprend un programmateur, deux caissiers-projectionnistes et un pôle communication/accueil. Près de

40 000 spectateurs sont attendus annuellement.

Le projet concerne la rénovation, la mise aux normes et l'embellissement des trois salles du cinéma ainsi que des espaces communs accueillant le public. Porté par la structure gérant le cinéma, ce chantier s'inscrit dans une démarche de modernisation globale des locaux pour améliorer le confort des spectateurs, la sécurité et l'attractivité du lieu. Les travaux comprennent la rénovation de la billetterie, des portes vitrées d'accès public, des cloisons, des sanitaires (plomberie, portes), la mise aux normes de l'évacuation de ventilation de la salle 1, ainsi que des prestations de peinture, nettoyage, éclairage et menuiseries.

Ces actions visent à moderniser durablement l'établissement tout en préservant son identité historique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable de 174 893 € correspond aux dépenses valorisées par rapport à la surface du cinéma représentant 26% de l'établissement ainsi que la mise aux normes de la ventilation du cinéma.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gros oeuvre	710 286,00	91,81%
Second oeuvre	24 130,00	3,12%
Equipements	4 020,00	0,52%
Honoraires et divers	24 180,00	3,13%
Mise aux normes ventilation cinéma	11 020,00	1,42%
Total	773 636,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	477 155,00	61,68%
Mairie de Paris	52 468,00	6,78%
Région Ile-de-France (montant demandé)	52 468,00	6,78%
SCI Le Lucernaire	191 545,00	24,76%
Total	773 636,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :

SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX094497 - Changement des équipements de projection et adaptations techniques du cinéma Le Studio à Aubervilliers (93)

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-311-204181-131002-300
Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	72 850,00 € HT	34,32 %	25 000,00 €
		Montant total de la subvention	25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION CINEMA LE STUDIO
Adresse administrative : 2 RUE EDOUARD POISSON
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame PEJOUX CLAUDINE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : changement des équipements de projection et adaptations techniques du cinéma Le Studio à Aubervilliers (93).

Dates prévisionnelles : 16 juin 2025 - 20 novembre 2034
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
L'Association Cinéma Le Studio, créée en 1994 à Aubervilliers (93), est un cinéma associatif classé Art et Essai soutenu par la Ville d'Aubervilliers.

Cinéma mono-écran de 127 places, Le Studio joue un rôle clé dans l'action culturelle et éducative locale. Sa programmation exigeante et accessible propose chaque semaine 5 à 7 films, dont la moitié Art et Essai, soit environ 20 séances publiques et 6 à 8 séances scolaires et périscolaires, en plus de festivals, débats et ateliers.

Le Studio accueille près de 33 000 spectateurs par an, dont 14 000 élèves, et mène de nombreuses actions en direction des jeunes, familles et seniors.

Confronté à l'obsolescence critique de son projecteur numérique Sony R15, dont l'entretien n'est plus assuré par le constructeur, le cinéma risque un arrêt d'exploitation.

Le projet présenté vise donc le remplacement urgent du projecteur et de la toile, ainsi que les adaptations techniques nécessaires, afin d'assurer la continuité des projections et de maintenir une offre culturelle et éducative de proximité sur le territoire.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières premières et fournitures	67 698,26	92,93%
Rémunération s intermédiaires et honoraires (prestation d'installation)	5 152,00	7,07%
Total	72 850,26	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	43 650,26	59,92%
Région Ile-de-France (montant demandé)	29 200,00	40,08%
Total	72 850,26	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097459 - Renouvellement du matériel du cinéma itinérant de l'association Cinessonne

Dispositif : Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration de structures itinérantes (n° 00001098)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100401- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel – Acquisition, construction et restauration de structures itinérantes	53 597,00 € TTC	29,85 %	16 000,00 €
	Montant total de la subvention		16 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CINESSONNE
Adresse administrative : 15 PLACE JACQUES BREL
91130 RIS ORANGIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Luc LARRIBA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renouvellement du matériel du cinéma itinérant de l'association Cinessonne.

Dates prévisionnelles : 14 août 2025 - 20 novembre 2034
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Depuis 1996, l'association Cinessonne fédère les salles de cinéma Art et Essai de l'Essonne et déploie une action culturelle d'envergure sur l'ensemble du département.

Elle se distingue par une programmation exigeante et accessible (films d'auteurs, jeune création française et internationale), son rôle majeur dans l'éducation à l'image (« École et Cinéma », « Collège au Cinéma ») et son cinéma itinérant, actif depuis vingt ans avec près d'une centaine de projections annuelles dans plus de vingt communes, en particulier en zones rurales dépourvues d'équipement permanent.

Cinessonne contribue directement à l’aménagement culturel équilibré du territoire. Aujourd’hui, son matériel de projection, utilisé et transporté à chaque séance, est en fin de vie (projecteur numérique âgé de dix ans, sonorisation et toile de projection).

Le projet vise à renouveler l’ensemble de ces équipements afin de garantir la continuité et la qualité de la diffusion Art et Essai dans le sud de l’Essonne et de pérenniser un service culturel de proximité essentiel.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur de projet.

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Projecteur et accessoires	43 944,00	81,99%
Chaine son et toile	9 653,00	18,01%
Total	53 597,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CNC - Aide à l'équipement numérique	23 791,00	44,39%
Fonds propres	13 727,00	25,61%
Région Ile-de-France (montant demandé)	16 079,00	30,00%
Total	53 597,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098230 - GEN Z de Ye Ye - LUX POPULI PRODUCTION

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: LPP LUX POPULI PRODUCTION
Adresse administrative	: 4 RUE DE SUEZ 75018 PARIS
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur CHRISTIAN RAJAUD, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage documentaire GEN Z de Ye Ye.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice et réalisatrice : Ye Ye

Synopsis : Gen Z est un documentaire choral centré sur Tiantian, jeune chef d'orchestre franco-chinois en quête de sens après la perte de son père. Entre Paris, la campagne normande et Chengdu, le film tisse un portrait sensible d'une génération en mutation, entre deuil intime et utopie partagée.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 15 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	320 758,00	64,07%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	122 253,00	24,42%
Autres dépenses	57 626,00	11,51%
Total	500 637,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	40 637,00	8,12%
1er coproducteur étranger : Japon	150 000,00	29,96%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : Arte	80 000,00	15,98%
CNC : Aide aux Cinémas du monde	120 000,00	23,97%
SACEM	5 000,00	1,00%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	75 000,00	14,98%
Droits France	15 000,00	3,00%
Droits Monde (hors Asie)	15 000,00	3,00%
Total	500 637,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098231 - LES JOURS D'APRES de Stéphanie Pillonca - FELICITY PRODUCTION

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 275 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	FELICITY PRODUCTION
Adresse administrative	:	10 RUE BREA 75006 PARIS
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Madame CHRISTINE ROUXEL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction LES JOURS D'APRÈS de Stéphanie Pillonca.

Dates prévisionnelles : 12 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-autrices : Catherine Hoffmann et Stéphanie Pillonca
Réalisatrice: Stéphanie Pillonca

Synopsis : Dans un charmant village de campagne, Louise reste seule dans sa maison natale pour la vider. En l'absence de son mari, elle retrouve ses amis d'enfance et une complicité renait avec l'un d'entre eux. Alors que ses enfants deviennent indépendants, restera-t-elle dans la vie qu'elle a jusqu'alors construite ?

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 15 septembre 2025.

L'aide proposée comprend un bonus de 25 000 € pour éco-production.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- MARLY-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	2 096 957,00	85,65%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	0,00	0,00%
Autres dépenses	351 210,00	14,35%
Total	2 448 167,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	772 147,00	31,54%
CNC : Avance sur recettes	100 000,00	4,08%
CNC : Aide à la création musicale	3 000,00	0,12%
SACEM	3 000,00	0,12%
Procirep / Angoa : Aide au développement	29 420,00	1,20%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	400 000,00	16,34%
Pré-achat Pay TV : Canal+	645 000,00	26,35%
Pré-achat Pay TV : Ciné+/OCS	85 600,00	3,50%
Pré-achat Free TV : TV5 Monde	50 000,00	2,04%
Droits France : Jour2Fête	50 000,00	2,04%
Ventes internationales	50 000,00	2,04%
Mécénat : Cinefeel	50 000,00	2,04%
CPCF Films (Artaban 02)	210 000,00	8,58%
Total	2 448 167,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098093 - MALIKA de Mounia Meddour - APACHES

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 284 100,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: APACHES
Adresse administrative	: 8 RUE PIERRE PICARD 75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Madame FANNIE PAILLOUX, Présidente directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction MALIKA de Mounia Meddour.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-autrices : Mounia Meddour et Joanne Giger
Réalisatrice : Mounia Meddour

Synopsis : Devenir l'une des plus grandes mezzo-soprano et connaître un succès mondial, voilà l'objectif de Malika Bellaribi. Déterminée, elle parvient à intégrer la prestigieuse École Nationale de musique de Paris. Dès lors, Malika va tenter contre vents et marées de se hisser au rang des meilleurs chanteurs lyriques, jusqu'à réussir à chanter sur la scène du Théâtre du Châtelet.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 8 septembre 2025.

L'aide proposée comprend un bonus de 35 000 € pour éco-production.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la

République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	2 671 480,00	80,04%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	217 239,00	6,51%
Autres dépenses	449 135,00	13,46%
Total	3 337 854,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport producteur	701 720,00	21,02%
Apport coproducteur	546 134,00	16,36%
Pré-achat Pay TV : Ciné+/OCS	500 000,00	14,98%
Pré-achat Pay TV : Amazon Prime	200 000,00	5,99%
Pré-achat Free TV : France 2	350 000,00	10,49%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	420 000,00	12,58%
Pool de Sofica	200 000,00	5,99%
SACEM : aide à la production d'oeuvres audiovisuelles musicales	20 000,00	0,60%
Droits France : Jour2Fête	250 000,00	7,49%
Ventes internationales : The Party Films Sales	100 000,00	3,00%
Région PACA	50 000,00	1,50%
Total	3 337 854,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098094 - LA FETE SAUVAGE d'Hadrien Bichet - LES FILMS DU 24

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 295 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: LES FILMS DU 24
Adresse administrative	: 24 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Madame LAURENCE LENICA, Administratrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction LA FÊTE SAUVAGE d'Hadrien BICHET.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteur et réalisateur : Hadrien Bichet

Synopsis : Iris et Fabien, un couple de jeunes chefs couronnés de deux étoiles Michelin, organisent une grande fête dans le village d'enfance de Fabien pour célébrer leur réussite. Mais au fil de la nuit, entre haute gastronomie et retour aux sources, rivalités sociales et tensions familiales, leur ascension triomphale menace de se transformer en une chute brutale.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 8 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	3 401 018,00	80,89%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	0,00	0,00%
Autres dépenses	803 368,00	19,11%
Total	4 204 386,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur et Distributeur : UGC	2 076 264,00	49,38%
Pré-achat Pay TV	1 120 000,00	26,64%
MG / Préventes internationales	100 000,00	2,38%
Autres financements (SOFICA, fonds privés)	500 000,00	11,89%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	408 122,00	9,71%
Total	4 204 386,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098100 - LE CABINET DU DOCTEUR ALBERTINI d'Emmanuel Mouret - MOBY DICK FILMS

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 310 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	MOBY DICK FILMS
Adresse administrative	:	22 B RUE DE PARADIS 75010 PARIS
Statut Juridique	:	Société à Responsabilité Limitée
Représentant	:	Monsieur FREDERIC NIEDERMAYER, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction LE CABINET DU DOCTEUR ALBERTINI d'Emmanuel Mouret.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-auteurs : Emmanuel Mouret et Carmen Leroi
Réalisateur : Emmanuel Mouret

Synopsis : Julia est atteinte depuis toujours d'une jalousie maladive qui a nui à ses histoires amoureuses. Décidée cette fois à préserver sa relation avec Caroline, elle a entamé une psychothérapie avec le docteur Albertini. Mais l'arrivée de Sandra, une nouvelle collègue, dans l'environnement de Caroline, suscite de nouveaux soupçons de sa part et Julia ne peut s'empêcher d'enquêter. Jusqu'au jour où Sandra est retrouvée assassinée...

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la

République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	4 029 500,00	78,96%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	0,00	0,00%
Autres dépenses	1 074 000,00	21,04%
Total	5 103 500,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	1 163 500,00	22,80%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : Arte	600 000,00	11,76%
Pré-achat Pay TV 1	1 150 000,00	22,53%
Pré-achat Pay TV 2	215 000,00	4,21%
CNC : Avance sur recettes	600 000,00	11,76%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	425 000,00	8,33%
Sofica	200 000,00	3,92%
Droits France : Pyramide	500 000,00	9,80%
Ventes internationales : Pyramide International	250 000,00	4,90%
Total	5 103 500,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098102 - DUMAS - DIABLE NOIR de Ladj Ly - CHAPTER 2

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 385 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CHAPTER 2
Adresse administrative	:	14 RUE DE LA COMETE 75007 PARIS 7E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur DIMITRI RASSAM, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction DUMAS - DIABLE NOIR de Ladj LY.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-auteurs : Thomas Bidegain, Dan Franck et Anne Abitbol
Réalisateur : Ladj Ly

Synopsis : En partie noble, en partie esclave, bras armé de la Révolution, Thomas-Alexandre Dumas devient le premier général noir de l'armée française avant d'être effacé de l'Histoire. Sa légende est au cœur de l'œuvre de son fils, Alexandre Dumas.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	25 046 341,00	56,39%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	10 666 118,00	24,02%
Autres dépenses	8 700 170,00	19,59%
Total	44 412 629,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	10 240 540,00	23,06%
Apport coproducteur étranger : Belgique	421 000,00	0,95%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : M6	7 000 000,00	15,76%
Pré-achat Pay TV 1 : Disney+	6 000 000,00	13,51%
Pré-achat Pay TV 2	4 500 000,00	10,13%
CNC : aide sélective aux effets visuels numériques	200 000,00	0,45%
CNC : aide automatique aux effets visuels numériques	400 000,00	0,90%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	700 000,00	1,58%
Autres régions : aide à la production	700 000,00	1,58%
Droits France et Monde : Pathé/Goodfellas	13 251 089,00	29,84%
Partenariats	1 000 000,00	2,25%
Total	44 412 629,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098103 - BADINTER de Pierre Godeau - MARISIM PRODUCTIONS

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 340 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: MARISIM PRODUCTIONS
Adresse administrative	: 25 RUE SIMON DEREURE 75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur JEAN NAINCHRIK, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction BADINTER de Pierre GODEAU.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteur et réalisateur : Pierre Godeau

Synopsis : L'histoire de Robert Badinter et de son combat pour l'abolition de la peine de mort.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 10 septembre 2025.

L'aide proposée comprend un bonus de 30 000 € pour éco-production.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	4 405 525,00	77,41%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	555 617,00	9,76%
Autres dépenses	729 737,00	12,82%
Total	5 690 879,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	1 490 879,00	26,20%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : France 2	1 000 000,00	17,57%
Pré-achat Pay TV : Canal+	1 200 000,00	21,09%
Pré-achat Pay TV : Ciné+/OCS	200 000,00	3,51%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	500 000,00	8,79%
Région Grand Est : aide à la production	300 000,00	5,27%
Droits Monde : Pan Distribution	1 000 000,00	17,57%
Total	5 690 879,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098355 - GARANCE de Jeanne Herry - TRESOR FILMS

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 368 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	TRESOR FILMS
Adresse administrative	:	12 RUE BARBETTE 75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur ALAIN ATTAL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction GARANCE de Jeanne Herry.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice et réalisatrice : Jeanne Herry

Synopsis : Garance est une jeune actrice mais elle n'est pas vedette. Elle se démène et court après les cachets, vaillante, joyeuse, tout en trouvant dans l'alcool un réconfort inconditionnel. Garance quitte son conjoint et commence alors un parcours de 8 ans de déménagements, d'expériences de travail, de nouvelles rencontres, de fêtes et d'angoisses, de joies et de coups durs… Mais elle consomme toujours plus d'alcool, jusqu'à mettre sa vie en danger.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 10 septembre 2025.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	10 366 146,00	80,55%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	327 940,00	2,55%
Autres dépenses	2 175 875,00	16,91%
Total	12 869 961,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	2 814 154,00	21,87%
Apport coproducteur étranger : Belgique	357 000,00	2,77%
Apport coproduction, droits France et Monde : Studiocanal	2 000 000,00	15,54%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : France 2	1 700 000,00	13,21%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	518 307,00	4,03%
Pré-achat SVOD : Netflix	2 000 000,00	15,54%
Pré-achat Pay TV : Canal+ et Canal+ International	3 480 500,00	27,04%
Total	12 869 961,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098133 - THE WILD INSIDE de Patrick Imbert - FOLIVARI

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 317 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: FOLIVARI
Adresse administrative	: 28 BOULEVARD DE PORT-ROYAL 75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur DAMIEN BRUNNER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du film d'animation pour le cinéma, THE WILD INSIDE, réalisé par Patrick Imbert

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-auteurs : Patrick Imbert, Johanna Goldschmidt et David Coquard-Dassault
Réalisateur : Patrick Imbert

Synopsis : Alaska. Tracy Petrikoff, 17 ans, solitaire et farouche, vit avec son père Bill et son frère Scott dans une maison délabrée à l'écart d'une petite ville. Depuis que sa mère Hannah, conductrice de traineaux reconnue, a disparu dans d'étranges circonstances, tout va de travers. Tracy éprouve des crises de colère incontrôlées, de longues insomnies et des visions mystérieuses. Elle ne sait pas encore qu'elle a hérité de sa mère d'un don qui la lie profondément aux animaux qui sillonnent le parc national. Tout bascule lorsque Tracy sauve une adolescente, Jesse, qui avait perdu conscience lors d'une partie de chasse.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 10 septembre 2025.

L'aide proposée comprend un bonus de 75 000 € pour dépenses de fabrication exceptionnelles.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	4 471 499,00	50,25%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	3 846 967,00	43,24%
Autres dépenses	579 189,00	6,51%
Total	8 897 655,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	2 383 951,00	26,79%
Apport coproducteur étranger : Luxembourg	2 096 704,00	23,56%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : France 3 Cinéma	500 000,00	5,62%
Pré-achat Pay TV 1 : Canal+ / Canal+ International	503 000,00	5,65%
Pré-achat Pay TV 2 et droits France : Ciné+	700 000,00	7,87%
Droits Monde : MK2 Films (part française)	400 000,00	4,50%
Pool de SOFICA	200 000,00	2,25%
CNC : aide au développement	6 000,00	0,07%
CNC : aide au pilote	30 000,00	0,34%
CNC : aide à la production	350 000,00	3,93%
CNC : avance sur recettes	600 000,00	6,74%
Eurimages (part française)	400 000,00	4,50%
Media - Slate développement	55 000,00	0,62%
Procirep	60 000,00	0,67%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	413 000,00	4,64%
Région Nouvelle-Aquitaine : aide à la production	100 000,00	1,12%
Département de la Charente : aide à la production	100 000,00	1,12%
Total	8 897 655,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098078 - RESEAUX SOCIAUX LA FABRIQUE DE L'ADDICTION de Laetitia Ohnona - Memento

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	MEMENTO
Adresse administrative	:	53 RUE DU FBG ST ANTOINE 75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur THIERRY MARRO, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du documentaire RESEAUX SOCIAUX, LA FABRIQUE DE L'ADDICTION (90mn) écrit et réalisé par Laetitia Ohnona pour Arte.

Dates prévisionnelles : 14 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice et réalisatrice : Laetitia Ohnona

Présentation : Les mécanismes d'addiction aux réseaux sociaux présentent des similarités troublantes avec ceux autrefois observés dans l'industrie du tabac. Le secteur des technologies fait aujourd'hui l'objet d'examens judiciaires portant sur sa responsabilité potentielle quant aux impacts de ses services sur la santé mentale des utilisateurs.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	468 669,30	70,89%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	64 230,00	9,72%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	128 224,83	19,39%
Total	661 124,13	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	90 424,13	13,68%
Arte	280 000,00	42,35%
RTS	7 000,00	1,06%
RTBF	5 200,00	0,79%
CNC FSA automatique	82 500,00	12,48%
CNC développement	15 000,00	2,27%
Procirep Angoa	11 000,00	1,66%
Crédit d'impôt (le cas échéant)	85 000,00	12,86%
Aide régionale demandée	60 000,00	9,08%
Distributeur Minimum garanti (en cours)	25 000,00	3,78%
Total	661 124,13	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098108 - LA SAGA DES GIPSY KINGS d'Isabelle Gendre - Tre production !

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	TRE PRODUCTION
Adresse administrative	:	55 AVENUE DE FETILLY 17000 LA ROCHELLE
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur CHRISTOPHE BOUVET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du documentaire LA SAGA DES GIPSY KINGS (90mn) d'Isabelle Gendre pour France 2.

Dates prévisionnelles : 21 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice - réalisatrice : Isabelle Gendre

Présentation : Si leur musique a fait le tour du monde, on connaît peu l'histoire passionnelle des Gipsy Kings, de leurs origines à leur réconciliation. Entre feux de camp, scènes mondiales, drames familiaux et triomphes planétaires, la série explore un destin hors norme, fait de fraternité, de trahisons et de musique.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	266 483,00	63,73%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	34 425,00	8,23%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	117 216,00	28,03%
Total	418 124,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	10 624,00	2,54%
France 2	275 000,00	65,77%
CNC FSA automatique	97 500,00	23,32%
Aide régionale demandée	35 000,00	8,37%
Total	418 124,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098113 - LA PAGODE DE BABYLONE réalisé par Joël Farges - Kolam

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: KOLAM PRODUCTIONS
Adresse administrative	: 19 RUE DE SAINTONGE 75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société à Responsabilité Limitée
Représentant	: Monsieur Rémy PRUD'HOMME, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du documentaire LA PAGODE DE BABYLONE (70mn) réalisé par Joël Farges pour Ciné+.

Dates prévisionnelles : 27 juin 2025 - 20 novembre 2025
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteurs : Joël Farges et Pierre Collier

Réalisateur : Joël Farges

Présentation : L'histoire de la Pagode est celle d'un rêve : Amélie Kelsen, vendeuse au Bon Marché, épouse le copropriétaire qui fait construire pour elle ce bâtiment, une ode à la Belle Époque et au Japon. Devenue salle de cinéma en 1931, la Pagode programme les films les plus incisifs et controversés, au point de s'imposer après-guerre comme le temple de la cinéphilie. Tel un phénix, cette salle au destin mouvementé a connu plusieurs "vies". Condamnée en 2015, elle va renaître en 2026, dans son fabuleux décor restauré.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	80 163,00	79,02%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	0,00	0,00%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	21 283,00	20,98%
Total	101 446,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	10 197,00	10,05%
Ciné+	25 489,00	25,13%
CNC, FSA automatique	40 000,00	39,43%
Procirep Angoa	8 260,00	8,14%
Aide régionale demandée	15 000,00	14,79%
distributeur (en cours)	2 500,00	2,46%
Total	101 446,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098114 - BÊTES DE FLIC réalisé par Slimane-Baptiste Berhoun - Dim Sum Entertainment

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 90 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	DIM SUM ENTERTAINMENT
Adresse administrative	:	RUE DE SEVRES 75006 PARIS 6E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur THOMAS PLESSIS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production de la fiction unitaire BÊTES DE FLIC (90mn) réalisé par Slimane-Baptiste Berhoun pour France Télévision.

Dates prévisionnelles : 13 juin 2025 - 20 novembre 2025
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé :

Description :
Autrice : Samantha Mazeras

Réalisateur : Slimane-Baptiste Berhoun

Présentation : Jeff, capitaine de police chevronné à la BAC, a tout donné à son métier au détriment de sa famille, qui le lui reproche. À l'occasion d'un anniversaire et alors qu'il espère un fragile apaisement, Jeff choisit une nouvelle fois le travail. L'intervention policière tourne mal. Il se retrouve dans un zoo, où il est grièvement blessé et sombre dans le coma. À son réveil, il découvre un don : il peut comprendre les animaux. Ce pouvoir bouleverse sa vie et son métier.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- THOIRY
- GUIBEVILLE
- CLAMART
- MAISONS-ALFORT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	2 224 781,00	82,93%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	0,00	0,00%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	457 825,00	17,07%
Total	2 682 606,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	281 206,00	10,48%
France Télévision	1 690 000,00	63,00%
RTBF	31 500,00	1,17%
RTS	11 000,00	0,41%
CNC, FSA automatique	150 000,00	5,59%
CNC aide à la préparation	30 000,00	1,12%
Crédit d'impôt (le cas échéant)	360 000,00	13,42%
Aide régionale demandée	50 000,00	1,86%
FT distribution	60 000,00	2,24%
TV5 Monde	18 900,00	0,70%
Total	2 682 606,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098236 - 10% LE FILM réalisé par Emile Noblet - Mon voisin production

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 150 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	MON VOISIN PRODUCTIONS
Adresse administrative	:	46 AVENUE DE BRETEUIL 75007 PARIS 7E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur DOMINIQUE BESNEHARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production de la fiction unitaire 10% - LE FILM ! (120 mn) réalisé par Emilie Noblet pour Netflix et France Télévision.

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrices : Fanny Herrero, Lison Daniel et Violaine Bellet

Réalisatrice : Emilie Noblet

Présentation: Andréa Martel, devenue réalisatrice, mise tout sur son premier long métrage, mais les obstacles s'accumulent et le tournage vire au chaos : départ d'acteurs, blessures, animaux ingérables, tempête, abandon du producteur, tensions personnelles. Entre décisions risquées et rôle de mère à assumer, elle s'accroche à son projet. Le tournage, devient alors le théâtre de conflits d'ego et de générations...

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la

République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- CHATEAUFORT
- ISSY-LES-MOULINEAUX
- COLOMBES
- RUEIL-MALMAISON
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	11 696 701,00	67,32%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	2 608 962,00	15,02%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	3 068 798,28	17,66%
Total	17 374 461,28	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	450 280,64	2,59%
coproducteur français Mother Prod	450 280,64	2,59%
France Télévision	1 500 000,00	8,63%
Netflix	13 000 000,00	74,82%
CNC, cosip automatique	243 900,00	1,40%
Aide régionale demandée	230 000,00	1,32%
Fonds privés, Fondations, mécénat, (en cours)	500 000,00	2,88%
Distributeur, minimum garanti (en cours)	1 000 000,00	5,76%
Total	17 374 461,28	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098238 - ENSEMBLE ! réalisée par Maxime Gridelet - Tournez s'il vous plaît

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	TSVP TOURNEZ S'IL VOUS PLAIT PRODUCTION
Adresse administrative	:	8 BOULEVARD BONNE NOUVELLE 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société à Responsabilité Limitée
Représentant	:	Madame CHRISTIE MOLIA, Productrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production de la série d'animation ENSEMBLE ! (3X20 mn), réalisée par Maxime Gridelet pour France Télévision Lumni.

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteurs : Maxime Gridelet, Virginie Boda et Zoe Guiet

Réalisateur : Maxime Gridelet

Présentation : On ne naît pas citoyen, on le devient. Apprendre à écouter, à faire une place à l'autre, à dire ce qu'on ressent, à se calmer, à réparer après une dispute sont des apprentissages aussi fondamentaux que les mathématiques et la lecture. A travers des personnages attachants et des situations quotidiennes, animés en stop motion, la série Ensemble ! accompagne avec humour et douceur les enfants de 7 à 9 ans dans la découverte des premières règles du vivre ensemble.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	439 513,00	85,15%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	0,00	0,00%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	76 645,00	14,85%
Total	516 158,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	89 158,00	17,27%
France Télévision Lumni	170 000,00	32,94%
CNC cosip automatique	137 000,00	26,54%
Procirep Angoa	10 000,00	1,94%
Crédit d'impôt	45 000,00	8,72%
Aide régionale demandée	60 000,00	11,62%
2e diffuseur français (en cours)	5 000,00	0,97%
Total	516 158,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098271 - DONJONS ET CHATONS réalisée par Clément de Ruyter et Jérémy Guiter - Watch Next Media

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 155 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	WATCH NEXT MEDIA
Adresse administrative	:	29 RUE DES PANOYAUX 75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur PHILIPPE ALESSANDRI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production de la série d'animation DONJONS ET CHATONS (12x22mn) réalisée par Clément de Ruyter et Jérémy Guiter pour France Télévision.

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteurs : Clément de Ruyter et Mélanie Duval (auteurs littéraires)
Brendan Merien, Clément de Ruyter et Théo Ferré (auteurs graphiques)

Réalisateurs : Clément de Ruyter et Jérémy Guiter

Présentation : Dans un monde fantastique et rempli de dangers se dresse le Royaume des Chats, seule oasis de paix. Il est impossible d'y entrer, mais très facile d'en sortir puisqu'il suffit de contrarier le Roi Walter. C'est ce qui arrive à quatre chatons à la suite d'un malheureux incident. Le seul espoir de rentrer chez eux ? Trouver un trésor grandiose pour obtenir le pardon de Walter. Pour ça, il faudra affronter mille dangers, déployer des trésors de courage, et surtout arriver à s'entendre.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	3 248 541,00	53,22%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	2 002 053,00	32,80%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	853 302,00	13,98%
Total	6 103 896,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	427 107,00	7,00%
Mélusine coproducteur Luxembourg	1 200 120,00	19,66%
Coproducteur Lunanime	292 000,00	4,78%
2e diffuseur france (en cours)	100 000,00	1,64%
France Télévision	1 100 000,00	18,02%
Radio télévision Luxembourg	19 908,00	0,33%
RTS	21 221,00	0,35%
BBC	244 800,00	4,01%
Radio Danemark	33 600,00	0,55%
CNC, cosip automatique	800 000,00	13,11%
CNC développement	100 000,00	1,64%
Procirep Angoa	12 100,00	0,20%
Crédit d'impôt	693 040,00	11,35%
Aide régionale demandée	219 000,00	3,59%
Pictanovo	120 000,00	1,97%
Département du Vaucluse	50 000,00	0,82%
Autres aides publiques françaises ou étrangères (préciser) 1	350 000,00	5,73%
Sofica 1	150 000,00	2,46%
Sofica 2	150 000,00	2,46%
Gallimard	21 000,00	0,34%
Total	6 103 896,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098274 - GRAND GALOP réalisée par Karin Kempf - Frog Box

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 205 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: FROG BOX
Adresse administrative	: 43 RUE LA FAYETTE 75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur Stanislas RENAUDEAU D'ARC, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production de la série d'animation GRAND GALOP (26x22mn) réalisée par Karin Kempf pour France Télévision.

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteurs : Bonnie Bryant, Frédéric Lenoir, Mélanie Duval et Sophie Decroisette

Réalisatrice : Karin Kempf

Présentation : Un groupe de jeunes cavaliers en séjour estival au centre équestre de Pine Hollow accueille Lisa, fraîchement arrivée de la grande ville. Lisa n'est jamais montée à cheval mais, fascinée par ces animaux, elle découvre avec enthousiasme les joies de l'équitation et va partager des aventures excitantes en pleine nature sauvage avec ses nouveaux compagnons.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	5 146 945,90	51,68%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	4 664 095,10	46,83%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	147 691,00	1,48%
Total	9 958 732,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	387 612,00	3,89%
copro Italie Red Monk	782 880,00	7,86%
France Télévision	2 000 000,00	20,08%
RAI	1 000 000,00	10,04%
ZDF	1 000 000,00	10,04%
CNC, cosip automatique	2 000 000,00	20,08%
Crédit d'impôt	1 268 240,00	12,73%
Aide régionale demandée	300 000,00	3,01%
Département de la Charente	70 000,00	0,70%
Media	150 000,00	1,51%
Distribution Super Rights	1 000 000,00	10,04%
Total	9 958 732,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098278 - PARADOXES réalisée par Pierre Zandrowicz - Atlas V

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: ATLAS V
Adresse administrative	: 13 RUE DE MONT-LOUIS 75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur ANTOINE CAYROL, Président directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production de la série de fiction PARADOXES (6x17mn) réalisée par Pierre Zandrowicz pour Arte.tv.

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteurs : Maxime Donzel et Émilie Valentin

Réalisateur : Pierre Zandrowicz

Présentation : Roman, journaliste dépressif pour Bois Magazine, se retrouve au cœur d'une anomalie quantique causée par Léa, scientifique un peu trop ambitieuse. Un trou noir s'ouvre en pleine forêt, dévoilant une zone étrange qui semble être la matérialisation de l'inconscient tourmenté de Roman. Accompagné de Léa, de l'armée et d'une psychologue aux méthodes discutables, Roman va devoir affronter ses démons pour sauver le monde, et se sauver lui-même.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	697 854,53	79,45%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	10 743,33	1,22%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	169 773,60	19,33%
Total	878 371,46	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	96 471,46	10,98%
Arte.tv	290 000,00	33,02%
CNC, cosip automatique	150 000,00	17,08%
CNC développement	23 000,00	2,62%
CNC aide aux effets numériques	40 000,00	4,55%
Procirep Angoa	5 900,00	0,67%
Crédit d'impôt	118 000,00	13,43%
Aide régionale demandée	100 000,00	11,38%
Media développement	55 000,00	6,26%
Total	878 371,46	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098288 - NOISYWOOD réalisé par David Fontao - What's up productions

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	WHAT'S UP PRODUCTIONS
Adresse administrative	:	5 PROMENADE EUROPA 44200 NANTES
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur Jérôme POULAIN, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du documentaire NOISYWOOD (3x35 mn) réalisé par David Fontao pour Arte.

Dates prévisionnelles : 3 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteurs : David Fontao et Simon Clair

Réalisateur : David Fontao

Présentation : En réalisant « Vermines », Sébastien Vanicek n'imaginait pas être propulsé dans le viseur d'Hollywood. Et pourtant, à 35 ans, ce réalisateur originaire de Noisy-le-Grand va signer le prochain « Evil Dead ». C'est cette ascension à la conquête de l'Amérique que retrace Noisywood à travers la caméra de David, un ami d'enfance de Sébastien qui va l'accompagner jusque sur le tournage en Nouvelle-Zélande, pour vivre avec lui une expérience mouvementée, souvent drôle et touchante.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	317 778,21	59,99%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	80 923,98	15,28%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	131 053,41	24,74%
Total	529 755,60	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport producteur	36 592,92	6,91%
2ème coproducteur français Unfold	15 682,68	2,96%
Arte	200 000,00	37,75%
CNC, cosip automatique	95 000,00	17,93%
CNC images de la diversisté	45 000,00	8,49%
Procirep Angoa	42 480,00	8,02%
Aide régionale demandée	65 000,00	12,27%
Pays de Loire	15 000,00	2,83%
Distributeur minimum garanti (en cours)	5 000,00	0,94%
Sacem	10 000,00	1,89%
Total	529 755,60	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098291 - LE TRANSSAHARIEN de Vassili Silovic et Friedrich Klütsch - BLEU KOBALT

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	BLEU KOBALT
Adresse administrative	:	7 RUE BACHAUMONT 75002 PARIS 2E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Madame FLORENCE SALA, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du documentaire LE TRANSSAHARIEN (2x52mn) de Vassili Silovic et Friedrich Klütsch pour Arte.

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteurs et réalisateurs : Vassili Silovic et Friedrich Klütsch

Présentation : Ce documentaire en deux épisodes suit les traces du Transsaharien et de son histoire durant la seconde guerre mondiale. Ce réseau ferroviaire devait relier la Méditerranée au fleuve Niger en Afrique centrale, en suivant des gisements de ressources naturelles et des projets agricoles à grande échelle. Une idée née de la colonisation, puis approuvée par la France de Vichy et l'Allemagne Nazie.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la

République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	390 691,00	51,77%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	172 923,00	22,92%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	190 980,00	25,31%
Total	754 594,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	65 642,00	8,70%
Kobalt Deutschland	65 642,00	8,70%
Arte	160 000,00	21,20%
Histoire Tv	29 000,00	3,84%
ZDF	160 000,00	21,20%
RTBF	10 000,00	1,33%
RTS	10 000,00	1,33%
CNC, cosip automatique	109 000,00	14,44%
Procirep Angoa	15 310,00	2,03%
Aide régionale demandée	100 000,00	13,25%
DMCA	10 000,00	1,33%
SNCF	10 000,00	1,33%
Minimum garanti distributeur (en cours)	10 000,00	1,33%
Total	754 594,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098384 - MIRAPOLIS

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LA BELLE TELE
Adresse administrative	:	9 CITE DE TREVISE 75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société à Responsabilité Limitée
Représentant	:	Monsieur OLIVIER DROUOT, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du documentaire MIRAPOLIS (60MN) réalisé par Louis Daboussy pour France 3 Île-de-France.

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteur et réalisateur : Louis Daboussy

Présentation : Inauguré le 21 mai 1987 mais fermé quatre ans plus tard, le parc d'attraction Mirapolis devait devenir un Disneyland français. Toutefois, le projet a rapidement connu des difficultés majeures, marquées par des pertes financières importantes, des montages de financement obscures, des choix politiques contestés et des irrégularités de gouvernance. L'histoire de Mirapolis méritait un retour rétrospectif sur ses conditions de création, de fonctionnement et d'échec.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	124 632,42	93,26%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	250,00	0,19%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	8 754,86	6,55%
Total	133 637,28	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	16 552,28	12,39%
Cable guy coproducteur français (en industrie)	2 150,00	1,61%
France 3 IDF	59 935,00	44,85%
CNC cosip automatique	30 000,00	22,45%
Aide régionale demandée	20 000,00	14,97%
Public Sénat (en cour)	5 000,00	3,74%
Total	133 637,28	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098285 - 13 NOVEMBRE NOS VIES EN ECLATS (ex 13 novembre 2015 - des récits, un coeur de voix) de Valérie Manns - INA

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-27638-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: INA INSTITUT NATIONAL DE L AUDIOVISUEL
Adresse administrative	: 4 AV DE L EUROPE 94366 BRY SUR MARNE
Statut Juridique	: Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant	: Madame VALERIE ABITA, Productrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du documentaire pour la télévision, 13 NOVEMBRE NOS VIES EN ECLATS ex 13 novembre 2015 - des récits, un coeur de voix (2X45mn), réalisé par Valérie Manns pour France Télévision.

Dates prévisionnelles : 26 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Autrice et réalisatrice : Valérie Manns

Présentation : Les attentats du 13 novembre 2015 font partie des « événements monstres » ou « événements monde ». Ils ont causé la mort de 130 personnes et le traumatisme physique et psychique de centaines de personnes. Ils ont affecté la France entière et provoqués une bascule majeure au sein de la société. La mission scientifique « Programme 13 novembre » a capté 1000 entretiens entre 2016 et 2021. Ce film se propose de construire une mémoire collective en montrant pour la première fois une partie de ces entretiens. Le programme de recherche "13 novembre" a bénéficié d'une aide de la Région Ile-de-France sous la forme de quatre allocations doctorales votées en 2018 et 2021.

Avis favorable du Comité de lecture Audiovisuel du 10 septembre 2025.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- BRY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	305 540,47	74,11%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	0,00	0,00%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	106 718,40	25,89%
Total	412 258,87	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	45 258,87	10,98%
France Télévision	190 000,00	46,09%
2e diffuseur France (en cours)	10 000,00	2,43%
CNC, cosip automatique	106 000,00	25,71%
Procirep Angoa	11 000,00	2,67%
Aide régionale demandée	50 000,00	12,13%
Total	412 258,87	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098104 - WINDFALL de Peter Mackie Burns - LE BUREAU FILMS

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	879 336,00 € HT	14,22 %	125 000,00 €
		Montant total de la subvention	125 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE BUREAU FILMS
Adresse administrative : 3 PASSAGE GUSTAVE LEPEU
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur OURY MILSHTEIN, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction WINDFALL de Peter MACKIE BURNS.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice : Juliette Towhidi
Réalisateur : Peter Mackie Burns

Synopsis : Tony, avocat d'origine nigériane et Sara, médecin iranienne, vivent à Londres. Alors qu'ils sont sur le point de voir aboutir leurs démarches pour adopter un enfant, la mère de Sara décède brutalement. Sa mort lève le voile sur un passé familial trouble, ce qui menace l'équilibre du couple.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 8 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	879 336,00	21,79%
Dépenses hors Île-de-France	3 156 941,00	78,21%
Total	4 036 277,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport producteur dépositaire	5 000,00	0,12%
Apport coproducteur étranger : Royaume-Uni	3 196 277,00	79,19%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : Arte	225 000,00	5,57%
Apport industries techniques : L'Atelier	50 000,00	1,24%
CNC : Aide aux Cinémas du Monde	175 000,00	4,34%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	250 000,00	6,19%
Sofica	85 000,00	2,11%
Ventes internationales : The Bureau Sales (part française)	50 000,00	1,24%
Total	4 036 277,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098134 - CE QUI BLESSE d'Arnaud Desplechin - CHARLES GILLIBERT CG CINEMA

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	2 495 416,00 € HT	7,61 %	190 000,00 €
		Montant total de la subvention	190 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHARLES GILLIBERT CG CINEMA
Adresse administrative : 7 RUE DES PETITES ECURIES
75010 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur CHARLES GILLIBERT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction CE QUI BLESSE d'Arnaud DESPLECHIN.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteur et réalisateur : Arnaud Desplechin

Synopsis : Docteur H., psychanalyste américaine de renom exerçant à Paris vient de décéder. À l'occasion de ses obsèques, plusieurs de ses anciens patients se réunissent pour évoquer leur souvenir de cette femme qui, en quelques séances, a changé le cours de leur vie.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 8 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la

République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	2 495 416,00	57,63%
Dépenses hors Île-de-France	1 834 584,00	42,37%
Total	4 330 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport producteur dépositaire	180 000,00	4,16%
Apport coproducteur étranger : Belgique	2 266 723,00	52,35%
Apport coproduction et pré-achat Free TV : France TV	400 000,00	9,24%
Eurimages (part française)	195 222,00	4,51%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	250 000,00	5,77%
Pré-achat Pay TV : Canal+	300 000,00	6,93%
Droits France et Monde : Les Films du Losange	738 055,00	17,05%
Total	4 330 000,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098262 - LES ENFANTS DE DIEU de Marie-Clémentine Dusabejambo - LES FILMS DU BILBOQUET

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	241 774,00 € HT	25,02 %	60 500,00 €
		Montant total de la subvention	60 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES FILMS DU BILBOQUET
Adresse administrative : 16 RUE SAINTE-MARTHE
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame EUGENIE MICHEL VILLETTE, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction LES ENFANTS DE DIEU de Marie-Clémentine Dusabejambo.

Dates prévisionnelles : 16 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice et réalisatrice : Marie-Clémentine Dusabejembo

Synopsis : Rwanda 2012. Veneranda, survivante du génocide et assistante sociale, organise des séances de discussion entre victimes et familles de bourreaux. Les plaies du passé de Veneranda se rouvrent lorsqu'elle apprend la grossesse inattendue de sa fille Tina et l'identité du père. Veneranda doit affronter ses contradictions et son histoire passée.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 15 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la

République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	241 774,00	25,66%
Dépenses hors Île-de-France	700 482,00	74,34%
Total	942 256,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur dépositaire : Les Films du Bilboquet	30 045,00	3,19%
1er coproducteur étranger : Rwanda	303 662,00	32,23%
2ème coproducteur étranger : Côte d'Ivoire	271 662,00	28,83%
3ème coproducteur étranger : Norvège	61 000,00	6,47%
Pré-achat Free TV : TV5 Monde	50 000,00	5,31%
CNC : Aide aux Cinémas du Monde (post-production)	70 000,00	7,43%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	120 887,00	12,83%
Fondation pour la mémoire de la Shoah	20 000,00	2,12%
Droits France : Survivance	15 000,00	1,59%
Total	942 256,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098263 - UN ENFANT SAGE de Natasha Merkulova et Alexey Chupov - HIGH SEA PRODUCTION

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	209 926,00 € HT	25,01 %	52 500,00 €
		Montant total de la subvention	52 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HIGH SEA PRODUCTION
Adresse administrative : 7-9 RUE DES PETITES ECURIES
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur PATRICK ANDRE, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction UN ENFANT SAGE de Natasha Merkulova et Alexey Chupov.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-auteurs et co-réalisateurs : Natasha Merkulova et Alexey Chupov

Synopsis : Russie, 2024. Après le décès de sa mère, Miki, 12 ans, est recueilli par son oncle Slava. Rapidement, Lev, un chirurgien urgentiste et ami de Slava, emménage avec eux. Miki supporte mal la présence de Lev, trop autoritaire à ses yeux. Un jour, il découvre que Slava et Lev sont en couple depuis des années. Miki rejette d'abord cette réalité, avant d'apprendre à voir Lev autrement. Peu à peu, il s'attache à sa nouvelle famille.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 15 septembre 2025.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	209 926,00	9,56%
Dépenses hors Île-de-France	1 985 074,00	90,44%
Total	2 195 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport coproducteur étranger : Lettonie	1 495 000,00	68,11%
Pré-achat Pay et Free TV : Arte / Ciné+	250 000,00	11,39%
CNC : Aide aux Cinémas du Monde	150 000,00	6,83%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	75 000,00	3,42%
Eurimages (part française)	150 000,00	6,83%
Droits France : Tandem	15 000,00	0,68%
Droits Monde : Kinology	60 000,00	2,73%
Total	2 195 000,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098264 - CONGO BOY de Rafiki Fariala - UNITÉ

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	339 234,00 € HT	24,91 %	84 500,00 €
		Montant total de la subvention	84 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNITE
Adresse administrative : 92 RUE DE MONTREUIL
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur BRUNO NAHON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction CONGO BOY de Rafiki Fariala.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-auteurs : Rafiki Fariala et Tommy Baron
Réalisateur : Rafiki Fariala

Synopsis : Bangui, République centrafricaine. Robert a 17 ans et rêve de faire carrière dans la musique - une idée qu'il ne peut avouer à son père qui veut le voir faire des études de médecine. Robert vit dans une insouciance de jeune, oubliant qu'il n'est pas un Centrafricain comme les autres. Ses parents ont fui le Congo quand il était enfant, et leur statut de réfugiés à Bangui reste très précaire. Alors que le pays sombre dans la crise et les affrontements entre milices, les parents tentent des démarches pour obtenir des passeports et pouvoir fuir le pays, mais ils se retrouvent en prison. À 17 ans, Robert se retrouve sans aucun soutien. Il doit s'occuper de ses quatre frère et soeurs et de surcroît trouver de l'argent pour faire libérer ses parents. Contre toute attente, la musique va alors l'aider.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 15 septembre 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	339 234,00	31,64%
Dépenses hors Île-de-France	732 987,00	68,36%
Total	1 072 221,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur dépositaire : Unité	67 116,00	6,26%
1er coproducteur étranger : RCA	474 861,00	44,29%
2ème coproducteur étranger : RDC	2 309,00	0,22%
3ème coproducteur étranger : Italie	124 935,00	11,65%
CNC : Aide aux Cinémas du Monde	180 000,00	16,79%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	150 000,00	13,99%
Droits France : Jour2Fête	10 000,00	0,93%
Ventes internationales : The Party Film Sales	13 000,00	1,21%
Pré-achat Free TV : TV5 Monde	50 000,00	4,66%
Total	1 072 221,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098265 - HORS JEU de Paul Shkordoff - KAZAK PRODUCTIONS

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	503 637,00 € HT	24,82 %	125 000,00 €
		Montant total de la subvention	125 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : KAZAK PRODUCTIONS
Adresse administrative : 90 RUE REBEVAL
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur JEAN-CHRISTOPHE REYMOND, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage de fiction HORS JEU de Paul Shkordoff.

Dates prévisionnelles : 17 juin 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-auteurs : Paul Shkordoff et Frank Graziano
Réalisateur : Paul Shkordoff

Synopsis : Danny, joueur de basket américain professionnel en fin de carrière, est en quête d'un nouveau souffle professionnel à Belgrade, berceau du basketball européen. Malgré les limites physiques qu'il rencontre et son exclusion de son équipe serbe, il est prêt à tout pour retourner sur le parquet et jouer un dernier match.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 15 septembre 2025.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	503 637,00	21,00%
Dépenses hors Île-de-France	1 894 862,00	79,00%
Total	2 398 499,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
1er coproducteur étranger : Canada	353 336,00	14,73%
2ème coproducteur étranger : Canada	633 311,00	26,40%
3ème coproducteur étranger : Serbie	694 352,00	28,95%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	250 000,00	10,42%
CNC : Aide aux Cinémas du Monde	150 000,00	6,25%
Eurimages (part française)	37 500,00	1,56%
Pré-achat Pay TV 1 : Canal+	175 000,00	7,30%
Ventes internationales	45 000,00	1,88%
Pré-achat Pay TV 2 : Ciné+	30 000,00	1,25%
Droits France	30 000,00	1,25%
Total	2 398 499,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX096026 - Aide à la création du jeu vidéo SEMMELWEIS

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100403- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 28 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: N130
Adresse administrative	: 72 RUE CONDORCET 93100 MONTREUIL
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur HUGO ARCIER, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo SEMMELWEIS.

Dates prévisionnelles : 19 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanence. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
SEMMELWEIS est un jeu vidéo narratif en solo, développé par le studio de création N°130.

Inspiré de l'histoire vraie du médecin hongrois Ignace Semmelweis (1818–1865), le jeu retrace sa découverte révolutionnaire sur l'hygiène hospitalière et son destin tragique.
Sous forme de point & click, il invite les joueurs à mener une enquête historique immersive au cœur du service obstétrique de l'hôpital de Vienne en 1846. Il propose une expérience originale, à la croisée de la reconstitution historique et de la narration engagée, avec un gameplay accessible et une forte ambition visuelle.

Le studio N°130, fondé en 2016, est reconnu pour ses créations mêlant art et technologie, notamment dans les domaines du film, de la VR et de l'installation interactive. SEMMELWEIS marque leur premier projet vidéoludique, avec une attention particulière portée à la direction artistique et au sound design.

Le projet, prévu pour une sortie le 15 février 2027, est en cours de développement.

Le comité de sélection jeu vidéo du 8 juillet 2025 a émis un avis favorable sur ce projet.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération auteurs	66 000,00	22,56%
Dépenses de personnels	134 350,00	45,93%
Dépenses équipements et outils de production	29 000,00	9,91%
Charges externes	9 000,00	3,08%
Sous-traitance	25 000,00	8,55%
Divers	29 150,00	9,97%
Total	292 500,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	147 500,00	50,43%
CNC (aide au prototype et à la production)	90 000,00	30,77%
Pictanovo	25 000,00	8,55%
Région Ile-de-France (montant demandé)	30 000,00	10,26%
Total	292 500,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX096028 - Aide à la création du jeu vidéo MAZE LOOTERS

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100403- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 67 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	FIRESIDE STUDIOS
Adresse administrative	:	10 RUE DE CAMBRAI 75019 PARIS
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Monsieur JEREMY MOIRANO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo MAZE LOOTERS

Dates prévisionnelles : 27 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanence. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
MAZE LOOTERS est un jeu d'aventure et d'exploration coopératif à la première personne, dans lequel les joueurs incarnent des souris tentant de sauver leur village en retrouvant des fragments magiques disséminés dans des labyrinthes maudits.

Conçu comme une expérience coopérative dès le début, le jeu sera disponible sur PC.

Le projet est porté par Fireside Studios, un nouveau studio fondé en mai 2025 par trois anciens collaborateurs d'Innerspace VR, rencontrés lors du développement du jeu ANOTHER FISHERMAN'S TALE.

Le studio se donne pour mission de créer des jeux pensés pour favoriser la coopération et renforcer les liens sociaux, notamment chez les jeunes générations.

Le jeu est en phase de développement avec une sortie prévisionnelle fixée au 1er mars 2027.

Le comité de sélection Jeu vidéo du 8 juillet 2025 a émis un avis favorable sur ce projet.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations auteurs	10 000,00	2,27%
Dépenses de personnels	375 000,00	85,23%
Dépenses équipements et outils de production	5 000,00	1,14%
Charges externes	10 000,00	2,27%
Divers	40 000,00	9,09%
Total	440 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	20 000,00	4,55%
Editeur	200 000,00	45,45%
CNC (écriture, pré-production et production)	145 000,00	32,95%
Région Ile-de-France (montant demandé)	75 000,00	17,05%
Total	440 000,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX096040 - Aide à la création du jeu vidéo PARAGNOSIA II : MUSEUM

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100403- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 19 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: SINE CODA
Adresse administrative	: 119 RUE DE CHARONNE 75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur LUC LE DAUPHIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo PARAGNOSIA II : MUSEUM

Dates prévisionnelles : 30 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanence. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
PARAGNOSIA II : MUSEUM est un jeu d'observation sur PC.

Le joueur incarne un agent d'une société spécialisée dans la surveillance paranormale, missionné pour libérer le Duskeath Museum de ses présences surnaturelles grâce au Cam-on-Rail, un dispositif automatisé de neutralisation.

Au cours de huit rondes nocturnes successives, il lui incombe d'identifier et de photographier les anomalies surnaturelles présentes dans les différentes salles de l'établissement. Un nombre excessif d'anomalies non détectées entraîne la défaillance de la mission et la disparition de l'agent.

L'objectif assigné consiste à survivre aux huit nuits et à purifier le musée de toute influence malveillante.

Le jeu est développé par Sine Coda, un studio fondé en 2024 par une équipe issue de divers horizons : game design, développement et production documentaire.

La sortie est prévue pour le 2 mars 2026.

Le comité de sélection Jeu vidéo du 8 juillet 2025 a émis un avis favorable sur ce projet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations auteurs	8 000,00	6,91%
Dépenses de personnels	103 200,00	89,19%
Charges externes	507,00	0,44%
Divers	4 000,00	3,46%
Total	115 707,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres Sine Coda	21 204,00	18,33%
Fonds propres Tell me films	36 650,00	31,67%
CNC (aide à la production)	35 923,00	31,05%
Région Ile-de-France (montant demandé)	21 930,00	18,95%
Total	115 707,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX096041 - Aide à la création du jeu vidéo PROJECT ENTROPIA

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100403- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 54 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: ATTABOY INTERACTIVE
Adresse administrative	: 6 RUE DE MONTTESSUY 75007 PARIS 7E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur JEROME BEAUNE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo PROJECT ENTROPIA

Dates prévisionnelles : 30 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanence. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
PROJECT ENTROPIA est un jeu d'aventure narratif en 3D, mêlant exploration contemplative, puzzles et plateformes, dans un Paris dystopique submergé par le sable, conséquence d'un mystérieux phénomène appelé l'Entropie.

Le joueur incarne Léon, un orphelin capable de manipuler le sable, accompagné d'Ernest, un ingénieur énigmatique, dans une quête pour découvrir les secrets de ce monde métamorphosé.

Le jeu est développé par Attaboy Interactive, un studio fondé en 2022.

La date de sortie est prévue pour le 31 mars 2026.

Le comité de sélection jeu vidéo du 8 juillet 2025 a émis un avis favorable sur ce projet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de personnels	279 477,00	34,38%
Dépenses équipements et outils de production	39 074,00	4,81%
Charges externes	16 707,00	2,05%
Sous-traitance	477 495,00	58,73%
Divers	256,00	0,03%
Total	813 009,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	423 009,00	52,03%
Région Ile-de-France (montant demandé)	150 000,00	18,45%
CNC (aide à la pré-production et à la production)	210 000,00	25,83%
BPI PIA	30 000,00	3,69%
Total	813 009,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX096042 - Aide à la création de jeu vidéo BLIND FRONTIERS

Dispositif : Fonds d'aide à la création de jeu vidéo (n° 00001112)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100403- Jeux vidéos

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 85 300,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: BEE BRIDGES INTERACTIVE
Adresse administrative	: 229 RUE SAINT HONORE 75001 PARIS
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Madame TENINKE CAMARA, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la création du jeu vidéo BLIND FRONTIERS

Dates prévisionnelles : 30 mai 2025 - 20 novembre 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanence. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
BLIND FRONTIERS est un projet transmédia situé dans un univers post-conflits, marqué par un dérèglement environnemental, une rareté des ressources et la présence menaçante de machines de guerre abandonnées. Dans ce monde hostile évolue Niuma, une protagoniste au cœur de sociétés aux cultures singulières.

Le projet présente une proposition originale. La thématique, contemporaine, est traitée de manière structurée. L'attention portée à l'accessibilité dès la phase de conception du jeu constitue un élément notable, reflétant une démarche d'ouverture et d'inclusion.
Le projet est porté par Bee Bridges Interactive, un studio de création transmedia, actuellement incubé à I-Engage (Université Paris 8). Le studio conjugue narration authentique, impact culturel et inclusivité à travers plusieurs formats : jeu vidéo, bande dessinée et création sonore. Bee Bridges s'engage également dans la transmission, en menant des ateliers de création auprès des jeunes publics.

La sortie prévisionnelle du jeu est fixée au 1er juin 2028.

Le comité de sélection jeu vidéo du 8 juillet 2025 a émis un avis favorable sur ce projet.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de personnels	598 333,00	72,47%
Dépenses équipements et outils de production	27 500,00	3,33%
Charges externes	9 000,00	1,09%
Sous-traitance	108 500,00	13,14%
Divers	82 270,00	9,96%
Total	825 603,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	60 000,00	7,27%
Innov UP BPI prêt	335 603,00	40,65%
Business Angel	100 000,00	12,11%
Crowfunding	30 000,00	3,63%
Innov Up Sub	80 000,00	9,69%
Media Europe	100 000,00	12,11%
Région Ile-de-France (montant demandé)	120 000,00	14,53%
Total	825 603,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
Règlement de minimis (UE) 2023/2831 publié au JOUE L du 15 décembre 2023, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097612 - FESTIVAL PIDS - 12ÈME ÉDITION - 2026

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-657341-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	275 000,00 € TTC	14,55 %	40 000,00 €
		Montant total de la subvention	40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ENGHIEN-LES-BAINS
Adresse administrative : 57 RUE DU GENERAL DE GAULLE
95880 ENGHIEN LES BAINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe SUEUR, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : 12ÈME ÉDITION DU FESTIVAL PIDS (Paris Images Digital Summit)
Du 21 au 24 janvier 2026 au Centre des Arts à Enghien-les-Bains (95)

Dates prévisionnelles : 17 juillet 2025 - 24 janvier 2027
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Cette manifestation consacrée aux effets visuels numériques dans le cinéma présente le meilleur de la création mondiale et facilite les rencontres entre les professionnels du secteur. Cette manifestation est regroupée avec d'autres sous la bannière du "Paris Images" (Paris Images Production Forum, le Paris Images AFC Events - Micro Salon AFC et journées de la PostProduction - et le cycle de conférences du CNC) afin d'avoir plus de visibilité à l'international.

Au programme du PIDS en 2026 : un salon des technologies innovantes PIDS XP, le Numeric Lab (un incubateur de start-ups numériques innovantes) le PIDS Workshop Pro, atelier de sensibilisation aux VFX en direction des producteurs, des conférences et des avant-premières de films avec des effets spéciaux. Le PIDS a aussi développé un volet grand public ainsi qu'un

travail de sensibilisation aux effets visuels numériques (ateliers, masterclasses, projections) en direction des collégiens & lycéens de la ville.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le festival PIDS à hauteur de 40 000 euros, soit 14,55 % d'une base subventionnable de 275 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- ENGHIEN-LES-BAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de production	103 000,00	36,14%
Frais techniques	34 000,00	11,93%
Communication	64 000,00	22,46%
Rémunération des personnels	84 000,00	29,47%
Total	285 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Recettes propres	28 000,00	9,82%
Ville d'Enghien (A)	130 000,00	45,61%
Région IdF (S)	50 000,00	17,54%
CNC (S)	40 000,00	14,04%
CD 95 (S)	11 000,00	3,86%
Partenariats privés	26 000,00	9,12%
Total	285 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° 25004525 - FESTIVAL COURTS DEVANT (L'ETE) - 20EME EDITION - 2026

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	97 000,00 € TTC	25,77 %	25 000,00 €
		Montant total de la subvention	25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COURTS DEVANT
Adresse administrative : 8 COUR SAINT-PIERRE
75017 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur REMI BERNARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : FESTIVAL COURTS DEVANT : L'ETE (les Ecrans et Talents Emergents) 20ème édition du 9 au 16 janvier 2026 au cinéma 7 Batignolles (Paris) & dans toute l'Île-de-France

Dates prévisionnelles : 28 juillet 2025 - 7 janvier 2027
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Ce festival qui se consacre à l'émergence de nouveaux talents (compétition d'une quarantaine de courts et de premiers longs métrages) bénéficie de la participation de très nombreux réalisateurs, producteurs et du grand public. Pour l'édition 2026, en plus des projections et des rencontres avec les réalisateurs, sont prévus des workshops, des séances de pitchs, des tables rondes, des séances de lecture de scénarios, et un marché aux projets avec des producteurs.

Le festival organise également un concours de courts métrages "Ça Tourne en Île-de-France" qui met au défi les jeunes cinéastes franciliens de réaliser un court métrage de fiction (d'une durée comprise entre 2 et 10 minutes maximum) en seulement sept jours, sur un sujet imposé

(cinéma et handicap cette année), et tourné en Île-de-France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le festival Courts Devant à hauteur de 25 000 euros, soit 25,77 % d'une base subventionnable de 97 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 000,00	2,94%
Services extérieurs	13 000,00	12,75%
Autres services extérieurs	11 000,00	10,78%
Rémunération des personnels	75 000,00	73,53%
Total	102 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Recettes propres	5 000,00	4,90%
DRAC (S)	20 000,00	19,61%
Ville de Paris (S)	9 000,00	8,82%
Région IdF (S)	30 000,00	29,41%
Autres produits	38 000,00	37,25%
Total	102 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° 25004542 - FESTIVAL CINEMA DU REEL - 48EME EDITION - 2026

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	349 000,00 € TTC	10,03 %	35 000,00 €
		Montant total de la subvention	35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES AMIS DU CINEMA DU REEL
Adresse administrative : 25 RUE DU RENARD
75197 PARIS 4E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CARINE CHICHKOWSKY, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : 48EME EDITION DU FESTIVAL CINEMA DU REEL
du 21 au 28 mars 2026 à Paris et en Île-de-France

Dates prévisionnelles : 21 juillet 2025 - 28 mars 2027
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Le festival Cinéma du Réel est un festival international de films documentaires de catégorie 1 (classement du CNC). Depuis 1984, le festival est co-organisé par la BPI et l'association Les Amis du Cinéma du Réel. C'est l'un des festivals les plus anciens d'Île-de-France : en 2026 ce sera sa 48ème édition (du 21 au 28 mars). A la suite de la fermeture du Centre Pompidou pour travaux, le festival organise pour la deuxième année consécutive une édition hors les murs dans des cinémas (4 à Paris) et dans 2 lieux culturels franciliens (le Cube à Garges-lès-Gonesse et à la Maison des projets du Centre Pompidou Francilien à Massy).

Au programme en 2026 : des compétitions (française et internationale) et des panoramas de films documentaires en avant-première, rencontres avec les réalisateurs, un important volet professionnel "Paris Doc" qui comprend un forum public, des colloques, des workshops ("First

contact"), etc. Le festival développera une action de sensibilisation des lycéens franciliens au cinéma documentaire, en organisant de nombreuses séances spécifiques pour eux ou en immersion dans les séances du festival lesquelles sont précédées d'interventions dans les lycées (15 établissements en 2025). En 2026, un atelier de programmation sera organisé avec le lycée de Garges-lès-Gonesse en partenariat avec le Cube. Un autre atelier de programmation sera organisé à Massy à la Maison des projets du Centre Pompidou Francilien en partenariat avec CinéMassy et un lycée de la ville. Un Pass étudiants est mis en place avec aussi une journée spécifique Réel Université pour les étudiants (pas seulement en cinéma). Depuis 2022, le festival propose également un parcours aux exploitants franciliens pour leur faire découvrir en avant-première des documentaires et les inciter à la programmer lorsqu'ils sortiront en salles après le festival.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le festival Cinéma du Réel à hauteur de 35 000 euros, soit 10,03 % d'une base subventionnable de 349 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- PARIS
- MASSY
- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	25 000,00	7,06%
Services extérieurs	18 000,00	5,08%
Autres services extérieurs	174 000,00	49,15%
Rémunération des personnels	137 000,00	38,70%
Total	354 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	94 000,00	26,55%
Ministère Culture (S)	14 000,00	3,95%
CNC (S)	75 000,00	21,19%
Région IdF (S)	40 000,00	11,30%
Ville de Paris (S)	10 000,00	2,82%
Sociétés civiles	97 000,00	27,40%
Autres produits	24 000,00	6,78%
Total	354 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° 25004543 - LA FÊTE DU COURT METRAGE - EDITION 2026

Dispositif : Soutien aux manifestations cinématographiques (n° 00000128)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	933 000,00 € TTC	2,68 %	25 000,00 €
		Montant total de la subvention	25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FAITES DES COURTS FETES DES FILMS
Adresse administrative : 12 RUE VIVIENNE
75002 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Roland NGUYEN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Edition 2026 de la Fête du court métrage
Du 25 au 31 mars 2026 dans toute l'Île-de-France

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2025 - 31 mars 2027
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Pendant une semaine, La Fête du court métrage permet au plus grand nombre de découvrir le court métrage. Cette opération de valorisation du court métrage se décline sur l'ensemble des régions en France et à l'étranger. Elle propose des programmes de films courts diffusés dans des cinémas et d'autres lieux culturels, des actions pédagogiques (fiches sur les films) et culturelles et des rencontres à visée professionnelle. Elle est l'occasion de rencontres avec des réalisateurs de courts métrages, d'ateliers d'éducation à l'image, ou des master classes dans plusieurs villes ambassadrices en Île-de-France.

En 2026, l'association propose de mettre la Région Île-de-France au cœur de la Fête du court métrage avec l'élaboration d'une carte blanche composée d'un programme de films issus des dispositifs d'aide à l'écriture, d'aide après réalisation et FoRTE. Cette carte blanche labellisée

sera proposée dans la programmation officielle aux plus de 9 000 organisateurs en France et dans le reste du monde.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient La Fête du court métrage à hauteur de 25 000 euros, soit 2,68 % d'une base subventionnable de 933 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de fonctionnement	92 000,00	9,70%
Charges de personnel	224 000,00	23,63%
Organisation	116 000,00	12,24%
Programmation	49 000,00	5,17%
Prestations de service	42 000,00	4,43%
Communication	425 000,00	44,83%
Total	948 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CNC (S)	463 000,00	48,84%
Région IdF (S)	40 000,00	4,22%
Ville de Paris (S)	40 000,00	4,22%
OIF (S)	28 000,00	2,95%
DGSCO (S)	10 000,00	1,05%
Min. Justice (S)	14 000,00	1,48%
Autres produits	353 000,00	37,24%
Total	948 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097681 - ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL-D'OISE - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	200 000,00 € TTC	11,00 %	22 000,00 €
		Montant total de la subvention	22 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ECRANS VO
Adresse administrative	:	5 AV DE LA PALETTE 95300 PONTOISE
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur Ludovic LEDRU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL-D'OISE
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
L'association Ecrans VO rassemble 26 cinémas (sur 30 existants) dans le département du Val-d'Oise.

En 2026, elle proposera à son réseau de salles, les actions structurantes suivantes :
- des actions pédagogiques (avec les dispositifs d'éducation à l'image "Ecole & Cinéma" et "Collège au Cinéma") ;
- l'animation du réseau de salles (rencontres, débats, partenariats locaux) ;
- la mise en place d'un circuit de cinéma itinérant dans le Vexin (8 communes) ;
- des formations à destination des personnels des salles ;
- la diffusion des films, principalement via son festival de films d'animation "Image par image" ;
- le projet "Ambassadeurs jeunes du cinéma" du CNC (porté par les 6 réseaux de salles) ;
- un site internet, des lettres mensuelles et l'animation des réseaux sociaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le réseau Ecrans VO en 2026 à hauteur de 22 000 euros, soit 11 % d'une base subventionnable de 200 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	56 000,00	24,56%
Frais techniques	40 000,00	17,54%
Communication	2 000,00	0,88%
Rémunération des personnels	130 000,00	57,02%
Total	228 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	9 000,00	3,95%
CD 95 (S)	72 000,00	31,58%
DRAC (S)	57 000,00	25,00%
CNC (S)	40 000,00	17,54%
Région IdF (S)	50 000,00	21,93%
Total	228 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097682 - UNIVERSITE PERMANENTE DU CINEMA DOCUMENTAIRE - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	34 000,00 € TTC	29,41 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATELIERS VARAN
Adresse administrative : 6 IMPASSE MONT-LOUIS
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIE BONNEL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : UNIVERSITE PERMANENTE DU CINEMA DOCUMENTAIRE
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
Les Ateliers Varan ont pour objet d'assurer des activités de recherche, de formation, d'enseignement et de documentation dans le domaine du documentaire. Chaque année, ils organisent des projections-débats à destination de tous les publics : jeunes réalisateurs, monteurs, cinéphiles, etc. Cette université permanente du documentaire "Les Dimanches de Varan" sont des rencontres autour du cinéma documentaire : 15 séances sont programmées chaque année.

Au programme en 2026 : Histoire d'un plan / Le cinéaste Eduardo Coutinho / Carte blanche à Marie-José Mondzain / Déconstruire les classiques du cinéma documentaire / Hommage à Maria Koleva / Le cinéma militant en France (1960-1981) / Le cinéma de Yann Le Masson / 45 années de Réel / Le cinéma ukrainien / Jean-André Fieschi par Bernard Eisenschitz / le cinéma politique au Mozambique / la problématique de la diffusion du cinéma documentaire (liste non exhaustive).

Par ailleurs, les Ateliers Varan mènent à l'année des ateliers d'écriture documentaire à destination des professionnels dont 6 projets sont pitchés chaque année pendant le volet professionnel "First Doc" du Festival Cinéma du Réel.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le demandeur.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Conception, organisation	12 000,00	35,29%
Logistique	8 000,00	23,53%
Communication	3 000,00	8,82%
Rémunération des personnels	11 000,00	32,35%
Total	34 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	5 500,00	16,18%
CNC (S)	10 000,00	29,41%
Région IdF (S)	10 000,00	29,41%
SCAM	8 500,00	25,00%
Total	34 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097683 - ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 71 SALLES FRANCILIENNES - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	175 000,00 € HT	17,14 %	30 000,00 €
		Montant total de la subvention	30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE D ILE DE FRANCE
Adresse administrative	:	19 RUE FREDERICK LEMAITRE 75020 PARIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur Dominique TOULAT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 71 SALLES FRANCILIENNES
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
L'action de ce réseau de 71 salles franciliennes s'articule autour de 3 axes principaux : la diffusion des films, leur accompagnement culturel et un rôle de conseil et d'expertise.

En 2026, l'ACRIF proposera à son réseau de salles (sur les 7 départements franciliens hors Paris), les actions structurantes suivantes :
- l'organisation de pré-visionnements mensuels pour les programmateurs de salles franciliennes ;
- la mise en place de circulations de films Art & Essai et Recherche (une trentaine de films par an) ;
- la réalisation de petites vidéos de présentation des cinéastes et de leurs films ("Les minutes ACRIF") ;
- l'édition de livres sur des cinéastes ou des genres cinématographiques ;
- des journées professionnelles organisées dans les salles du réseau ;
- des rencontres avec les salles de la grande couronne pour générer de nouvelles dynamiques ;
- des parcours thématiques qui circulent dans les cinémas ("La RomCom à la française" en

2026) ;
- un groupe de réflexion sur le jeune public et les 15/25 ans ;
- des résidences de création de cinéastes dans des cinémas (2 nouvelles résidences en 2026) ;
- des formations à destination des personnels des salles ;
- le projet "Ambassadeurs jeunes du cinéma" du CNC (porté par les 6 réseaux de salles) ;
- un site internet, des lettres mensuelles et l'animation des réseaux sociaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le réseau ACRIF en 2026 à hauteur de 30 000 euros, soit 17,14 % d'une base subventionnable de 175 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Actions culturelles	37 000,00	20,00%
Fonctionnement du réseau	26 000,00	14,05%
Rémunération des personnels	122 000,00	65,95%
Total	185 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	42 000,00	22,70%
CNC (S)	78 000,00	42,16%
DRAC (S)	25 000,00	13,51%
Région IdF (S)	40 000,00	21,62%
Total	185 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097684 - ACTION DE PROMOTION DU DOCUMENTAIRE EN IDF - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	205 000,00 € TTC	19,51 %	40 000,00 €
		Montant total de la subvention	40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS DOCUMENTAIRE SUR GRAND ECRAN
Adresse administrative : 70 RUE DOUY DELCUPE
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Annick PEIGNE-GIULY, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION DE PROMOTION DU DOCUMENTAIRE EN ÎLE-DE-FRANCE
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
Documentaire sur grand écran est un centre de ressources du cinéma documentaire qui favorise la diffusion de longs métrages de jeunes réalisateurs émergents et d'auteurs confirmés. Il accompagne la diffusion des films documentaires lors de leur sortie en salles, il conseille les programmateurs de salles franciliennes, organise des formations et diffuse ses programmes de films documentaires dans les salles "art & essai" franciliennes. Il organise également des séances régulières dans 4 cinémas franciliens. L'association est un des partenaires importants du Mois Documentaire (en novembre) en faisant aux exploitants des propositions de programmations thématiques.

Son festival des meilleurs documentaires "Best of Doc" créé en 2020, qui a lieu chaque année en mars, a remporté un véritable succès en 2025 avec 43% de fréquentation en plus par rapport à 2024. En Île-de-France en 2025, ce sont 70 séances qui ont été organisées répartis sur 37 salles en Île-de-France (hors Paris), avec 4 500 spectateurs franciliens.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le réseau Documentaire sur grand écran en 2026 à hauteur de 40 000

euros, soit 19,51 % d'une base subventionnable de 205 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :

- PARIS
- MELUN
- CHESSY
- PROVINS
- TRAPPES
- LES CLAYES-SOUS-BOIS
- RIS-ORANGIS
- MONTGERON
- CLICHY
- COLOMBES
- GENNEVILLIERS
- PUTEAUX
- SAINT-CLOUD
- MALAKOFF
- NEUILLY-SUR-SEINE
- RUEIL-MALMAISON
- SAINT-DENIS
- BONDY
- LIVRY-GARGAN
- MONTREUIL
- NOISY-LE-GRAND
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- ARGENTEUIL
- FRANCONVILLE
- DOMONT
- GONESSE
- VINCENNES
- AULNAY-SOUS-BOIS
- TREMBLAY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	29 000,00	13,49%
Services extérieurs	24 000,00	11,16%
Autres services extérieurs	40 000,00	18,60%
Impôts et taxes	2 000,00	0,93%
Rémunération des personnels	115 000,00	53,49%
Autres charges de gestion courante	5 000,00	2,33%
Total	215 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	5 000,00	2,33%
CNC (S)	110 000,00	51,16%
Ville de Paris (S)	7 000,00	3,26%
Région IdF (S)	50 000,00	23,26%
Scam	20 000,00	9,30%
Autres produits	23 000,00	10,70%
Total	215 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097687 - ACTION DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DU COURT METRAGE EN IDF - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	2 978 000,00 € TTC	0,84 %	25 000,00 €
		Montant total de la subvention	25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGENCE DU COURT METRAGE
Adresse administrative : 77 RUE DES CEVENNES
75015 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEROME DESCAMPS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DU COURT METRAGE EN ÎLE-DE-FRANCE
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
En 2026, l'Agence du court métrage continuera de promouvoir et de développer la diffusion des films courts. Ses actions seront axées sur la conservation du court métrage (un catalogue de plus de 15 000 titres), sa diffusion sur tous les écrans, et sa sensibilisation auprès de tous les publics.

En Île-de-France, l'Agence mènera un travail spécifique de promotion et de diffusion du film court qui met en réseau de nombreux acteurs franciliens (salles de cinéma art & essai, festivals, institutions publiques, etc.) grâce à son avant-programme de court métrage "L'Extra-court" qui est diffusé avant le long métrage dans les cinémas franciliens.

L'action de l'Agence du Court Métrage en Île-de-France est notable : 524 adhérents franciliens (soit 54 % des adhérents nationaux), 46 cinémas franciliens (répartis sur les 8 départements) dans le dispositif "L'Extra-court". Elle met en œuvre des actions de sensibilisation au court métrage pour les lycéens franciliens avec son outil pédagogique "Le Kinétoscope" (20 établissements en 2025). Elle aide également les festivals franciliens avec sa plateforme "FilmFest" qui facilite l'inscription des films (30 festivals franciliens partenaires de "FilmFest" soit 26 % du total national). En outre, elle continue de jouer pleinement son rôle de centre de

ressources auprès des cinémas franciliens en les conseillant pour la programmation de courts métrages.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le demandeur.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	43 000,00	1,44%
Services extérieurs	356 000,00	11,95%
Autres services extérieurs	315 000,00	10,58%
Impôts et taxes	63 000,00	2,12%
Rémunération des personnels	1 508 000,00	50,64%
Autres charges de gestion courante	676 000,00	22,70%
Dotations aux amortissements et aux provisions	17 000,00	0,57%
Total	2 978 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Recettes propres	1 200 000,00	40,30%
CNC (S)	1 706 000,00	57,29%
Région IdF (S)	25 000,00	0,84%
Autres produits	47 000,00	1,58%
Total	2 978 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097688 - CENTRE DE RESSOURCES POUR LA JEUNE CREATION EXPERIMENTALE - 2025

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	83 000,00 € TTC	12,05 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLECTIF JEUNE CINEMA
Adresse administrative : 8 RUE GODILLOT
93400 SAINT-OUEN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur SAMUEL CHODOROV, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : CENTRE DE RESSOURCES POUR LA JEUNE CREATION EXPERIMENTALE
Du 1er janvier au 31 décembre 2025

Description :
Ce collectif de cinéastes, qui est à la fois un centre de ressources et un réseau de diffusion, organise chaque année son festival de cinéma expérimental réputé à l'international (compétition, programmations thématiques, soutien aux jeunes réalisateurs, rencontres professionnelles etc.). Il met en œuvre des actions de sensibilisation des lycéens (concours de films réalisés par des jeunes franciliens de 15 à 17 ans). En outre, il remplit pleinement son rôle de cinémathèque du cinéma expérimental en diffusant les courts métrages de son catalogue (1 880 films) dans les cinémas et les musées.

En 2025, ses activités de valorisation des courts métrages expérimentaux (grâce à de nouveaux outils numériques) ont permis à la structure de devenir plus que jamais un interlocuteur incontournable pour la diffusion du cinéma expérimental : en continuant de distribuer les courts métrages de Marguerite Duras restaurés par la Cinémathèque Française, en faisant migrer son catalogue de films vers une plateforme VaD, en programmant des séances au Grand Action, à L'Archipel, mais aussi au BAL et à la fondation Ricard.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le demandeur.

Localisation géographique :
- PARIS
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	8 000,00	9,64%
Services extérieurs	13 000,00	15,66%
Autres services extérieurs	18 000,00	21,69%
Rémunération des personnels	41 000,00	49,40%
Autres charges de gestion courante	3 000,00	3,61%
Total	83 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	26 000,00	31,33%
CNC (A)	20 000,00	24,10%
DRAC (A)	6 000,00	7,23%
Région IdF (S)	10 000,00	12,05%
Ville de Paris (A)	7 000,00	8,43%
Autres produits	14 000,00	16,87%
Total	83 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097691 - ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 30 SALLES INDEPENDANTES - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	330 000,00 € TTC	9,09 %	30 000,00 €
		Montant total de la subvention	30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ASS DES CINEMAS INDEPENDANTS PARISIENS
Adresse administrative	:	135 RUE SAINT MARTIN 75004 PARIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame Priscilla GESSATI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 30 SALLES INDEPENDANTES
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
L'action de ce réseau de 30 cinémas indépendants parisiens (soit 71 écrans) s'articule autour de 3 axes principaux : la diffusion des films, un volet d'actions culturelles et un rôle de conseiller et de formateur.

En 2026, les CIP proposeront à leur réseau de salles indépendantes, les actions structurantes suivantes :
- une carte de pré-achat de places commune à l'ensemble de salles ;
- l'animation d'un site internet qui répertorie l'ensemble des séances des 30 cinémas ;
- un festival itinérant et éco-responsable "Vert un nouveau cinéma" (début avril) ;
- un festival de films inédits "Avant-Premières" (début juillet) ;
- une programmation spécifique jeune public en hors temps scolaire ("L'enfance de l'Art") ;
- un label jeune public : "Premier coup de foudre" ;
- des actions en direction des 15/25 ans ("The Breakfast Club", "Noir Cinéma Club", "What the club ?") ;
- des formations à destination des personnels des salles ;
- le projet "Ambassadeurs jeunes du cinéma" du CNC (co-porté par les 6 réseaux de salles).

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le réseau CIP en 2026 à hauteur de 30 000 euros, soit 9,09 % d'une base subventionnable de 330 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	11 000,00	3,28%
Services extérieurs	56 000,00	16,72%
Autres services extérieurs	95 000,00	28,36%
Rémunération des personnels	173 000,00	51,64%
Total	335 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	59 000,00	17,61%
CNC (S)	35 000,00	10,45%
DRAC (S)	43 000,00	12,84%
Ville de Paris (S)	117 000,00	34,93%
Région IdF (S)	35 000,00	10,45%
Adhésions	20 000,00	5,97%
Autres produits	26 000,00	7,76%
Total	335 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097692 - COORDINATION DU DISPOSITIF TALENTS EN COURT - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	130 000,00 € TTC	7,69 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES AMI E S DU COMEDY CLUB
Adresse administrative : 42 BOULEVARD BONNE NOUVELLE
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JAMEL DEBBOUZE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : COORDINATION REGIONALE DU DISPOSITIF TALENTS EN COURT
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
Le dispositif "Talents en court", inscrit dans la convention de coopération avec le CNC, vise à soutenir l'émergence de nouveaux talents pour permettre une plus grande diversité culturelle et sociale dans le secteur du court métrage, de la nouvelle création web et des nouveaux médias.

L'association propose pour 2026 une nouvelle formule pour mettre en œuvre le dispositif "Talents en Court" en Île-de-France. Celle-ci repose sur un triptyque d'actions complémentaires dans l'optique de renforcer son ancrage territorial :
- Le parcours "Talents en court" : après une action de défrichage, mise en place d'un parcours de formation encadré, pour permettre à 6 auteurs franciliens de travailler en profondeur leur scénario, de rencontrer des professionnels, et de poser les bases solides de leur insertion dans la filière cinématographique et audiovisuelle (résidence, workshop, immersion en festivals franciliens) ;
- Les sessions de pitch au Comedy Club : 4 sessions régulières de pitch par an au Comedy Club avec un accompagnement approfondi des projets par un binôme de cinéastes et de scénaristes, afin de continuer à créer des opportunités concrètes pour les jeunes talents d'avancer vers la production, en rencontrant des producteurs et productrices, des scénaristes confirmés, et des institutions du secteur (avec pré-achats possibles par France TV) ;
- Des projections itinérantes en Île-de-France (une par trimestre) : pour diffuser et faire

rayonner les courts métrages issus du dispositif, créer des espaces de rencontre entre les cinéastes et les publics, et éveiller des vocations en particulier chez les 15/25 ans (dont les lycéens).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le dispositif "Talents en court" en 2026 à hauteur de 10 000 euros, soit 7,69 % d'une base subventionnable de 130 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	6 000,00	3,87%
Services extérieurs	8 000,00	5,16%
Autres services extérieurs	23 000,00	14,84%
Rémunération des personnels	118 000,00	76,13%
Total	155 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CNC (S)	40 000,00	25,81%
ANCT (S)	20 000,00	12,90%
SACD (S)	7 000,00	4,52%
Région IdF (S)	35 000,00	22,58%
Ville de Paris (S)	6 000,00	3,87%
DRAC (S)	15 000,00	9,68%
France Télévisions	15 000,00	9,68%
Autres produits	17 000,00	10,97%
Total	155 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° 25004550 - POUR UNE DIFFUSION DU CINEMA INDEPENDANT EN REGION ILE-DE-FRANCE - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	435 000,00 € TTC	17,24 %	75 000,00 €
		Montant total de la subvention	75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ACID ASS DU CINEMA INDEPENDANT POUR SA DIFFUS
Adresse administrative	:	14 RUE ALEXANDRE PARODI 75010 PARIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame PAMELA VARELA, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : DIFFUSION DU CINEMA INDEPENDANT EN REGION ILE-DE-FRANCE
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
L'ACID soutient la diffusion de longs métrages de films de jeunes réalisateurs émergents (fiction, animation & documentaire) dans les cinémas franciliens (48 salles partenaires en 2025), permettant ainsi aux films soutenus d'être diffusés sur la longueur. Les films soutenus sont accompagnés par les réalisateurs de l'ACID et des documents sur les films sont édités. Pour consolider la fréquentation dans les salles Art &Essai, l'ACID met en place d'autres dispositifs de soutien :
- Les séances Acid Pop : présentation de 2 films soutenus sur la même thématique et animation du débat par des réalisateurs de l'ACID (programmation dans 11 salles franciliennes en 2026) ;
- La formation de 150 Jeunes Ambassadeurs de 15 à 25 ans qui sont des relais d'information auprès des jeunes spectateurs ;
- Le développement des projections pour les lycéens franciliens (400 élèves en 2025).
Toutes ces actions concourent à développer encore plus la diffusion des films indépendants en Île-de-France
- L'organisation de la reprise au Louxor fin septembre de la sélection des 9 films présentés à Cannes (en partenariat avec la Région : présentation de films soutenus).

En 2026, l'ACID continuera ces actions et développera son nouveau dispositif : "Un cinéaste, Une salle" avec une salle pilote dans la région, pour élargir le dispositif à la grande couronne, afin de travailler avec de nouveaux partenaires.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le réseau ACID en 2026 à hauteur de 75 000 euros, soit 17,24 % d'une base subventionnable de 435 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Services extérieurs	56 000,00	12,73%
Logistique	20 000,00	4,55%
Evenementiel	9 000,00	2,05%
Communication	24 000,00	5,45%
Accompagnement des films	52 000,00	11,82%
Rémunération des personnels	279 000,00	63,41%
Total	440 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	42 000,00	9,55%
Prestations de services	34 000,00	7,73%
CNC (S)	207 000,00	47,05%
DRAC (S)	19 000,00	4,32%
Région IdF (S)	80 000,00	18,18%
Sociétés civiles	58 000,00	13,18%
Total	440 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° 25004552 - COORDINATION REGIONALE DE PASSEURS D'IMAGES - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	190 000,00 € TTC	15,79 %	30 000,00 €
		Montant total de la subvention	30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE D ILE DE FRANCE
Adresse administrative	:	19 RUE FREDERICK LEMAITRE 75020 PARIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur Dominique TOULAT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : COORDINATION REGIONALE DU DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
Passeurs d'images est un dispositif national d'éducation à l'image hors temps scolaire, décliné au niveau régional, qui est inscrit dans la convention de coopération avec le CNC et dont le projet a été redéfini selon de nouvelles directives données par la Région et la DRAC. La coordination régionale du dispositif est portée par l'ACRIF depuis 2021.

Ce dispositif met en œuvre les axes prioritaires souhaités par la Région et la DRAC : privilégier les actions en Grande Couronne et dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV), favoriser l'articulation temps scolaire / hors temps scolaire, se rapprocher des salles de cinéma indépendantes et des réseaux de salles, nouer des partenariats avec des lieux de création numérique et réfléchir à une logique de relais territoriaux. Ce dispositif permet de mettre en œuvre une vingtaine de projets par an : ateliers de pratique artistique, d'écriture et de réalisation, cinéma d'animation, mashup, etc.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le demandeur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges d'activités	75 000,00	39,47%
Communication	5 000,00	2,63%
Frais de structure	31 000,00	16,32%
Rémunération des personnels	79 000,00	41,58%
Total	190 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC (S)	160 000,00	84,21%
Région IdF (S)	30 000,00	15,79%
Total	190 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° 25004554 - ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL-DE-MARNE - 2026

Dispositif : Soutien aux réseaux cinématographiques (n° 00000130)
Délibération Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131008-300
Action : 13100802- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	482 000,00 € TTC	4,56 %	22 000,00 €
		Montant total de la subvention	22 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CINEMA PUBLIC
Adresse administrative	:	52 RUE JOSEPH DE MAISTRE 75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame CHARLOTTE VERNA, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL-DE-MARNE
Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Description :
L'association Cinéma Public rassemble 27 cinémas publics et associatifs sur le département du Val-de-Marne.

En 2026, elle proposera à son réseau de salles, les actions structurantes suivantes :
- des actions pédagogiques (avec les dispositifs d'éducation à l'image "Maternelle au cinéma" et "Collège au Cinéma") ;
- une action culturelle cinématographique (création de programmes, de ciné-concerts etc.) ;
- l'animation des salles (formation, rencontres, débats, partenariats locaux) ;
- des formations à destination des personnels des salles ;
- la diffusion des films (principalement via son festival de films jeune public "Ciné Junior") ;
- le projet "Ambassadeurs jeunes du cinéma" du CNC (co-porté par les 6 réseaux de salles) ;
- un site internet, des lettres mensuelles et l'animation des réseaux sociaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le réseau Cinéma Public en 2026 à hauteur de 22 000 euros, soit 4,56 % d'une base subventionnable de 482 000 euros correspondant au budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé au vote.

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	7 000,00	1,43%
Services extérieurs	54 000,00	11,02%
Autres services extérieurs	157 000,00	32,04%
Impôts et taxes	3 000,00	0,61%
Rémunération des personnels	260 000,00	53,06%
Autres charges de gestion courante	6 000,00	1,22%
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 000,00	0,61%
Total	490 000,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	31 000,00	6,33%
CD 94 (S)	305 000,00	62,24%
CNC (S)	37 000,00	7,55%
DRAC (S)	66 000,00	13,47%
Région IdF (S)	30 000,00	6,12%
Cotisations	5 000,00	1,02%
Autres produits	16 000,00	3,27%
Total	490 000,00	100,00 %

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097895 - Mika TARD - projet de long métrage documentaire - BUTCH (co-autrice : Katia LEWKOWICZ)

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)
Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-311-65131-131008-300
Action : 13100804- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	VERONIQUE TARD
Adresse administrative	:	38 RUE DES GRAVILLIERS 75003 PARIS
Statut Juridique	:	A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant	:	Madame Véronique TARD (pseudonyme : Mika TARD)

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'écriture de scénario pour le projet de long métrage documentaire BUTCH.

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2025 - 20 mai 2027
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'autrice : Mika Tard a co-réalisé un long métrage, MIKA EX MACHINA, sorti en salles en 2025.

Genre : Long métrage documentaire pour le cinéma (90 minutes)

Résumé : Lors de sa participation à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques en juillet 2024, la DJ française Barbara Butch est prise à partie sur des réseaux sociaux. Les suites données à sa plainte pour cyberharcèlement font jurisprudence.

Atelier : Les autrices proposent un atelier destiné aux lycéens, mêlant analyse de scènes, jeu devant la caméra et écriture collective. À partir d'extraits choisis, les élèves exploreront les liens entre interprétation, mise en scène et narration.

Avis favorable du comité de lecture, collège "confirmés", du 8 septembre 2025.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**
La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Aides à l'écriture de scénario

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097897 - Nathalie GIRAUD - Projet de long métrage de fiction - UN ÉTÉ ORDINAIRE

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)
Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-311-65131-131008-300
Action : 13100804- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 13 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	NATHALIE GIRAUD
Adresse administrative	:	24 RUE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE 75005 PARIS
Statut Juridique	:	A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant	:	Madame Nathalie GIRAUD

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'écriture de scénario pour le projet de long métrage de fiction UN ÉTÉ ORDINAIRE.

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2025 - 20 mai 2027
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'autrice : Nathalie Giraud est l'autrice de trois courts métrages : À LA GUERRE COMME À LA GUERRE (2023, 28 min), LE SILENCIEUX RIVAGE (2021, 36 min) et LES SAISONS SAUVAGES (2019, 20 min).

Titre : UN ÉTÉ ORDINAIRE

Genre : Long métrage de fiction pour le cinéma (90 minutes)

Résumé : Emma, 16 ans, vit dans l'ombre de sa mère Gabrielle, médecin de famille qui souffre d'alcoolisme. Elle travaille pendant l'été dans le cabinet vétérinaire de Jade et trouve dans ce nouvel environnement une échappatoire.

Atelier : L'autrice propose des projections-débats à des adolescents et jeunes adultes.

Avis favorable du comité de lecture, collège "confirmés" du 8 septembre 2025.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**
La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Aides à l'écriture de scénario

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097899 - Mia MA - projet d'unitaire documentaire - SINGING HONG KONG

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)
Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-311-65131-131008-300
Action : 13100804- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 13 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	MIA MA
Adresse administrative	:	11 PLACE DES ETATS UNIS 92120 MONTROUGE
Statut Juridique	:	A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant	:	Madame Mia MA

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'écriture du scénario pour le projet d'unitaire documentaire SINGING HONG KONG.

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2025 - 20 mai 2027
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'autrice : Mia Ma a réalisé un long métrage, FRÉQUENCE JULIE, en 2021.

Titre : SINGING HONG KONG

Genre : Unitaire documentaire (80 minutes)

Résumé : A Hong-Kong, Paul veille sur des monceaux de cartons de disques vinyles dans sa petite boutique. Alors qu'il fatigue, il s'inquiète : à qui léguer ce trésor musical dépositaire de la mémoire de Hong Kong ?

Atelier : L'autrice propose un atelier en milieu carcéral autour de la notion d'hors-champ. À partir de l'analyse de plans de cinéma et de leur vécu en milieu fermé, les participants exploreront cette thématique pour créer une œuvre filmée collective.

Avis favorable du comité de lecture, collège "confirmés", du 8 septembre 2025.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**
La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Aides à l'écriture de scénario

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX097902 - Ferdinand FLAME - projet de série de fiction - 507 HEURES (co-auteur : Léo BELAÏSCH)

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)
Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-311-65131-131008-300
Action : 13100804- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	FERDINAND FLAME
Adresse administrative	:	46 RUE DES POISSONNIERS 75018 PARIS
Statut Juridique	:	A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant	:	Monsieur Ferdinand FLAME

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'écriture de scénario pour le projet de série de fiction 507 HEURES.

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2025 - 20 mai 2027
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'auteur : Ferdinand Flame a co-écrit le long métrage MUNICIPALE de Thomas Paulot, sélectionné à l'ACID - Cannes en 2021.

Titre : 507 HEURES

Genre : Série de fiction (10x25 minutes)

Résumé : Claire, comédienne trentenaire, perd un rôle et se retrouve en difficulté. Son frère Isidore filme son quotidien, persuadé qu'elle est à l'aube de la célébrité. La série explore les coulisses du théâtre et du cinéma, entre humour, désillusions et quête de sens.

Atelier : Les auteurs proposent un atelier, à destination de lycéens, de réalisation d'un "documenteur", film hybride entre fiction et documentaire, visant à stimuler leur créativité, avec une part d'improvisation.

Avis favorable du comité de lecture, collège "confirmés", du 8 septembre 2025.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**
La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Aides à l'écriture de scénario

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098206 - Florentine GRELIER - projet de court métrage d'animation - LA TÊTE DE L'EAU

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)
Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-311-65131-131008-300
Action : 13100804- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 8 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	FLORENTINE GRELIER
Adresse administrative	:	7 RUE PALOUZIE 93400 SAINT OUEN SUR SEINE
Statut Juridique	:	A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant	:	Madame Florentine GRELIER

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'écriture pour le projet de court métrage d'animation LA TÊTE DE L'EAU.

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2025 - 20 mai 2027
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'autrice : Florentine Grelier a réalisé huit courts métrages d'animation, dont LES PETITS -POIS en 2022 et MON JUKE-BOX en 2019.

Titre : LA TÊTE DE L'EAU

Genre : Court métrage d'animation pour le cinéma (12 minutes)

Résumé : Le film raconte la traversée métaphorique d'un père et de sa fille, Florentine, à bord d'un bateau. Au cours du voyage, Florentine passe de 8 à 14 ans, tandis que résonnent les messages téléphoniques laissés par son père.
Soudain, la voix de son père s'arrête, laissant place à un bip lancinant. Le bateau se fige.

Atelier : L'autrice propose un atelier de réalisation d'un film d'animation, incluant de la prise de son documentairedirecte.

Avis favorable du comité de lecture, collège "débutants" du 9 septembre 2025.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**
La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Aides à l'écriture de scénario

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098207 - Grégoire BÉNABENT - projet de long métrage de fiction - UN GRAND GARÇON

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)
Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-311-65131-131008-300
Action : 13100804- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 13 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	GREGOIRE BENABENT
Adresse administrative	:	42 RUE DE LA DUEE 75020 PARIS
Statut Juridique	:	A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant	:	Monsieur Grégoire BÉNABENT

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'écriture de scénario pour le projet de long métrage de fiction UN GRAND GARÇON.

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2025 - 20 mai 2027
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'auteur : Grégoire Bénabent a réalisé trois courts métrages : SUNNY AFTERNOON (2019), REFUGE (2009) et HUMAINE (2005).

Titre : UN GRAND GARÇON

Genre : Long métrage de fiction pour le cinéma (90 minutes)

Résumé : Zach, 10 ans, vit seul dans un appartement depuis le départ inexpliqué de ses parents. Personne ne s'est encore aperçu de sa situation. Pour les besoins d'un rendez-vous à l'école, il demande à sa voisine, Babette, de se faire passer pour sa mère.

Atelier : L'auteur propose un atelier d'initiation à la dramaturgie et à l'écriture de scénario au sein d'une médiathèque.

Avis favorable du comité de lecture, collège "débutants", du 9 septembre 2025.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**
La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Aides à l'écriture de scénario

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098208 - Zoé BERTEMONT - projet de long métrage de fiction - CAMPING BYBLOS (co-autrice : Isabelle ZIGHONDI)

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)
Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-311-65131-131008-300
Action : 13100804- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ZOE BERTEMONT
Adresse administrative	:	29 AVENUE DES ESSARTS 14470 COURSEULLES SUR MER
Statut Juridique	:	A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant	:	Madame Zoé BERTEMONT

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'écriture de scénario pour le projet de long métrage de fiction CAMPING BYBLOS.

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2025 - 20 mai 2027
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'autrice : Zoé Bertemont, jeune diplômée du CEEA, a travaillé sur plusieurs projets de films de formats divers, tous en cours de développement.

Titre : CAMPING BYBLOS

Genre : Long métrage de fiction pour le cinéma (120 minutes)

Résumé : Liban, 1952. Jeanne, une jeune française atteinte de paralysie, interrompt son pèlerinage vers Jérusalem pour visiter le tombeau du moine libanais Charbel, dont les miracles attirent des foules. Elle y rencontre Malek, un aristocrate de Byblos. Ensemble, ils transforment la maison dont hérite Malek en un lieu d'accueil pour des réfugiés de la guerre. Mais leurs différences et la guerre civile qui éclate menacent de tout emporter.

Atelier : Les autrices proposent un atelier à destination de personnes en situation de handicap moteur. À travers l'étude de films, l'écriture, le jeu d'acteur et la mise en scène, les participants exploreront la représentation de la différence au cinéma.

Avis favorable du comité de lecture, collège "débutants", du 9 septembre 2025.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**
La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Aides à l'écriture de scénario

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098268 - Naïma LE CESNE - projet de court métrage de fiction - YOU WERE ALWAYS ON MY MIND

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)
Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-311-65131-131008-300
Action : 13100804- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 8 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	NAIMA LE CESNE
Adresse administrative	:	4 RUE DES FONTAINES DU TEMPLE 75003 PARIS
Statut Juridique	:	A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant	:	Madame Naïma LE CESNE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'écriture de scénario pour le projet de court métrage de fiction YOU WERE ALWAYS ON MY MIND.

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2025 - 20 mai 2027
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'autrice : Naïma Le Cesne a réalisé trois courts métrages : MER & FILLES (2019), JE SUIS VOTRE VICTIME (2019) et FISH AND CHIPS (2015).

Titre : YOU WERE ALWAYS ON MY MIND

Genre : Court métrage de fiction pour le cinéma (20 minutes)

Résumé : Rentrée 2001. Amina, adolescente d'une petite ville d'Île-de-France, tente de cacher ses origines algériennes pour s'intégrer au lycée. Quand son père, devenu sosie extravagant d'Elvis Presley, réapparaît après cinq ans d'absence, elle va devoir naviguer entre embarras, colère et désir de renouer avec lui malgré tout.

Atelier : L'autrice propose un atelier, à destination de lycéens, utilisant le téléphone portable comme outil de cinéma.

Avis favorable du comité de lecture, collège "débutants", du 9 septembre 2025.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**
La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Aides à l'écriture de scénario

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° EX098270 - Valentin NOUJAÏM - projet de long métrage de fiction - ASAA

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)
Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-311-65131-131008-300
Action : 13100804- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 13 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	VALENTIN NOUJAIM
Adresse administrative	:	43 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS 93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique	:	A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant	:	Monsieur Valentin NOUJAÏM

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'écriture de scénario pour le projet de long métrage de fiction ASAA.

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2025 - 20 mai 2027
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'auteur : Valentin Noujaïm est l'auteur d'une trilogie de courts métrages sur le quartier de la Défense, dont le premier opus, LA DÉFENSE VOLUME I - PACIFIC CLUB (2023), a été soutenu au titre du dispositif FoRTE.

Titre : ASAA

Genre : Long métrage de fiction pour le cinéma (90 minutes)

Résumé : Beyrouth, 2024. Charbel, adolescent orphelin de père, voit son monde vaciller lorsque sa mère tombe amoureuse de Youssef, marin syrien, un homme sensible, délicat et attentif aux autres. Fasciné par les figures de force et de pouvoir et aspirant à devenir un meneur, en passant par la violence, Charbel ne peut pas supporter la personnalité de son beau-père.

Atelier : L'auteur propose un atelier à destination de lycéens, mêlant photographie et écriture pour les inviter à explorer leur environnement urbain.

Avis favorable du comité de lecture, collège "confirmés", du 8 septembre 2025.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**
La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Aides à l'écriture de scénario

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° 25004464 - Katia LEWKOWICZ - projet de long métrage documentaire - BUTCH (co-autrice : Mika TARD)

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)
Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-311-65131-131008-300
Action : 13100804- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	KATIA WEIL LEWKOWICZ
Adresse administrative	:	10 RUE RODIER 75009 PARIS
Statut Juridique	:	A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant	:	Madame Katia LEWKOWICZ

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'écriture de scénario pour le projet de long métrage documentaire BUTCH.

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2025 - 20 mai 2027
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'autrice : Katia Lewkowicz est la réalisatrice de trois longs métrages : FORTE (2020), TIENS-TOI DROITE (2014) et POURQUOI TU PLEURES ? (2011)

Genre : Long métrage documentaire pour le cinéma (90 minutes)

Résumé : Lors de sa participation à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques en juillet 2024, la DJ française Barbara Butch est prise à partie sur des réseaux sociaux. Les suites données à sa plainte pour cyberharcèlement font jurisprudence.

Atelier : Les autrices proposent un atelier destiné aux lycéens, mêlant analyse de scènes, jeu devant la caméra et écriture collective. À partir d'extraits choisis, les élèves exploreront les liens entre interprétation, mise en scène et narration.

Avis favorable du comité de lecture, collège "confirmés", du 8 septembre 2025.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**
La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Aides à l'écriture de scénario

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° 25004466 - Léo BELAÏSCH - projet de série fiction - 507 HEURES (co-auteur : Ferdinand FLAME)

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)
Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-311-65131-131008-300
Action : 13100804- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: LEO BELAISCH
Adresse administrative	: 46 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE 75011 PARIS
Statut Juridique	: A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant	: Monsieur Léo BELAÏSCH

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'écriture de scénario pour le projet de série de fiction de 507 HEURES.

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2025 - 20 mai 2027
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'auteur : Léo Belaïsch a réalisé plusieurs courts métrages dont PAPA EST UNE PIERRE QUI ROULE en 2023 et LOUISE ET LOUIS en 2019.

Titre : 507 HEURES

Genre : Série de fiction (10x25 minutes)

Résumé : Claire, comédienne trentenaire, voit sa carrière dérailler après une série de revers, perd un rôle et se retrouve en difficulté. Son frère Isidore la filme son quotidien, persuadé qu'elle est à l'aube de la célébrité. La série explore les coulisses du théâtre et du cinéma, entre humour, désillusions et quête de sens.

Atelier : Les auteurs proposent un atelier, à destination de lycéens, de réalisation d'un "documenteur", film hybride entre fiction et documentaire, visant à stimuler leur créativité, jeu et avec une part d'improvisation.

Avis favorable du comité de lecture, collège "confirmés", du 8 septembre 2025.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**
La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Aides à l'écriture de scénario

Commission permanente du 20 novembre 2025 - CP2025-321

DOSSIER N° 25004467 - Isabelle ZIGHONDI - projet de long métrage de fiction - CAMPING BYBLOS (co-autrice : Zoé BERTEMONT)

Dispositif : Aide à l'écriture de scénario (auteurs) (n° 00000788)
Délibération Cadre : CP2020-371 du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-311-65131-131008-300
Action : 13100804- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ISABELLE ZIGHONDI
Adresse administrative	:	105 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Statut Juridique	:	A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant	:	Madame Isabelle ZIGHONDI

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'écriture de scénario pour le projet de long métrage de fiction CAMPING BYBLOS.

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2025 - 20 mai 2027
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'autrice : Isabelle Zighondi a réalisé un court métrage, DE L'AUTRE CÔTÉ, en 2017.

Titre : CAMPING BYBLOS

Genre : Long métrage de fiction pour le cinéma (120 minutes)

Résumé : Liban, 1952. Jeanne, une jeune française atteinte de paralysie, interrompt son pèlerinage vers Jérusalem pour visiter le tombeau du moine libanais Charbel, dont les miracles attirent des foules. Elle y rencontre Malek, un aristocrate de Byblos. Ensemble, ils transforment la maison dont hérite Malek en un lieu d'accueil pour des réfugiés de la guerre. Mais leurs différences et la guerre civile qui éclate menacent de tout emporter.

Ateliers : Les autrices proposent un atelier à destination de personnes en situation de handicap moteur. À travers l'étude de films, l'écriture, le jeu d'acteur et la mise en scène, les participants exploreront la représentation de la différence au cinéma.

Avis favorable du comité de lecture, collège "débutants", du 9 septembre 2025.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**
La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Aides à l'écriture de scénario

Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2025 – CP2025-321
Commission permanente du 27 mars 2025 - CP2025-063

DOSSIER N° EX091029 - ALLELUIA

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	482 239,00 € HT	22,50 %	108 500,00 €
		Montant total de la subvention	108 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DOLCE VITA FILMS
Adresse administrative : 13 BD DE ROCHECHOUART
75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame GABRIELE IRMER, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production pour le long métrage de fiction pour le cinéma ALLELUIA (110 minutes), de Zézé Gamboa.

Dates prévisionnelles : 14 octobre 2024 - 27 mars 2032
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteur et réalisateur : Zézé Gamboa

Synopsis : ALLELUIA est une histoire fictive, inspirée de faits réels, racontant l'épopée de quatre pêcheurs capverdiens, à la dérive pendant plus de 60 jours dans l'océan Atlantique. Le film dépeint la précarité des différents parcours de vie, qui s'écroulent et se reconstruisent, pendant et après un événement traumatique.

Commentaire : Zézé Gamboa signe un drame poétique aux allures d'odyssée, immergé dans l'univers des pêcheurs en chalutier du Cap-Vert des années 80, offrant une allégorie de notre monde contemporain.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 31 janvier 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	482 239,00	21,84%
Dépenses hors Île-de-France	1 726 009,00	78,16%
Total	2 208 248,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	50 000,00	2,26%
1er coproducteur étranger : Portugal	1 080 248,00	48,92%
2ème coproducteur étranger : Angola	218 000,00	9,87%
Pré-achat Pay TV : Canal+ International	50 000,00	2,26%
Pré-achat Free TV : ARTE	90 000,00	4,08%
Droits salle France : Jour2Fête	20 000,00	0,91%
Eurimages (part française)	150 000,00	6,79%
CNC CVS	100 000,00	4,53%
CNC ACM	190 000,00	8,60%
Aide régionale Île-de-France (sollicitée)	240 000,00	10,87%
Ventes internationales : The Party (part française)	20 000,00	0,91%
Total	2 208 248,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2025 – CP2025-321
Commission permanente du 19 juin 2025 - CP2025-145

DOSSIER N° EX093057 - ANOTHER JOURNEY WITHOUT WOMEN

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	448 547,00 € HT	24,52 %	110 000,00 €
		Montant total de la subvention	110 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EAUX VIVES PRODUCTIONS
Adresse administrative : 17 RUE HENRY MONNIER
75009 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame XENIA MAINGOT, Productrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage ANOTHER DAY WITHOUT WOMEN de Illum Jacobi.

Dates prévisionnelles : 15 janvier 2025 - 19 juin 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Co-auteurs : Illum Jacobi, Hans Frederik Jacobsen et Mads Stegger
Réalisateur : Illum Jacobi

Synopsis : En 1918, trois hommes scandinaves se lancent dans une expédition en Arctique afin de planter un drapeau sur la pointe nord du Groenland. Ils emportent une quantité astronomique de tabac, mais pas assez de nourriture. Un des Inuits qui accompagne le groupe cherche tant bien que mal à maintenir l'entente entre les hommes.

Avis favorable du comité de lecture cinéma international du 14 avril 2025.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	448 547,00	12,96%
Dépenses hors Île-de-France	3 011 811,00	87,04%
Total	3 460 358,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	9 795,00	0,28%
1er coproducteur : Allemagne	1 419 270,00	41,01%
2ème coproducteur : Danemark	784 842,00	22,68%
3ème coproducteur : Suède	515 288,00	14,89%
Préachat et apport en coproduction Free TV : Arte	200 000,00	5,78%
Eurimages (part française)	92 655,00	2,68%
CNC : ACM	160 000,00	4,62%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	200 000,00	5,78%
Droits France : Jour2Fête	50 000,00	1,44%
Ventes internationales : Nordisk Sales (part française)	28 608,00	0,83%
Total	3 460 458,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

FONDS DE SOUTIEN CINEMA ET AUDIOVISUEL
DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

CONVENTION N° CP2023-372 (dossier n° EX079405)

Avenant n°1 de transfert en faveur de la société
BANIJAY STUDIO FRANCE MA2

AVENANT ENTRE LES SOUSIGNES :

LA REGION ÎLE-DE-FRANCE, représentée par sa Présidente, Valérie Pécresse agissant en vertu de la délibération n° CP 2025-321 du 20 novembre 2025,
Ci-après dénommé « La région »

Et

L'organisme dénommé : **CAPA DRAMA**
Dont l'adresse est située : 123 BOULEVARD GRENELLE 75015 PARIS
N° SIRET : 39238690000022
Ayant pour représentant : Monsieur Claure Chelli
En qualité de : Producteur
Ci-après dénommé « Le bénéficiaire initial »

Et

L'organisme dénommé : **BANIJAY STUDIO FRANCE MA2**
dont l'adresse est situé : 23 RUE LINOIS 75015 PARIS
N° SIRET : 90846027200028
Ayant pour représentant : Alexia Laroche-Joubert
En qualité de : Présidente
Ci-après dénommée "Le bénéficiaire", d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : n°SA.59119 (Cinéma et audiovisuel), relatif pour l'Île-de-France, au fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014 publié au JOUE L 187 du 26 juin 2014 modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE L156 du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE L215 du 7 juillet 2020.

L'attribution par la Région d'une aide financière et son versement se font dans le respect des dispositions des délibérations susvisées, de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », de la délibération n°CR2020-016 du 5 mars 2020 relative à la politique cinéma et audiovisuelle renforcée dans

les domaines de l'international et de la diffusion, des conditions de la présente convention et des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil régional n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier prorogé par la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022, et des conditions suivantes.

Par délibération n° CP2023-372 du 17 novembre 2023, une aide remboursable d'un montant de 330 000 € a été attribuée pour la mise en œuvre de la 2ème saison de la série de fiction MARIE-ANTOINETTE (dossier EX079405) réalisée par Edward Balzagette et Raph Reyntjents à la société CAPA DRAMA.

Considérant que les sociétés CAPA DRAMA et BANIJAY STUDIO FRANCE MA2 ont signé un accord de codéveloppement et de coproduction le 20 avril 2023 et que la société BANIJAY MA2 gère la comptabilité, les contrats ainsi que les demandes de subventions.

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Compte tenu de cette décision et dans la mesure où les éléments artistiques et culturels qui ont conduit la commission permanente à retenir ce projet demeurent inchangés, le présent avenant a pour objet de transférer le reste de l'aide remboursable attribuée par la délibération n° CP2023-372 du 17 novembre 2023 (dossier n° EX079405) en faveur de la société BANIJAY STUDIO FRANCE MA2.

La société BANIJAY STUDIO FRANCE MA2 s'engage à reprendre et à respecter l'ensemble des droits et obligations à l'égard de la Région. Le versement du solde de l'aide remboursable en faveur de la société BANIJAY STUDIO FRANCE MA2 interviendra après le respect de ces droits et obligations conformément aux dispositions de la convention signée le 26 février 2024.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE LA FICHE PROJET

La partie « PRESENTATION DE L'ORGANISME » de la fiche projet n° EX083601 annexée à la délibération n° CP2025-040 du 30 janvier 2025 est modifiée comme suit :

L'organisme dénommé : **BANIJAY STUDIO FRANCE MA2**
dont l'adresse est situé : 23 RUE LINOIS 75015 PARIS
N° SIRET : 90846027200028
Ayant pour représentant : Alexia Laroche-Joubert
En qualité de : Présidente

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de son approbation par délibération de la commission permanente du 20 novembre 2025.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes les stipulations de la convention initiale, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

ARTICLE 5 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée ' fiche-projet ' adoptés par délibération n° CP2025-321 du 20 novembre 2025.

Fait en trois exemplaires originaux dont un envoyé au R.C.A.

Le ..... **Pour la Région Ile-de-France**	**Le**..... **Pour la société**	**Le**..... **Pour la société**
Valérie PECRESSE (*signature et cachet*)	LE BENEFICIAIRE (*signature et cachet*)	LE BENEFICIAIRE INITIAL (*signature et cachet*)

Modifiée par la commission permanente du 20 novembre 2025 – CP2025-321
Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-372

DOSSIER N° EX079405 - MARIE-ANTOINETTE SAISON 2

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020
Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 330 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: BANIJAY STUDIO FRANCE MA2
Adresse administrative	: 23 RUE LINOIS 75015 PARIS
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Madame ALEXIA LAROCHE-JOUBERT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production de la série de fiction MARIE-ANTOINETTE saison 2 (8x52mn) réalisée par Edward Balzagette et Raph Reyntjents pour Canal +.

Dates prévisionnelles : 14 juin 2023 - 17 novembre 2031
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Auteurs : Deborah Davis, Louise Ironside, Charlotte Wolf, Francesca Forristal et Andrew Bampfield

Réalisateur : Edward Balzagette et Raph Reyntjents

Avec : Emilia Schüle, Louis Cunningham, Jack Archer, Jasmine Blackborrow, Roxane Duran, Caroline Piette, Oscar Lesage et Crystal Shepherd-Cross

Présentation : Alors que Marie-Antoinette et Louis semblent au sommet du pouvoir, ils doivent faire face à une crise financière sans précédent. Les attaques incessantes de Provence et de Chartres contre le couple royal attisent la haine des nobles tandis que des conséquences désastreuses se profilent avec l'affaire du Collier. De Versailles au Palais-Royal, la révolte gronde...
La première saison de cette série a déjà été soutenue par la Région.

Avis favorable du comité de lecture Audiovisuel du 16 octobre 2023.

L'aide proposée est constituée d'une aide Fonds de soutien de 300 000€ et d'un bonus pour dépenses techniques exceptionnelles de 30 000€.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	17 866 539,70	59,28%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France (hors imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	8 130 909,30	26,98%
Autre dépenses (imprévus frais généraux et poste 9 du devis Région)	4 139 916,00	13,74%
Total	30 137 365,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	1 054 182,50	3,50%
Groupe Banijay	1 054 182,50	3,50%
Beside coproducteur belge	1 828 000,00	6,07%
Canal +	11 200 000,00	37,16%
Canal + Pologne	436 000,00	1,45%
CNC, cosip automatique	845 000,00	2,80%
Crédit d'impôt (le cas échéant)	4 000 000,00	13,27%
Aide régionale demandée	420 000,00	1,39%
Aide Media	500 000,00	1,66%
Distribution Banijay rights MG	8 800 000,00	29,20%
Total	30 137 365,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d’aides :
(EX) SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2025 – CP2025-321
Commission permanente du 27 mars 2025 - CP2025-063

DOSSIER N° EX090745 - LA NOVICE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LIGNE 2
Adresse administrative	:	9 AVENUE SECRETAN 75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Société par Actions Simplifiées
Représentant	:	Madame CAMILLE DELEAU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à la production de long métrage de fiction pour le cinéma LA NOVICE (90 minutes), de Saskia WALEDISCH.

Dates prévisionnelles : 30 septembre 2024 - 27 mars 2032
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice et réalisatrice : Saskia Waledisch

Synopsis : Quand Adèle, 27 ans, dont cinq passés au couvent, apprend qu'elle ne pourra pas prononcer ses voeux définitifs et ainsi devenir une épouse du Christ, son univers se déchire. La jeune femme va devoir quitter ses Soeurs et retourner au monde, après y avoir volontairement renoncé et organisé son départ.
Commence alors pour elle un réapprentissage des choses de la vie et une quête d'elle-même : qu'est-ce qui reste de nous après une rupture ? Et comment fait-on pour se reconstruire ?

Commentaire : Saskia Waledisch réalise un premier long métrage, porté par Marion Barbeau et Philippe Katerine.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 16 janvier 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- NOGENT-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	1 568 309,00	62,88%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	396 848,00	15,91%
Autres dépenses	528 882,00	21,21%
Total	2 494 039,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	587 877,00	23,57%
Pré-achat et apport copro : France TV	517 500,00	20,75%
Pré-achat Pay TV : Canal+	610 000,00	24,46%
Pré-achat Pay TV : Ciné+	80 000,00	3,21%
Aide régionale Île-de-France (sollicitée)	313 662,00	12,58%
Aide régionale Nouvelle-Aquitaine	150 000,00	6,01%
Pool de SOFICA	100 000,00	4,01%
Procirep	5 000,00	0,20%
Droits salle France : KMBO	80 000,00	3,21%
Ventes internationales : Be For Films	50 000,00	2,00%
Total	2 494 039,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

Modifiée par la Commission permanente du 20 novembre 2025 – CP2025-321
Commission permanente du 19 juin 2025 - CP2025-145

DOSSIER N° EX092993 - L'INCIDENT

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)
Délibération Cadre : CP2024-247 du 27/09/2024
Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300
Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: LIGNE 2
Adresse administrative	: 9 AVENUE SECRETAN 75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Madame CAMILLE DELEAU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : production du long métrage L'INCIDENT de Victoria Musiedlak.

Dates prévisionnelles : 13 janvier 2025 - 19 juin 2033
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Autrice et réalisatrice : Victoria Musiedlak

Synopsis : Apollonia et Harry, couple soudé et parents de deux fillettes, reviennent en France après 15 ans à l'étranger. Alors qu'ils séjournent chez les parents d'Harry, Michel, le père, a un comportement inapproprié. Des questions sur l'attitude de Michel émergent et se propagent dans le couple, le divisent, jusqu'à tout ravager.

Avis favorable du comité de lecture cinéma du 14 avril 2025.

L'aide proposée est constituée d'une aide Fonds de soutien de 222 000 € et d'un bonus éco-production de 28 000 €.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- ASNIERES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	2 846 181,00	78,88%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	76 792,00	2,13%
Autre dépenses	685 276,00	18,99%
Total	3 608 249,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	702 447,00	19,47%
Apport en coproduction et préachat Free TV : FTV	622 500,00	17,25%
Préachat Pay TV : Canal+	800 000,00	22,17%
Préachat Pay TV : Ciné+	80 000,00	2,22%
CNC : ASR	400 000,00	11,09%
CNC : aide au développement	12 000,00	0,33%
Procirep-Angoa : aide au développement	14 760,00	0,41%
Région Île-de-France : aide à la production (sollicitée)	406 542,00	11,27%
Région Pictanovo : aide au développement	10 000,00	0,28%
Sofica Impact	25 000,00	0,69%
Pool de Soficas	145 000,00	4,02%
Droits France : Tandem	200 000,00	5,54%
Ventes internationales : Be For Films	100 000,00	2,77%
Apport coproducteur : Luxembourg	35 000,00	0,97%
Appot coproducteur : Belgique	55 000,00	1,52%
Total	3 608 249,00	100,00 %

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s)

d’aides :
SA.112926 Cinéma et Audiovisuel (ex SA.59119) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel et Fonds de soutien international

CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025

DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE

2023-2025

ENTRE

L'ÉTAT (DRAC ÎLE-DE-FRANCE)

LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ET

LA VILLE DE PARIS

Vu le Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne, notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°) et R.112-23 ;

Vu le Règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l’image animée, notamment son article 110-5 (2°) ;

Vu le Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d’aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu le Règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides *de minimis* ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-4, L. 1511-2 et L. 4211-1 (6°) ;

Vu la convention de coopération pour le cinéma et l’image animée entre l’Etat (DRAC Île-de-France), le CNC, la Région Île-de-France, le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris pour la période 2023-2025, son premier avenant et leurs modalités techniques ;

Vu la délibération n° ……. du ……. du Conseil régional autorisant sa Présidente à signer la présente convention ;

Vu la délibération n°……. du …… du Conseil départemental autorisant son Président à signer la présente convention ;

Vu la délibération n°…… du …… du Conseil de Paris autorisant sa maire à signer la présente convention ;

Vu le budget du centre national du cinéma et de l’image animée pour 2025 ;

Vu le budget primitif 2025 de la Région Île-de-France ;

Vu le budget primitif 2025 du Département Seine-Saint-Denis ;

Vu le budget primitif 2025 de la Ville de Paris ;

Vu le budget primitif 2025 de la DRAC Île-de-France ;

Considérant le document unique du 4 juillet 2022 « Ma classe au cinéma – Engagement des partenaires » relatif aux dispositifs scolaires ;

Considérant le protocole d’accord interministériel relatif au dispositif « Passeurs d’Images » du 26 octobre 2009 ;

Considérant la circulaire de la ministre de la Culture et de la communication du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences,

ENTRE

L'État, représenté par le Préfet de la Région **Île-de-France**, Préfet de Paris et d'Île-de-France, ci-après désigné « l'État »,

Le Centre national du cinéma et de l'image animée, représenté par son Président, ci-après désigné « le CNC »,

La Région Île-de-France, représentée par sa Présidente, ci-après désignée « la Région »,

Le Département de Seine-Saint-Denis, représentée par son Président, ci-après désignée « le Département »,

ET

La Ville de Paris, représentée par sa Maire, ci-après désignée « la Ville ».

En application de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée et de son avenant n°1 conclus entre l'État (DRAC Île-de-France), le Centre national du cinéma et de l'image animée, la Région Île-de-France, le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris, pour la période 2023-2025, et notamment de l'article 30 relatif aux dispositions financières, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

L'engagement prévisionnel global de chacun des partenaires de la convention de coopération à la mise en œuvre des axes contractuels pour l'année 2025 s'établit comme suit :

État (DRAC Île-de-France)	**1 447 666 €**
Région Île-de-France	**19 102 210 €**
Département de la Seine-Saint-Denis	**1 419 000 €**
Ville de Paris	**2 960 200 €**
CNC	**8 117 950 €**

Dont : - 2 625 250 € faisant l'objet de versements directs aux collectivités partenaires selon des modalités précisées à l'article 4 a), b) et c)
- 5 492 700 € versés directement aux structures locales selon des modalités précisées à l'article 4 d)

TOTAL	**33 047 026 €**

Sur 2024, le CNC a aussi engagé financièrement[1] :

- 234 234 968 € pour le territoire d'Île-de-France (Fonds de soutien à l'audiovisuel, soutien à l'exploitation, aide aux moyens techniques, Ambassadeurs jeunes) ;
- 2 253 619 € au national (Ma Classe au Cinéma, Passeurs d'Images).

En tout état de cause, l'engagement définitif global du CNC ne peut excéder le montant indiqué ci-dessus.

ARTICLE 2 - TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF 2025

Le tableau détaillé en annexe de la présente convention précise l'engagement prévisionnel de chacun des partenaires propre à chaque action engagée. Ces engagements sont réalisés sous forme de subvention.

ARTICLE 3 - SUBVENTIONS DE LA DRAC ÎLE-DE-FRANCE

Les subventions de la DRAC Île-de-France, d'un montant global de **1 447 666 €**, sont imputées comme suit, sur le programme 361 : éducation à l'image en temps scolaire (dont enseignements artistiques et résidences) et hors temps scolaire : 909 166 € ; développement des publics, diffusion culturelle et autres dispositifs (dont l'été culturel et Culture Pro) : 538 500 €.

Elles seront versées directement aux associations concernées selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 4 - SUBVENTIONS DU CNC

a) Les subventions du CNC **à la Région**, d'un montant prévisionnel global de **2 359 000 €** seront versées en deux fois à l'ordre de Monsieur le payeur régional de Région Île-de-France sur le compte suivant :

Banque de France – Recette générale des finances – collectivités territoriales R75000000000, code banque 30001, code guichet 00064, clé 86.

Le premier versement, **soit 1 179 500 €,** intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d'un ou plusieurs comités de lecture. Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé par la convention de coopération, des délibérations des commissions permanentes, ainsi que d'un courrier attestant de la réalisation effective des projets aidés et des sommes mandatées par projet.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Région, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

- **Axe I - Article 5**

[1] Les chiffres de 2025 ne sont pas exploitables car l'attribution des subventions n'est pas achevée.

« Soutenir l'accompagnement des auteurs » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385 :

Pour l'aide sélective à l'écriture sous forme de bourse (art. 5.1), d'un montant prévisionnel global de 126 000 € :

63 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

- **Axe I - Article 8**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385, d'un montant prévisionnel global de 1 000 000 € :

500 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu soit l'agrément des investissements ou l'agrément de production délivré par le CNC, soit une aide aux cinémas du monde délivrée par le CNC.

- **Axe I - Article 9**

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385, d'un montant prévisionnel global de 1 000 000 € :

500 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées répondent aux conditions d'éligibilité du fonds de soutien audiovisuel du CNC.

- **Axe I - Article 10**

« Aide sélective après réalisation de la Région » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385, d'un montant prévisionnel global de 233 000 € :

116 500 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action et des documents visés au 1er paragraphe du présent article et vérification, pour les œuvres de longs métrages, qu'elles ont obtenu soit l'agrément des investissements ou l'agrément de production délivré par le CNC, soit une aide aux cinémas du monde délivrée par le CNC.

Les sommes pouvant bénéficier de l'abondement du CNC, affectées aux différentes enveloppes cofinancées, peuvent être transférées aux enveloppes liées aux actions d'émergence et de création (article 5.1), dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €), à condition d'une demande écrite de la Région, avant le dernier trimestre de l'année civile concernée et avec l'accord exprès du CNC.

L’ordonnateur de la dépense est le président du CNC, et le comptable assignataire, l’agent comptable du CNC.

b) Les subventions du CNC **au Département de la Seine-Saint-Denis**, d’un montant prévisionnel global de **107 750 €,** seront versées en deux fois à l’ordre de Monsieur le payeur départemental du Département de la Seine-Saint-Denis sur le compte suivant :

Banque de France – BDF Pantin Code banque 30001, Code guichet 00934, n° du compte C9320000000, Clé RIB 63.

Le premier versement, **soit 56 875 €**, intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d’un ou plusieurs comités de lecture. Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé par la convention de coopération, des délibérations des commissions permanentes, ainsi que d’un courrier attestant de la réalisation effective des projets aidés et des sommes mandatées par projet.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par le Département, sans pouvoir cependant excéder l’engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

- **Axe I - Article 4**

« Soutenir l’émergence et au renouveau des talents » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d’intervention D2385, d’un montant prévisionnel global de 11 000 € :

Pour le déploiement de l’opération *Talents en Court* (art. 4.1) :

2 500 € à la signature,
le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception d’un bilan qualitatif et quantitatif de l’action et des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

Pour le dispositif l’*Atelier* (art. 4.4) :

6 000 € à la signature.

- **Axe I - Article 7**

« Aide à la production d’œuvres cinématographiques de courte durée » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d’intervention D2385, d’un montant prévisionnel global de 50 000 € :

25 000 € à la signature,
le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

- **Axe II - Article 17.1**

« L’emploi des médiateurs en salle de cinéma » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d’intervention D2385, d’un montant prévisionnel global de 33 750 € :

16 875 € à la signature,
le solde après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

- **Axe II - Article 18.2**

« Soutien à la diffusion des œuvres aidées » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385, d'un montant prévisionnel global de 13 000 € :

6 500 € à la signature,
le solde après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

Les sommes pouvant bénéficier de l'abondement du CNC, affectées aux différentes enveloppes cofinancées, peuvent être transférées aux enveloppes liées aux actions d'émergence et de création (articles 4 et 7) ainsi que de développement et renouvellement des publics (articles 17.1 et 18.2), dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €), à condition d'une demande écrite du Département, avant le dernier trimestre de l'année civile concernée et avec l'accord exprès du CNC.

L'ordonnateur de la dépense est le président du CNC, et le comptable assignataire, l'Agent comptable du CNC.

c) Les subventions du CNC **à la Ville de Paris**, d'un montant prévisionnel global de **158 500 €,** seront versées en deux fois à l'ordre de Monsieur le payeur sur le compte suivant :

Banque de France – Recette générale des finances – Collectivités territoriales Code banque 30001, Code guichet 00064, n° du compte U7530000000, Clé 40.

Le premier versement, **soit 79 250 €**, intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d'un ou plusieurs comités de lecture. Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé par la convention de coopération, des délibérations des conseils municipaux, ainsi que d'un courrier attestant de la réalisation effective des projets aidés et des sommes mandatées par projet.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Ville, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

- **Axe I – Article 6**

« Aide développement de projets d'œuvres nouveaux médias » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385, d'un montant prévisionnel global de 40 000 € :

20 000 € à la signature,
le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

- **Axe I - Article 7**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385, d'un montant prévisionnel global de 90 000 € :

45 000 € à la signature,
le solde au plus tard le 31 décembre 2028, après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

- **Axe II - Article 17.1**

« L'emploi des médiateurs en salle de cinéma » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385, d'un montant prévisionnel global de 28 500 € :

14 250 € à la signature,
le solde après réception des documents visés au 1er paragraphe du présent article.

Les sommes pouvant bénéficier de l'abondement du CNC, affectées aux différentes enveloppes cofinancées, peuvent être transférées aux enveloppes liées aux actions d'émergence et de création (articles 6 et 7) ainsi que de développement et renouvellement des publics (article 17.1), dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €), à condition d'une demande écrite de la Ville, avant le dernier trimestre de l'année civile concernée et avec l'accord exprès du CNC.

L'ordonnateur de la dépense est le président du CNC, et le comptable assignataire, l'Agent comptable du CNC.

d) A titre d'information, les subventions du CNC aux festivals et structures, d'un montant total de **5 492 700 €**, détaillé dans le document annexé à la présente convention, seront versées directement aux organisateurs et structures selon des modalités fixées par décision et convention bipartite.

L'ordonnateur de la dépense est le président du CNC, et le comptable assignataire, l'Agent comptable du CNC.

ARTICLE 5 - SUBVENTIONS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Les subventions de la Région Île-de-France, d'un montant global de **19 102 210 €** seront versées conformément aux dispositifs en vigueur.

ARTICLE 6 - SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Les subventions du Département de la Seine-Saint-Denis, d’un montant global de **1 419 000 €** seront versées conformément aux dispositifs en vigueur.

ARTICLE 7 - SUBVENTIONS DE LA VILLE DE PARIS

Les subventions de la Ville de Paris, d’un montant global de **2 960 200 €** seront versées conformément aux dispositifs en vigueur.

ARTICLE 8 - CLAUSE DE REVERSEMENT

S'il apparaît que les engagements des contractants ne sont pas tenus en tout ou partie dans les mêmes délais, chaque partie peut demander le reversement du montant de sa contribution aux opérations qui ne sont pas réalisées.

ARTICLE 9 - DISPOSITION FINALE

La présente convention ne peut en aucun cas être opposée aux présents signataires par les personnes morales ou leurs représentants cités à la présente, celle-ci ne valant engagement qu'entre les signataires.

La présente convention est signée en cinq exemplaires originaux.

À Paris, le ……

Pour la Région Île-de-France,
la présidente

Valérie PECRESSE

Pour l'État,
le préfet de Paris et d'Île-de-France

Marc GUILLAUME

Pour Département de la Seine-Saint-Denis,
le président

Stéphane TROUSSEL

Pour la Ville de Paris,
la maire

Anne HIDALGO

Pour le Centre national
du cinéma et de l'image animée,
le président

Gaëtan BRUEL

Pour le Centre national du cinéma et de l'image animée, le contrôleur général économique et financier

Vincent GUITTON

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
ANNEXE FINANCIÈRE RÉCAPITULATIVE 2025

	ÉTAT DRAC	CNC Soutien direct aux struct. rég.	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	CNC Cofinancement CNC vers Rég.	TOTAL Intermédiaire Région + CNC	DÉPARTEMENT + SEINE-SAINT-DENIS	CNC Cofinancement CNC vers SSD	TOTAL Intermédiaire SSD + CNC	VILLE DE PARIS	CNC Cofinancement CNC vers VDP	TOTAL Intermédiaire VDP + CNC	TOTAL GLOBAL
Axe I - Soutenir la création pour favoriser l'émergence des talents												
Art. 4 Soutenir l'émergence et le renouveau des talents	-	-	226,924	-	226,924	51,000	11,000	62,000	-	-	-	288,924
4.1 - Le déploiement de l'opération *Talents en Court*	-	-	10,000	-	10,000	15,000	5,000	20,000	-	-	-	30,000
4.2 - Le Fonds Régional pour les Talents Emergents (FoRTE)	-	-	216,924		216,924	-	-	-	-		-	216,924
4.3 - Dispositif KINO	-	-	-	-	-	10,000	-	10,000	-	-	-	10,000
4.4 - Dispositif L'Atelier	-	-	-	-	-	6,000	6,000	12,000	-	-	-	12,000
4.5 - Grand Prix du Festival Côté Court		-	-	-	-	10,000	-	10,000	-	-	-	10,000
4.6 - Dispositif La passerelle	-	-	-	-	-	10,000	-	10,000	-	-	-	10,000
Art. 5 Soutenir l'accompagnement des auteurs	45,000	995,700	398,000	126,000	524,000	390,000	-	390,000	45,500	-	45,500	2,000,200
5.1 - Aide sélective à l'écriture sous forme de bourse de la Région	-	-	254,000	126,000	380,000	-	-	-	-	-	-	380,000
5.2 - Aide à l'écriture et au développement sous forme de bourse de l'Aide au film court en Seine-Saint-Denis	-	-	-	-	-	20,000	-	20,000	-	-	-	20,000
5.3 - Soutenir les résidences	-	90,000	-	-	-	-	-	-	30,500	-	30,500	120,500
5.4 - Soutien aux associations qui accompagnent les auteurs	45,000	905,700	144,000	-	144,000	370,000	-	370,000	15,000	-	15,000	1,479,700
Art. 6 Aide au développement de projets d'œuvres nouveaux médias	-	-	-	-	-	-	-	-	160,000	40,000	200,000	200,000
Art. 7 Aide à la production d'œuvres de courte durée	-	-	-	-	-	100,000	50,000	150,000	230,000	90,000	320,000	470,000
Art. 8 Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée	-	-	10,173,000	1,000,000	11,173,000	-	-	-	-	-	-	11,173,000
Art. 9 Aide à la production d'œuvres audiovisuelles	-	*225 840 984 € pour mémoire (1)*	2,827,000	1,000,000	3,827,000	-	-	-	-	-	-	3,827,000
Art. 10 Aide sélective après réalisation de la Région	-	-	467,000	233,000	700,000	-	-	-	-	-	-	700,000
Art. 11 Aide aux jeux vidéo	-	-	500,000	-	500,000	-	-	-	-	-	-	500,000
SOUS-TOTAL AXE I	45,000	995,700	14,591,924	2,359,000	16,950,924	541,000	61,000	602,000	435,500	130,000	565,500	19,159,124
Axe II - Structurer les filières et l'emploi pour renforcer l'attractivité des territoires												
Art. 13 Accueil des tournages	-	-	500,000	-	500,000	-	-	-	-	-	-	500,000
Art. 14 Le soutien au développement de la filière	-	1,926,000	119,000	-	119,000	-	-	-	7,000	-	7,000	2,052,000
14.1 – Soutien à la capacité d'investissement des entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14.2 – Soutien à l'implantation et au développement d'entreprises et d'écosystèmes locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14.3 – Soutien à la modernisation d'équipements adaptés : studios de tournage et de productions numériques	-	*3 304 756 € pour mémoire (2)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14.4 – Soutien aux professionnels : actions de mise en réseau et de structuration de filières	-	1,926,000	119,000	-	119,000	-	-	-	7,000	-	7,000	2,052,000
Art. 15 Soutenir la formation professionnelle	-	232,000	150,000	-	150,000	-	-	-	-	-	-	382,000
SOUS-TOTAL AXE II	-	2,158,000	769,000	-	769,000	-	-	-	7,000	-	7,000	2,934,000
Axe III - Reconquérir les publics grâce aux salles et aux acteurs de la diffusion culturelle												
Art. 16 Soutenir un parc moderne et diversifié maillant le territoire	158,000	187,000	2,059,000	-	2,059,000	272,750	-	272,750	1,127,000	-	1,127,000	3,803,750
16.1 - Aides et actions des collectivités territoriales	-	-	1,905,000	-	1,905,000		-	-	1,122,500	-	1,122,500	3,027,500
16.2 - Aides et actions de la DRAC	158,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	158,000
16.3 - Aides et actions du CNC	-	*4 993 228 € pour mémoire (3)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16.4 - Aides et actions des collectivités territoriales et du CNC : le soutien aux réseaux de salles	-	187,000	154,000	-	154,000	272,750	-	272,750	4,500	-	4,500	618,250
Art. 17 Reconquérir le renouveler le public par la médiation	-	-	-	-	-	33,750	33,750	67,500	28,500	28,500	57,000	124,500
17.1 - L'emploi des médiateurs en salle de cinéma	-	-	-	-	-	33,750	33,750	67,500	28,500	28,500	57,000	124,500
17.2 - Les actions de médiations dans les salles de cinéma	-	-	-		-	-	-	-	-	-		-
Art. 18 Le maillage du territoire par les acteurs de la diffusion	292,500	2,023,000	652,000	-	652,000	275,000	13,000	288,000	471,000	-	471,000	3,726,500
18.1 - Soutien aux festivals	98,500	389,000	387,000	-	387,000	219,000	-	219,000	247,500	-	247,500	1,341,000
18.2 - Soutien à la diffusion des oeuvres aidées	-	-	-	-	-	26,000	13,000	39,000	-	-	-	39,000
18.3 - Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle	20,000	675,000	60,000	-	60,000	-	-	-	10,000	-	10,000	765,000
18.4 - Les autres actions de médiations locales	68,500	*96 000 € pour mémoire (4)*	-	-	-	-	-	-	86,000	-	86,000	154,500
18.5 - Les autres actions de diffusion	105,500	959,000	205,000	-	205,000	30,000	-	30,000	127,500	-	127,500	1,427,000
SOUS-TOTAL AXE III	450,500	2,210,000	2,711,000	-	2,711,000	581,500	46,750	628,250	1,626,500	28,500	1,655,000	7,654,750
Axe IV - Renforcer l'éducation aux images pour former les publics de demain												
Art. 19 Ma classe au cinéma	395,000	-	880,286	-	880,286	150,500	-	150,500	260,500	-	260,500	1,686,286
19.1 - Dispositif régional « Lycéens et apprentis au cinéma »	35,000	*320 683,78 € pour mémoire (5)*	880,286	-	880,286	-	-	-	-	-	-	915,286
19.2 - Dispositif départemental « Collège au cinéma »	134,000	*855 613,10 € pour mémoire (6)*	-	-	-	120,500	-	120,500	71,500	-	71,500	326,000
19.3 - Dispositif « École au cinéma »	142,000	*474 755,26 € pour mémoire (6)*	-	-	-	20,000	-	20,000	149,000	-	149,000	311,000
19.4 - Dispositif départemental « Maternelle au cinéma »	84,000	*355 516,00 € pour mémoire (7)*	-	-	-	10,000	-	10,000	40,000	-	40,000	134,000
Art. 20 « Ma Première Séance » à l'attention des classes de maternelle	-	-	-	-	-	10,000	-	10,000	-	-		10,000
Art. 21 Les parcours d'EAC dans les établissements scolaires	59,500	-	120,000	-	120,000	136,000	-	136,000	37,200	-	37,200	352,700
Art. 22 Enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel du Baccalauréat	294,666	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	294,666
Art. 23 Le dispositif « Cinéma et citoyenneté » : des ciné-clubs dans les établissements scolaires	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-
Art. 24 Le renforcement de « Passeurs d'images »	160,000	*247 051,00 € pour mémoire (8)*	30,000	-	30,000	-	-	-	-	-	-	190,000
Art. 25 Le développement des programmations hors temps scolaire : Mon Premier Festival, Tout-Petits Cinéma et Enfance de l'Art - cinéma	-	-	-	-	-	-	-	-	479,500	-	479,500	479,500
Art. 26 La mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge	-	129,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	129,000
Art. 27 Les dispositifs hybrides d'éducation aux images : dans le temps scolaire, le temps périscolaire et pour les centres de loisirs	-	-	-	-	-	-	-	-	44,000	-	44,000	44,000
SOUS-TOTAL AXE IV	909,166	129,000	1,030,286	-	1,030,286	296,500	-	296,500	821,200	-	821,200	3,186,152
Axe V - Valoriser le patrimoine cinémaographique en région												
Art. 28 Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique	18,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,000
Art. 29 Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique	25,000	-	-	-	-	-	-	-	70,000	-	70,000	95,000
SOUS-TOTAL AXE V	43,000	-	-	-	-	-	-	-	70,000	-	70,000	113,000
TOTAL	1,447,666	5,492,700	19,102,210	2,359,000	21,461,210	1,419,000	107,750	1,526,750	2,960,200	158,500	3,118,700	33,047,026
TOTAL cofinancement CNC et collectivité territoriale			13,721,000	2,359,000	16,080,000	180,750	107,750	288,500	418,500	158,500	577,000	16,945,500

(1) Pour le CNC, pour mémoire et sans être comptabilisé, le CNC a apporté un soutien direct (FSA) de 225 840 984 € au secteur de l'audiovisuel de l'Île-de-France. Ce montant définitif correspond aux aides automatiques (181 721 584 €), aux aides sélectives (2 381 000 €) et aux avances (20 306 400 €) du CNC attribuées en 2024.
(2) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ci-après le montant définitif des aides sélectives du CNC attribuées aux structures de la région Île-de-France en 2024 : aide aux moyens techniques (2 919 143 €) et l'aide à l'organisation de manifestations à caractère collectif (385 613 €).
(3) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ci-après le montant définitif des aides sélectives du CNC attribuées aux salles de cinéma de la région Île-de-France en 2024 : aide sélective à la petite et moyenne exploitation (1 440 000 €), aide à la diffusion Art et Essai (3 553 228 €), soit un total de 4 993 228 €.
(4) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ci-après le montant définitif du premier versement aux structures mandatées pour la mise en oeuvre du dispositif Ambassadeurs jeunes du cinéma (98 000 €) en 2024.
(5) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ce montant correspond à la prise en charge financière 2024 par le CNC des copies numériques et de la conception des documents pédagogiques des films du dispositif « Lycéens au cinéma » au plan national, ainsi qu'aux dépenses consacrées à des opérations pour le Lycée (Prix Jean Renoir, Transport des films du BAC, Achats de droit pour le BAC).
(6) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ils concernent les dispositifs d'éducation au cinéma que le CNC soutient au plan national : prise en charge financière 2024 des copies numériques et conception des documents pédagogiques, soutien des associations nationales agissant dans ce domaine.
(7) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ils concernent le soutien aux associations nationales agissant pour la mise en œuvre des dispositifs d'éducation au cinéma que le CNC soutient au plan national en 2024.
(8) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Au plan national, le CNC soutient l'association coordinatrice de l'opération « Passeurs d'images ». Le montant indiqué est le montant de la subvention accordée en 2024.

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
Détail de certains articles

	État (DRAC)	CNC	Région Île-de-France	Seine-Saint-Denis	Ville de Paris	TOTAL
Axe I - Soutenir la création pour favoriser l'émergence des talents						
Art. 4 - Soutenir l'émergence et le renouveau des talents						
TOTAL ARTICLE 4	**-**	**11,000.00**	**226,924.00**	**51,000.00**	**-**	**288,924.00**
4.1 - Talents en Court	-	5,000.00	10,000.00	15,000.00	-	30,000.00
4.2 - Fonds régional pour les Talents Emergents (FoRTE)	-	-	216,924.00	-	-	216,924.00
4.3 - Dispositif KINO - Cinéma 93	-	-	-	10,000.00	-	10,000.00
4.4 - Dispositif L'Atelier - Cinéma 93 et Côté Court	-	6,000.00	-	6,000.00	-	12,000.00
4.5 - Grand Prix du Festival Côté Court	-	-	-	10,000.00	-	10,000.00
4.6 - Dispositif La passerelle - Périphérie	-	-	-	10,000.00	-	10,000.00
Art. 5 - Soutenir l'accompagnement des auteurs						
TOTAL ARTICLE 5.3 - Soutenir des résidences	**-**	**90,000.00**	**-**	**-**	**30,500.00**	**120,500.00**
L'Abominable	-	90,000.00	voir 18.5	-	-	90,000.00
Cité Internationale des Arts - Résidences avec Berlin et le Liban	-	-	-	-	7,500.00	7,500.00
Récollets	-	-	-	-	16,000.00	16,000.00
Usage du monde	-	-	-	-	7,000.00	7,000.00
TOTAL ARTICLE 5.4 - Soutien aux associations qui accompagnent les auteurs	**45,000.00**	**905,700.00**	**144,000.00**	**370,000.00**	**15,000.00**	**1,479,700.00**
Ateliers Varan - action en faveur de l'accompagnement des auteurs	-	-	10,000.00	-	-	10,000.00
Maison du film	45,000.00	107,000.00	25,000.00	-	7,000.00	184,000.00
Périphérie C.R.C.C.	-	40,000.00	55,000.00	370,000.00	-	465,000.00
SAS Avec ou Sans Vous - Work in progress performance (WIPP)	-	-	12,000.00	-	-	12,000.00
GREC	-	634,000.00	15,000.00	-	-	649,000.00
Association des documentaristes - ADDOC	-	27,000.00	8,000.00	-	3,000.00	38,000.00
1000 visages	-	50,000.00	-	-	5,000.00	55,000.00
La Scénaristerie	-	13,700.00	9,000.00	-	-	22,700.00
Collectif jeune cinéma	-	9,000.00	10,000.00	-	voir 17.1	19,000.00
Société Hildegarde (Prix du scénario)	-	25,000.00		-	-	25,000.00
Axe II - Structurer les filières et l'emploi pour renforcer l'attractivité des territoires						
Art. 13 - Accueil des tournages						
TOTAL ARTICLE 13	**-**	**-**	**500,000.00**	**-**	**-**	**500,000.00**
Film Paris Region	-	-	500,000.00	-	-	500,000.00
Art. 14 - Le soutien au développement de la filière						
TOTAL ARTICLE 14.4	**-**	**1,926,000.00**	**119,000.00**	**-**	**7,000.00**	**2,052,000.00**
Agence du court métrage	-	1,926,000.00	20,000.00	-	-	1,946,000.00
PIDS/ Paris Images Digital Summit (Enghien)	-	-	40,000.00	-	-	40,000.00
Documentaire sur grand écran	-	-	40,000.00	-	7,000.00	47,000.00
Journée des producteurs indépendants	-	-	19,000.00	-	-	19,000.00
Art. 15 - Soutenir la formation professionnelle						
TOTAL ARTICLE 15	**-**	**232,000.00**	**150,000.00**	**-**	**-**	**382,000.00**
Maison du Film	-	voir 5.4	voir 5.4	-	voir 5.4	-
Vidéadoc	-	52,000.00	-	-	-	52,000.00
Association Cités des Arts Visuels - Ecole Kourtrajmé	-	100,000.00	-	-	-	100,000.00
1000 Visages	-	voir 5.4	-	-	voir 5.4	-
Nouvelles écritures	-	-	50,000.00	-	-	50,000.00
INA	-	50,000.00	50,000.00	-	-	100,000.00
Ateliers Varan - action en faveur de la formation	-	-	-	-	-	-
Cité européenne des scénaristes	-	-	50,000.00	-	-	50,000.00
Tribudom/Ecole Webdoc (PointVue)	-	30,000.00	-	-	-	30,000.00
Axe III - Reconquérir les publics grâce aux salles et aux acteurs de la diffusion culturelle						
Art. 16 - Soutenir un parc moderne et diversifié maillant le territoire						
TOTAL ARTICLE 16.4	**158,000.00**	**187,000.00**	**154,000.00**	**272,750.00**	**4,500.00**	**776,250.00**
ACRIF - Réseau régional	25,000.00	*50,000.00*	30,000.00	-	-	105,000.00
Association des Cinémas Indépendants Parisiens (CIP) - Réseau départemental (75)	30,000.00	*25,000.00*	30,000.00	-	4,500.00	89,500.00
Cinessonne - Réseau départemental (91)	15,000.00	*22,000.00*	30,000.00	-	-	67,000.00
Cinémas 93 - Réseau départemental (93)	31,500.00	*30,000.00*	20,000.00	272,750.00	-	354,250.00
Cinéma Public Val-de-Marne - Réseau départemental (94)	29,000.00	*20,000.00*	22,000.00	-	-	71,000.00
Écrans VO - Réseau départemental (95)	27,500.00	*40,000.00*	22,000.00	-	-	89,500.00
Art. 18 - Le maillage du territoire par les acteurs de la diffusion						
TOTAL ARTICLE 18.1 - Soutien aux festivals	**98,500.00**	**389,000.00**	**387,000.00**	**219,000.00**	**247,500.00**	**1,281,000.00**
Côté Court - Festival Côté Court	-	*40,000.00*	40,000.00	144,000.00	-	224,000.00
Evropa Filmakt - Festival L'Europe autour de l'Europe	-	*5,000.00*	-	-	5,000.00	10,000.00
Ecole et ciné-club de la SRF	-	-	10,000.00	-	-	10,000.00
Roaratorio - Rencontres Internationales Paris-Berlin	-	*12,000.00*	25,000.00	-	-	37,000.00
Festival Toile sous toile - Fontaine aux Images (Clichy-sous-Bois)	-	voir 18.2	-	voir 18.2	-	-
Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient			20,000.00	20,000.00	3,000.00	43,000.00
Cinéma L'Écran (Saint-Denis) - Festival Regards satellites	-	*15,000.00*	-	45,000.00	-	60,000.00
Rainbow Submarine - Festival Chéries-Chéris	-	*7,000.00*	20,000.00	-	20,000.00	47,000.00
Collectif jeune cinéma - Festival des cinémas différents et expérimentaux de Paris	6,000.00	*11,000.00*	-	-	7,000.00	24,000.00
Association Son et Image - Les Écrans documentaires	-	*6,000.00*	-	-	-	6,000.00
Association Court Devant - Festival Paris Court Devant	-	*20,000.00*	25,000.00	-	13,500.00	58,500.00
Association L'Etrange Festival - L'Etrange Festival	-	*24,000.00*	-	-	30,000.00	54,000.00
SAS Avec ou Sans Vous - Work in progress performance (WIPP)	-	*6,000.00*	voir 5.4	-	-	6,000.00
Festival international du film de femmes de Créteil	-	80,000.00	-	-	-	80,000.00
Festival Cinéma du Réel de Paris	-	65,000.00	35,000.00	-	10,000.00	110,000.00
Festival de l'Histoire de l'Art de Fontainebleau	-	20,000.00	-	-	-	20,000.00
Mashup Film Festival	-	11,000.00	-	-	-	11,000.00
Festival Ciné banlieue	-	-	8,000.00	10,000.00	5,000.00	23,000.00
Festival Close up	10,000.00	-	10,000.00	-	-	20,000.00
Festival du film russe	-	-	25,000.00	-	3,000.00	28,000.00
Comité du Film Ethnographique - Festival Jean Rouch	-	*12,000.00*	5,000.00	-	-	17,000.00
Festival Paradisio	3,000.00	-	4,000.00	-	-	7,000.00
Festival Silhouette	15,000.00	-	15,000.00	-	26,000.00	56,000.00
Participation Festival de Cannes	-	-	75,000.00	-	-	75,000.00
L'enfant et le 7e art	10,000.00	-	13,000.00	-	-	23,000.00
Festival cinéma(s) d'Iran	2,000.00	-	7,000.00	-	4,000.00	13,000.00
Les Bords de scènes - tous en scène et mini-métrages	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Ciné-scènes - festival les 400 coups	6,000.00	-	-	-	-	6,000.00
Cinéma Prévert de Gonesse - Festival de courts de jeunes	2,000.00	-	-	-	-	2,000.00

Forum des Images - NewsImages	20,000.00	-	-	-	-	20,000.00
Le Doc - Flimm	8,000.00	-	-	-	-	8,000.00
Atmosphère 21	6,500.00	-	-	-	-	6,500.00
Maghreb des films	-	-	-	-	4,000.00	4,000.00
Festival du cinéma israélien de Paris - Kolnoah	-	-	-	-	6,500.00	6,500.00
Festival du cinéma brésilien à Paris - Jangada	-	-	-	-	8,000.00	8,000.00
Festival PariScience	-	55,000.00	-	-	-	55,000.00
Festival Viva Mexico	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Festival Brésil en mouvements - Autres Brésil	-	-	-	-	2,000.00	2,000.00
Festival CinéPalestine	-	-	-	-	4,500.00	4,500.00
Festival Nollywood Week - Okada Média	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Panorama du cinéma colombien - Le chien qui aboie	-	-	-	-	4,000.00	4,000.00
Seytou Africa, festival de documentaires africains et afrodiasporiques	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Festival du cinéma aborigène australien - The cloud lab	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Festival de cinéma chinois Allers-retours	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Festival du film libanais	-	-	-	-	4,000.00	4,000.00
Gange-sur-Seine	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Festival du cinéma hong-kongais					2,000.00	2,000.00
Dolce Vita sur Seine - Palatines	-	-	-	-	30,000.00	30,000.00
Paris International Animation Film Festival - PIAFF	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Paris International Fantastic Film Festival - PIFFF	-	-	-	-	5,000.00	5,000.00
The Shifters / Projection Transition	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Festival Format Court	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Cinéclub Tonnerre - Clit revolution	-	-	-	-	3,000.00	3,000.00
Festival Paris 14 Territoire de cinéma	-	-	-	-	1,000.00	1,000.00
Images mouvementées - ATTAC	-	-	-	-	5,000.00	5,000.00
Festival du film turc - ACORT	-	-	-	-	5,000.00	5,000.00
Usage du monde - Rencontres cinématographiques	-	-	-	-	10,000.00	10,000.00
Art Explora - Tournée CinéMo en Île-de-France	-	-	30,000.00	-	-	30,000.00
Biennale Au-delà de l'écran	-	-	20,000.00	-	-	20,000.00
TOTAL ARTICLE 18.3 - Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle	**20,000.00**	**675,000.00**	**60,000.00**	**-**	**10,000.00**	**765,000.00**
Images en bibliothèque - Mois du film documentaire	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Association Faite des courts, faites des films - Fête du court métrage	-	490,000.00	50,000.00	-	2,000.00	542,000.00
Association Française du Cinéma d'Animation (AFCA) - Fête du cinéma d'animation	10,000.00	185,000.00	10,000.00	-	8,000.00	213,000.00
TOTAL ARTICLE 18.4 - Les autres actions de médiations locales	**68,500.00**	**-**	**-**	**-**	**86,000.00**	**154,500.00**
Culture justice ateliers en milieu fermé - non détaillé (hors réseaux de salles)	9,500.00	-	-	-	-	9,500.00
Culture santé fonds handicap - non détaillé (hors réseaux de salles)	5,000.00	-	-	-	-	5,000.00
Culture et lien social - non détaillé (hors réseaux de salles)	45,000.00	-	-	-	-	45,000.00
Cinémas indépendants parisiens - Accès au cinéma pour les habitants des QPV	-	-	-	-	20,000.00	20,000.00
Cinémas indépendants parisiens - Coordination actions champs social					19,000.00	19,000.00
Cinémas indépendants parisiens - Accès au cinéma pour bénéficiaires du RSA	-	-	-	-	6,500.00	6,500.00
Agence du court métrage - Atelier de programmation CHRS Château des Rentiers	-	-	-	-	7,500.00	7,500.00
Agence du court métrage - Actions à destination des enfants (Hôpital Necker)	-	-	-	-	8,000.00	8,000.00
Agence du court métrage - Actions à destination du service gérontologie (Broca et Vaugirard)	-	-	-	-	12,000.00	12,000.00
Etonnant cinéma - Actions de médiations locales (dont les ateliers de programmation Halte des Femmes de l'hôtel de Ville)	9,000.00	-	-	-	8,000.00	17,000.00
ROKA	-	-	-		5,000.00	5,000.00
TOTAL ARTICLE 18.5 - Les autres actions de diffusion	**105,500.00**	**959,000.00**	**205,000.00**	**30,000.00**	**127,500.00**	**1,427,000.00**
Eté culturel (hors réseaux de salles, Fabrique documentaire et Passeurs d'Images)	56,000.00	-	-	-	-	56,000.00
Centre audiovisuel Simone de Beauvoir	5,000.00	20,000.00	-	-	5,000.00	30,000.00
Cinédoc-Paris Film Coop	-	33,000.00	-	-	-	33,000.00
Culture Relax	-	15,000.00	-	-	13,000.00	28,000.00
Cinéma pour tous	-	25,000.00	-	-	6,000.00	31,000.00
Femmes&Cinéma	4,000.00	10,000.00	-	-	-	14,000.00
Images en Bibliotheques	-	130,000.00	-	-	-	130,000.00
Inter Film	-	13,000.00	-	-	-	13,000.00
Light Cone	-	60,000.00	55,000.00	-	7,000.00	122,000.00
Retour d'Image	7,500.00	48,000.00	-	-	15,000.00	70,500.00
Rêve de Cinéma	-	180,000.00	-	-	5,000.00	185,000.00
Collectif 50/50	-	-			5,000.00	5,000.00
Les yeux de l'ouïe	4,000.00	-	-	-	24,000.00	28,000.00
Les Restos du cœur	-	-	-	-	7,000.00	7,000.00
Arts convergences	-	-	-	-	5,000.00	5,000.00
Les écrans de la paix	-	-	-	-	6,000.00	6,000.00
La fabrique documentaire	9,000.00	-	-	-	29,500.00	38,500.00
Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (ACID)	20,000.00	425,000.00	75,000.00	-	-	520,000.00
Association L'Abominable - Laboraratoire cinématographique partagé	-	-	75,000.00	30,000.00	-	105,000.00
Axe IV - Renforcer l'éducation aux images pour former les publics de demain						
Art. 19 - Ma classe au cinéma						
TOTAL ARTICLE 19.1 - Lycéens et apprentis au cinéma	**35,000.00**	**-**	**880,286.00**	**-**	**-**	**915,286.00**
Coordination régionale - ACRIF et Cinémas Indépendants Parisiens	35,000.00	-	880,286.00	-	-	915,286.00
TOTAL ARTICLE 19.2 - Collège au cinéma	**134,000.00**	**-**	**-**	**120,500.00**	**71,500.00**	**326,000.00**
Coordination 75 - Cinémas Indépendants Parisiens	41,000.00	-	-	-	71,500.00	112,500.00
Coordination 77 - Act Art	15,000.00	-	-	-	-	15,000.00
Coordination 78 - Ciné 7	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Coordination 91 - Cinessonne	15,000.00	-	-	-	-	15,000.00
Coordination 92 - Cinéma Le Capitole	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Coordination 93 - Cinémas 93	15,000.00	-	-	120,500.00	-	135,500.00
Coordination 94 - Cinéma Public Val-de-Marne	13,000.00	-	-	-	-	13,000.00
Coordination 95 - Ecrans VO	15,000.00	-	-	-	-	15,000.00
TOTAL ARTICLE 19.3 - Ecole au cinéma	**142,000.00**	**-**	**-**	**20,000.00**	**149,000.00**	**311,000.00**
Coordination 75 - Enfances au cinéma	48,000.00	-	-	-	149,000.00	197,000.00
Coordination 77 - Cinéma Apollo	11,000.00	-	-	-	-	11,000.00
Coordination 78 - Cinéma Le Grenier à sel	14,000.00	-	-	-	-	14,000.00
Coordination 91 - Les Bords de scènes	11,000.00	-	-	-	-	11,000.00
Coordination 92 - Cinéma Le Rex	12,000.00	-	-	-	-	12,000.00
Coordination 93 - Cinémas 93	21,000.00	-	-	20,000.00	-	41,000.00
Coordination 94 - Les Cinémas du Palais	12,000.00	-	-	-	-	12,000.00
Coordination 95 - Ecrans VO	13,000.00	-	-	-	-	13,000.00
TOTAL ARTICLE 19.4 - Maternelle au cinéma	**84,000.00**	**-**	**-**	**10,000.00**	**40,000.00**	**134,000.00**
Coordination 75 - Enfances au cinéma	20,000.00	-	-	-	40,000.00	60,000.00
Coordination 77 - Cinéma Apollo	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Coordination 91 - Les Bords de scènes	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Coordination 92 - Cinéma Le Rex	8,000.00	-	-	-	-	8,000.00

Coordination 93 - Cinémas 93	13,000.00	-	-	10,000.00	-	23,000.00
Coordination 94 - Cinéma Public Val-de-Marne	13,000.00	-	-	-	-	13,000.00
Coordination 95 - Ecrans VO	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Art. 21 - Les parcours d'EAC dans les établissements scolaires						
TOTAL ARTICLE 21	**59,500.00**	**-**	**120,000.00**	**136,000.00**	**37,200.00**	**352,700.00**
Appels à projets EAC	33,000.00	-	73,000.00	-	-	106,000.00
Commission Supérieure Technique		-			7,200.00	7,200.00
Semaine de la critique	-	-	22,000.00	-	10,000.00	32,000.00
Occe 92 les écoles qui filment	4,500.00	-	-	-	-	4,500.00
Cinéma cent ans de jeunesse	10,000.00	-	-	-	-	10,000.00
Quinzaine des Cinéastes / La Quinzaine en actions	12,000.00	-	25,000.00	-	-	37,000.00
Agence du court métrage - résidence collège critique de cinéma	-	-	-	-	5,000.00	5,000.00
Ciné Langues	-	-	-		5,000.00	5,000.00
Cinémas indépendants parisiens - résidences collège réalisation	-	-	-	-	10,000.00	10,000.00
Culture et art au collège - Résidences in situ - parcours EAC collège/ Seine-Saint-Denis	-	-	-	136,000.00	-	136,000.00
Art. 22 - Enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel du Baccalauréat						
TOTAL ARTICLE 22	**294,666.00**	**-**	**-**	**-**	**-**	**294,666.00**
Ensemble des financements - non détaillé	294,666.00	-	-	-	-	294,666.00

Art. 23 - Le renforcement de « Passeurs d'images »						
TOTAL ARTICLE 23	**160,000.00**	**-**	**30,000.00**	**-**	**-**	**190,000.00**
ACRIF - Coordination régionale Passeurs d'image (avec été culturel)	160,000.00	-	30,000.00	-		190,000.00
Art. 24 - La mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge						
TOTAL ARTICLE 24	**-**	**129,000.00**	**-**	**-**	**-**	**129,000.00**
Madison productions	-	64,000.00	-	-	-	64,000.00
ACRIF	-	10,000.00	-	-	-	10,000.00
Contrechamps	-	10,000.00	-	-	-	10,000.00
PGF	-	10,000.00	-	-	-	10,000.00
Contrôle Z	-	-		-	-	-
Cinémas du Palais & Cinéma Public Val-de-Marne - Réseau départemental (94)	-	20,000.00	-	-	-	20,000.00
Citoyenneté et jeunesse	-	-	-	-	-	-
Cinéma Public Val-de-Marne - Réseau départemental (94)	-	-	-	-	-	-
Scéalprod	-	-	-	-	-	-
Cinessonne - Réseau départemental (91)	-	5,000.00	-	-	-	5,000.00
Écrans VO - Réseau départemental (95)	-	10,000.00	-	-	-	10,000.00
Association des Cinémas Indépendants Parisiens (CIP) - Réseau départemental (75)	-	-	-	-	-	-
Art. 25 - Le développement des programmations hors temps scolaire : Mon Premier Festival, Tout-Petits Cinéma et Enfance de l'Art						
TOTAL ARTICLE 25	**-**	**-**	**-**	**-**	**479,500.00**	**479,500.00**
Enfances et cinéma - Mon premier festival	-	-	-	-	320,000.00	320,000.00
Forum des Images - Tout-Petits Cinéma	-	-	-	-	125,000.00	125,000.00
Cinémas Indépendants Parisiens - Enfance de l'Art - cinéma	voir 16.4	-	-	-	34,500.00	34,500.00
Axe V - Valoriser le patrimoine cinématographique en région						
TOTAL ARTICLE 28	**18,000.00**	**-**	**-**	**-**	**-**	**18,000.00**
L'Abominable	-	-	voir 18.5	voir 18.5	-	-
Cinéam - Mémoires filmiques d'Île-de-France	18,000.00	-	-	-	-	18,000.00
Light cone	-	-	voir 18.5	-	-	-
TOTAL ARTICLE 29	**25,000.00**	**-**	**-**	**-**	**70,000.00**	**95,000.00**
Plan numérisation et valorisation - non détaillé	25,000.00	-	-	-	-	25,000.00
Numérisation des collections - Cinémathèque Robert-Lynen	-	-	-	-	70,000.00	70,000.00

NB : les montants en italique correspondent au soutien de l'enveloppe D2338 - Ex-BOP 334